

Document d'objectifs

*« Massif de Rambouillet
et
zones humides proches »*

Natura 2000 « FR 11 12011 »

Site désigné au titre de la Directive «Oiseaux»



Sommaire

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Introduction : Présentation générale de Natura 2000

Fiche d'identité du site Natura 2000

Le Comité de pilotage

1- Rapport de présentation : diagnostic : Tableaux et synthèses

Tableau 1 : Données administratives

Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site

Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Tableau 4 : Données abiotiques générales

Tableau 5 : Grands milieux

Tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Tableau 7: Espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la directive « Oiseaux »)

2- Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs

Tableaux 8, 9, 10 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

3- Propositions de mesures de gestion

Tableau 11 : Mesures

Cahiers des charges et fiches actions

Charte

4- Suivis

Tableau 12 : Suivi des mesures

Tableaux 13, 14, 15 : Suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces

Conclusion

Bibliographie

Abréviations et acronymes

Glossaire

Codes FSD

Annexes

Annexes générales

Annexes aux tableaux dont les fiches « espèces cibles »

Cartes

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 11 12011 « MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES »

Maître d'ouvrage

MEEDDE – Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE- IF)
Suivi de la démarche : Olivier Patrimonio

Structure porteuse

Etat

Opérateur

Office National des Forêts et LPO, CORIF, CERF (sous-traitants)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : ROYER Elisabeth & Perthuis Alain **Cartographie** : Miller Pierre & Deville Marie

Contribution / Synthèse / Relecture : Groupe d'experts constitué dans le cadre de l'élaboration du DocOb

Validation scientifique : Arnal Gérard , Laloi David CSRPN et groupe d'experts

Inventaires complémentaires

Inventaires complémentaires de terrain (2009) sur les espèces "cibles" :

Arnaboldi Frédéric	ONF	Hy Josiane	Bonnelles Nature
Boullay Alexis		Langlet Emeline	LPO
Chasserieu Laurent	CERF	Laubin Alexandre	SMAGER
Chaussidon Roland		Lebrun Pascal	SMAGER
Crançon Laure		Letourneau Christian	CERF, CORIF
Crançon Pierre	CORIF	Mortier Kévin	stagiaire ONF
David Fabienne	LPO-rapaces	Nadal Renaud	LPO-rapaces
Delecour Vincent		Paikine Olivier	LPO
Dieu Edouard	CERF	Perthuis Alain	ONF
Feinard Anaïs	CERF	Robineau César	CORIF
Giannesini Caroline	CERF	Sordello Romain	MNHN
Goudin Patrice	CERF	Thouin Frédéric	LPO
Hervé Guillaume		Tillon Laurent	ONF

Inventaire bibliographique : CORIF, CERF

Crédits photographiques (couverture)

« Jean Luc Témoin- ONF 2012» Forêt domaniale de Rambouillet, landes & pelouse Domaine national de Rambouillet, Etangs de Hollande

Référence à utiliser

ROYER E. (ONF)& Perthuis A. (2012) « Document d'objectif Massif de Rambouillet et zones humides proches -Site FR11 12011 », 80 pages (plus annexes).

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes concernées par le site Natura 2000	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Angervilliers Auffargis Bourdonné Bullion Cernay-la-ville Châteaufort Clairefontaine-en-Yvelines Condé-sur-Vesgre Dampierre-en-Yvelines Elancourt Gambaiseuil Gazeran Grosrouvre Hermeray La Boissière-Ecole La Celle-les-Bordes Le Mesnil-Saint-Denis Le Perray-en-Yvelines Les Bréviaires Les Essarts le Roi Les Mesnuls Levis Saint Nom Magny-les-Hameaux Montigny-le-Bretonneux Poigny-la-Forêt Rambouillet Rochefort-en-Yvelines Saint Forget Saint Lambert Saint Léger-en-Yvelines Saint Rémy l'Honoré Senlisse Sonchamp Trappes Vieille-Eglise-en-Yvelines Voisins-le-Bretonneux</p>	<p>Conseil régional, Agence des Espaces Verts : Marco BANCHI</p> <p>Conseil général des Yvelines : Yvan Sionneau</p> <p>Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : Valérie Bouat</p> <p>Communauté de communes du pays de Limours: Laetitia Cochet</p> <p>Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : François Hardy Grégory Patek</p> <p>Syndicat mixte de l'Etang des Noës : Michel Terrasson représenté par PNRHVC (Grégory Patek)</p> <p>Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles : Pascal Clerc Pascal Lebrun</p>	<p>La Sous-Préfecture : Marie Ange Fagueret</p> <p>DRIEE : Stéphane Michel Olivier Patrimonio</p> <p>DDT : Pierre-Philippe Florid, Anne Marie Ropert Jonathan Dion Jacques Ponet Grégoire Dief</p> <p>ONF Olivier James Milène Gentils Elisabeth Royer</p> <p>Domaine National de Rambouillet: Jean Marc Poiré</p> <p>ONCFS : Frédéric Mussier Muriel Lecomte</p>	<p>CSRPN : Gérard Arnal David Laloï</p> <p>CORIF: Jean Pierre Lair Christian Letourneau</p> <p>LPO : Emeline Langlet Anouk Vacher</p> <p>CERF : Edouard Dieu</p> <p>ANY : Jean Pierre Thauvin</p> <p>Yvelines environnement : Jean Marc Rabiant</p> <p>Bonnelles Nature : Michel Di Maggio</p> <p>NaturEssonne : Rémy Delanoue</p> <p>R N St Quentin-en-Yvelines : Julien Godon</p> <p>Comité scientifique du SMAGER : Jean Guittet</p> <p>Comité scientifique des RBD de Rambouillet : Gérard Grolleau</p>	<p>Syndicat des exploitants forestiers : Bruno Bourguine</p> <p>Propriétaire forestier : Diane de Saint Léger</p> <p>Fédération de Pêche : Jack Jeannot</p> <p>Fédération de Chasse : Daniel Aubry Stéphane Walczak</p> <p>Comité de Courses d'Orientation des Yvelines : Christian Crenn</p> <p>Comité Départemental du Tourisme Equestre : Jacques Lecomte</p> <p>CODERANDO 78: Maurice Grandchavin</p> <p>Comité Départemental de Cyclotourisme : Claude Brulebois</p> <p>SARRAF: Jean Luc Laflèche</p>

INTRODUCTION GENERALE

Le site « *Massif de Rambouillet et zones humides proches* » est centré sur le massif forestier de Rambouillet et la chaîne des Etangs de Hollande dont l'intérêt ornithologique est connu de longue date. La présence d'oiseaux d'intérêt communautaire, certains liés à la forêt, d'autres aux zones humides ou aux milieux ouverts ont amené à proposer un classement en Natura 2000.

Parmi ces oiseaux, 13 ont été déclarés « espèces cibles » de la ZPS, le site jouant un rôle dans leur préservation au plan national.

Une fois le contour défini, l'arrêté de désignation de « *Massif de Rambouillet et zones humides proches* » a été pris par le ministre en charge de l'écologie et du développement durable, le 25 avril 2006 (cf annexe G1).

Le DocOb a été réalisé en partenariat avec le CERF, le CORIF, la LPO, l'opérateur étant l'ONF pour la partie forêt et Alain Perthuis, ornithologue pour la partie Etangs, ce en concertation avec les acteurs locaux représentés dans les groupes de travail.

Après une phase d'inventaires en 2009 visant à préciser l'état des lieux de l'avifaune de la ZPS, la constitution de 3 groupes de travail (un groupe de travail « experts », 2 groupes de travail réunissant les acteurs locaux : l'un lié à la « forêt », l'autre aux « étangs », (composition voir annexe G2) en appui à la rédaction du DocOb a été actée à la réunion du Copil du 13 janvier 2010. Ces groupes de travail ont été réunis chacun 2 à 3 fois courant des années 2011 et 2012.

Remarque :

Pour faciliter la prise en compte et la lecture :

- une fiche par « espèce cible » a été rédigée reprenant les données générales puis les éléments propres à la ZPS en particulier les périodes où l'oiseau est le plus vulnérable ainsi que la carte de répartition dans le site. Ces fiches « oiseaux » sont mises en annexe (annexes tableau 7)
- de même, pour les propositions de mesures, figure en annexe une fiche par action et par type de milieux ainsi que la charte (annexes tableau 11)

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces, de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 compte actuellement **27 000 sites pour les deux directives** (source MEDDTL). Il couvre 96 millions d'hectares (dont 20 millions d'hectares de territoires marins) ; **il correspond à 18% du territoire terrestre de l'Union européenne.**

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et est invité à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de son territoire.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. La constitution du réseau français est une des réponses à ses responsabilités et engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites** et couvre **6,9 millions d'hectares**, soit **12 % de la surface terrestre** du territoire métropolitain (chiffres MEDDTL, 2012), avec :

- 1369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

9000 communes, représentant 15 millions d'habitants, sont ainsi concernées.

Natura 2000 en Ile de France

L'Ile-de-France se trouve à la croisée de plusieurs influences biogéographiques. L'ouest du territoire (Vexin occidental, Rambouillet) subit une influence biogéographique atlantique, le sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, une influence méridionale, et la Bassée témoigne d'une zone d'influence médio-européenne en territoire francilien.

Les milieux naturels d'Ile-de-France se trouvent essentiellement dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise. Paris et les trois départements de la petite couronne hébergent néanmoins quelques espaces naturels.

35 sites à enjeux pour le réseau Natura 2000 ont ainsi été **désignés pour l'Ile-de-France** :

- 25 sites au titre de la directive Habitats
- 10 sites au titre de la directive Oiseaux dont 1 chevauche en partie la région Picardie

La superficie totale est d'environ **98 500 hectares**, représentant environ **8 % du territoire** d'Ile-de-France.

Le dispositif Natura 2000 concerne ainsi près de 285 communes, soit 20 % de l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

Les grands types de milieux concernés par Natura 2000 :

La plupart des sites Natura 2000 d'Ile-de-France sont des **sites composés d'une mosaïque de milieux remarquables**.

La répartition des grandes classes de milieux présents sur l'ensemble des sites Natura 2000 franciliens a pu être calculée à partir du Formulaire Standard de Données, donnant l'aperçu suivant :

Grands types de milieux	Représentativité %
Forêts	87 %
Zones humides	4.5 %
Pelouses calcaires	3.5 %
Landes	4 %
Cours d'eau	1 %

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « **Massif de Rambouillet et Zones humides proches** »
designé au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE

Date de l'arrêté de la ZPS : **25 avril 2006** (*annexe G1*)

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 11 12011**

Localisation du site Natura 2000 : **Ile-de-France**

Localisation du site Natura 2000 : **Yvelines 96% Essonne 4%**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : **17110 hectares**

Préfet coordinateur : **Préfet des Yvelines**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Préfet des Yvelines**

Structure porteuse : **Etat**

Opérateur : **Office national des Forêts & A. Perthuis en partenariat avec LPO, CORIF, CERF** (sous-traitants)

Groupes de travail (*composition mise en annexe G2*):

Groupe de travail «Experts»

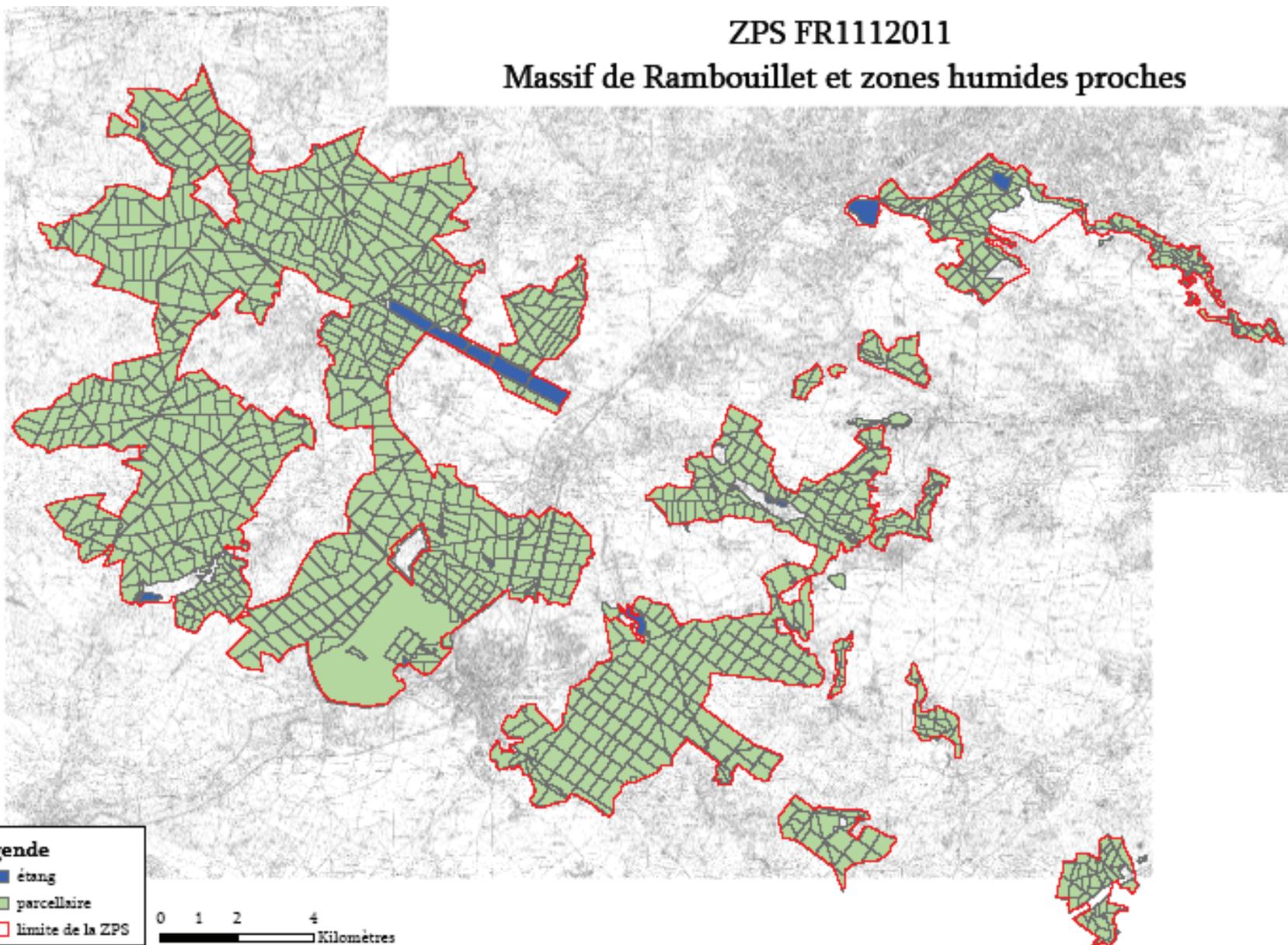
Groupe de travail « Forêts et milieux associés

Groupe de travail « Etangs »



ZPS FR112011

Massif de Rambouillet et zones humides proches



Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Monsieur le Préfet des Yvelines

Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Monsieur le Directeur départemental des territoires des Yvelines

Monsieur le Directeur départemental des territoires de l'Essonne □□

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France

Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines

Monsieur le Président du Conseil général de l'Essonne

Monsieur le Président du syndicat intercommunal du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse □

Monsieur le Président de la Communauté de communes du pays Houdanais

Monsieur le Président de la Communauté de communes Plaines et Forêts d'Yvelines

Monsieur le Président de la Communauté de communes des Etangs

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Monsieur le Président de la Communauté de communes du pays de Limours

Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'Etang des Noës

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

Angervilliers	Clairefontaine-en-Yvelines	Grosrouvre	Les Bréviaires	Poigny-la-Forêt	Saint-Rémy-l'Honoré
Auffargis	Condé-sur-Vesgre	Hermeray	Les Essarts-le-Roi	Rambouillet	Senlis
Bourdonné	Dampierre-en-Yvelines	La Boissière-Ecole	Les Mesnuls	Rocheville-en-Yvelines	Sonchamp
Bullion	Elancourt	La Celle-les-Bordes	Lévis-Saint-Nom	Saint-Forget	Trappes
Cernay la Ville	Gambaiseuil	Le Mesnil-Saint-Denis	Magny-les-Hameaux	Saint-Lambert des Bois	Vieille-Eglise-en-Yvelines
Chateaufort	Gazeran	Le Perray-en-Yvelines	Montigny-le-Bretonneux	Saint-Léger-en-Yvelines	Voisins-le-Bretonneux

Monsieur le Directeur de l'Agence interdépartementale de l'Office National des Forêts

Monsieur le Commissaire à l'aménagement du Domaine National de Rambouillet

Monsieur le Président du comité scientifique des Réserves Biologiques Domaniales de l'Office National des Forêts

Monsieur le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Monsieur le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Monsieur le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France

Monsieur le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France

Monsieur le Responsable de l'antenne d'Ile de France de la LPO (ligue pour la protection des oiseaux)

Monsieur le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement

Monsieur le Président de la Fédération Interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines

Monsieur le Président de la Fédération des Yvelines pour la Pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur le Président du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles

Monsieur le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines

Madame la Présidente du Comité départemental de cyclotourisme des Yvelines

Monsieur le Président du Comité départemental d'équitation des Yvelines

Monsieur le Président de l'association Ile-de-France Nature

Madame la Présidente de l'association Yvelines environnement

Monsieur le Président de l'association Essonne Nature Environnement

Monsieur le Président de l'association Nature Essonne

Monsieur le Président de l'association des naturalistes des Yvelines

Monsieur le Président de la société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt

Monsieur le Président du Centre d'Etude de Rambouillet et de sa Forêt

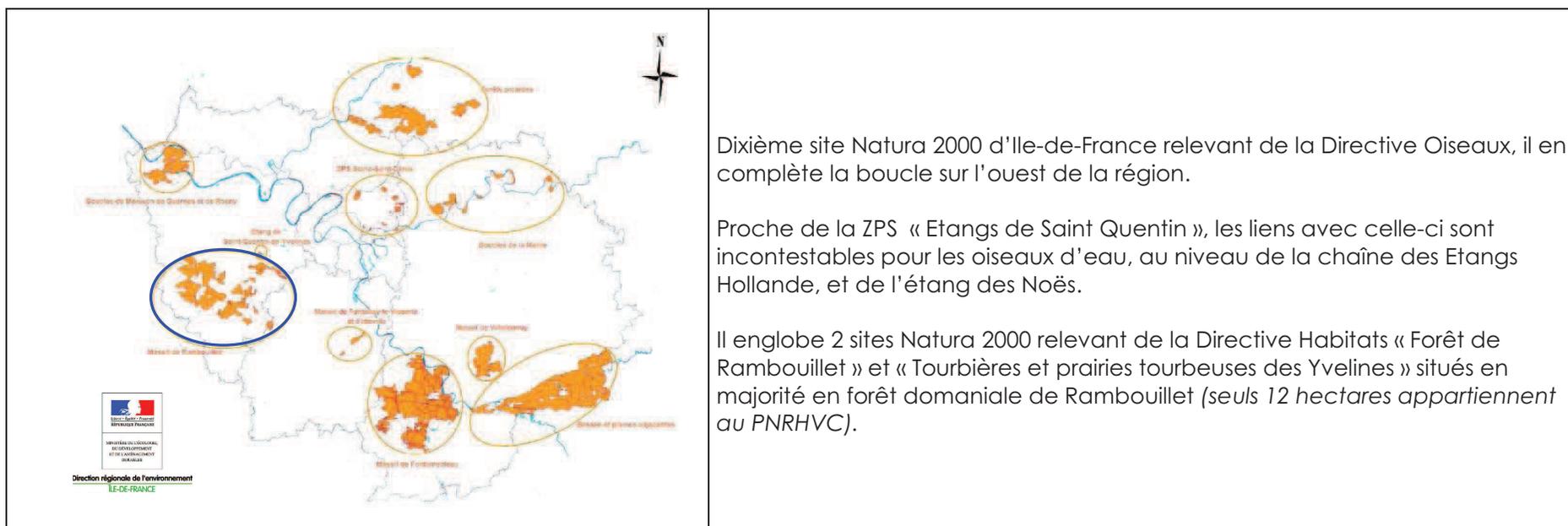
1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC : TABLEAUX ET SYNTHESSES

DONNEES ADMINISTRATIVES : TABLEAU 1 ET SYNTHESE

Données administratives	Quantification	Qualification	Observations	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Ile-de-France	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 sites ZPS relevant de la Directive « Oiseaux» ➤ 25 sites relevant de la Directive « Habitats» (14 ZSC, 11 SIC) 	DRIEE Ile-de-France (2012)
Départements	2	Yvelines Essonne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 sites ZPS relevant de la Directive « Oiseaux» ➤ 13 sites relevant de la Directive « Habitats» (10 ZSC, 3 SIC) 	DRIEE Ile-de-France (2012)
Communes	36	35 dans les Yvelines 1 en Essonne	Certaines communes sont regroupées en 3 communautés de communes et une en communauté d'agglomérations	FSD DRIEE Ile-de-France
Habitants	189746	habitants	Les enjeux et impacts économiques et touristiques dépassent le cadre local du fait de la proximité de l'agglomération parisienne	Site des communes
Parcs naturels régionaux	1	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	Propriétaire de 12 hectares sur le site « Tourbières & prairies tourbeuses des Yvelines » Partie prenante dans l'élaboration du DocOb(groupes de travail)	O.N.F : DocOb Forêt de Rambouillet et Tourbièresdes Yvelines (2007)
RNR	3	En bordure	Domaine d'Ors, Etangs de Bonnelles, Val et Coteaux de Saint Rémy	DRIEE Ile-de-France
APB	1	En bordure	Etang de Baleine et Brûledoux (51 ha)	DRIEE Ile-de-France
Natura 2000	3	1 site ZPS 2 sites ZSC	Les 2 ZSC relevant de la Directive « Habitats» sont inclus dans le site ZPS	DRIEE Ile-de-France
Réserves Biologiques domaniales Dirigées	20	R.B.D en F D de Rambouillet	Surface : 1157 hectares, certaines forment les noyaux durs des 2 sites Natura 2000 Directive Habitats de la F D de Rambouillet	O.N.F : Aménagement forestier(2006) Plan de Gestion RBD (2009) DocOb Forêt de Rambouillet et Tourbièresdes Yvelines (2007)
Réserves Biologiques domaniales Intégrales	2	R.B.I en F D de Rambouillet	Surface : 206 hectares à rôle important dans la conservation des oiseaux forestiers de l'annexe 1	O.N.F : Aménagement forestier(2006)
Sites classés	16	Sites classés	Sans objet	DRIEE Ile-de-France
ZNIEFF type 1	33	ZNIEFF type 1	Zones à haute valeur écologique à la base de création des R.B domaniales et dont certaines sont en cours de réactualisation	DRIEE Ile-de-France
ZNIEFF type 2	7	ZNIEFF type 2		DRIEE Ile-de-France
SAGE, SDAGE	3	SAGE	Ces SAGE font partie du SDAGE du Bassin de Seine Normandie	AESN

SYNTHESE

Avec une surface de **17 110 hectares**, «Massif de Rambouillet et zones humides proches» est un des grands sites Natura 2000 d'Ile-de-France.



Il concerne 36 communes où vivent près de 190 000 habitants: une en Essonne (Angervilliers), 35 en Yvelines(*liste ci-dessous*). Ces communes, de type urbain ou rural, ont des densités de population très variables : les plus petites sont Gambaiseuil avec 63 habitants puis Saint Lambert des Bois 402 habitants et les plus importantes: Trappes 29 817 habitants, Elancourt 28 038 habitants et Rambouillet 26 454 habitants.

L'intérêt écologique de la ZPS se traduit par de multiples classements de certains secteurs: en ZNIEFF de type 1 et 2, en Réserves biologiques domaniales (20 RBD, 2 RBI), en sites Natura 2000 : 2 au titre de la Directive habitats dont le DocOb a été approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2007.

On peut signaler également en bordure de la ZPS, une Réserve naturelle nationale, elle aussi classée ZPS: la réserve naturelle de Saint Quentin ainsi que 3 réserves naturelles régionales (Domaine d'Ors, Etangs de Bonnelles, Val et Coteaux de Saint Rémy) et une APB (Etang de Baleine et Brûledoux).

Les communes de la ZPS

En Essonne : Angervilliers

Dans les Yvelines : Auffargis, Bourdonné, Bullion, Cernay la Ville, Chateaufort, Clairefontaine-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre, Dampierre-en-Yvelines, Elancourt, Gambaiseuil, Gazeran Grosrouvre, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Celle- les-Bordes, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Lambert des Bois, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlisse, Sonchamp, Trappes, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Voisins-le-Bretonneux.

SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE : TABLEAU 2 ET SYNTHESE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Gestionnaire	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	3	Forêts domaniales: Rambouillet Port Royal Angervilliers	14 130 ha 687 ha 287 ha	O.N.F	Enjeux majeurs pour la conservation des espèces inféodées: - aux milieux forestiers en rapport avec la taille des massifs et la composition et la structure des peuplements - aux milieux ouverts associés	O.N.F
Propriétés de l'Etat	1	Domaine national de Rambouillet	856 ha	ONF & Bergerie Nationale		
Propriétés de la région	1	Forêt régionale : Port Royal des Champs	142 ha	A.E.V/O.N.F	Enjeux dans la conservation des espèces inféodées aux milieux forestiers et aux milieux ouverts associés	O.N.F
Propriétés du Département	2	Forêts départementales: Ronqueux Les Gaules	118 ha 41 ha	O.N.F		
Propriétés de l'Etat	2	Etangs Etat & collectivités: Etangs de Hollande Etang de la Tour	198 ha 17 ha	SMAGER SMAGER	Enjeux majeurs pour la conservation des espèces inféodées aux milieux aquatiques, en particulier sur la chaîne des étangs de Hollande	SMAGER S.Y.M.E.N. CASQY
Propriété communale	1	Etang des Noës	55 ha	S.Y.M.E.N.		
Communauté d'agglomération	1	Etang du Manet	16 ha	CASQY		
Propriétés privées	7	Etangs privés : <i>Vallée de la Guesle :</i> Etang de Guiperreux & Marais d'Angennes <i>Vaux de Cernay :</i> Etang de l'abbaye Bois privés Enclaves forestières Bois de Vaumurier Plaine agricole de Magny-les -Hameaux	90 ha 65 ha 25 ha 35 ha 145 ha		Enjeux dans la conservation de certaines espèces inféodées aux milieux aquatiques pour l'étang de Guiperreux Pas ou peu d'enjeu identifié ailleurs sauf pour les parties boisées en continuité avec le massif forestier	Propriétaires ou SIG ONF

SYNTHESE

Le site Natura 2000 est essentiellement assis sur des propriétés publiques appartenant

- à l'Etat : 3 forêts domaniales et le Domaine National de Rambouillet (ancien Domaine Présidentiel de Rambouillet, les Etangs de Hollande, l'Etang de la Tour
- à la région Ile-de-France : Forêt régionale de Port Royal des Champs
- au département des Yvelines : Forêts départementales des Gaules et du Ronqueux
- à la communauté d'agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines : Etangs du Manet
- à la commune du Mesnil saint Denis : Etang des Noés

La ZPS englobe également plusieurs propriétés privées qui présentent à ce jour un enjeu peu ou pas identifié pour les oiseaux « cibles » d'intérêt communautaire. Il s'agit de la plaine agricole de Magny les Hameaux située en bordure des 2 forêts de Port Royal (environ 150 ha), du bois de Vaumurier (35 ha), de 3 enclaves boisées de surfaces réduites (25 ha au total), de 2 étangs et leurs abords enclavés dans la forêt domaniale de Rambouillet (180 ha). Seul l'étang de Guiperreux, situé dans la vallée de la Guesle, a fait l'objet de quelques observations d'oiseaux relevant de l'annexe 1.

Les propriétés publiques sont gérées par différents organismes :

- l'ONF – *Office National des Forêts*– pour les forêts domaniales, régionale, départementales et pour partie le Domaine National de Rambouillet
- la Bergerie Nationale pour une partie du Domaine National de Rambouillet
- le SMAGER – Syndicat mixte d'Aménagement et de gestion des Etangs et Rigoles– pour la chaîne des Etangs de Hollande, l'Etang de la Tour
- la CASQY– Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les Etangs du Manet, ces derniers formant une enclave dans la forêt domaniale de Port Royal
- le SYMEN –Syndicat Mixte de l'Etang des Noës – pour l' Etang des Noës

Signalons également 16 routes départementales, une route nationale, un tronçon d'autoroute, une voie ferrée traversant la ZPS et occupant une surface non négligeable (200 à 250 hectares).

Remarque générale :

Le présent DocOb est co-rédigé par 2 opérateurs, l'un s'intéressant particulièrement aux étangs ayant un rôle important dans la conservation des espèces « cibles » pour le site liées aux milieux aquatiques: la chaîne des Etangs de Hollande, l'étang des Noës, les Etangs du Manet, l'étang de Guiperreux, l'autre prenant en charge le restant, correspondant dans ses grandes lignes à la forêt et ses milieux associés.

De plus, espèces et actions de conservation préconisées sont liées à 3 grands types de milieu : milieux forestiers, milieux ouverts associés et étangs.

Aussi, pour plus de clarté, les parties propres à ces milieux ont été rédigées en couleur différente: **milieux forestiers**, **milieux ouverts associés** et **étangs**, les **éléments communs** à toutes les espèces restant écrits **en noir**.

DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL : TABLEAU 3 ET SYNTHESE

(1) Nomenclature FSD pages 78 à 80

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100, 101, 102, 140	230 ha	<p>Activités agricoles concernant essentiellement la Bergerie Nationale (partie du Domaine national). Les cultures (triticale:35,5ha, maïs ensilage: 13,5ha) et prairies (temporaires:108 ha, permanentes: 59 ha) sont entretenues pour les différents élevages de la Bergerie (poules pondeuses «biologiques», bovins, ovins).</p> <p><u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</u> Prairies, milieux herbacés ras, de taille unitaire non négligeable sont de zones d'alimentation et/ou de nidification pour certains oiseaux de l'annexe 1 (alouette lulu, busard Saint-Martin, bondrée apivore...).</p>	<p>Site Bergerie Nationale</p> <p>Etude du périmètre d'extension du PNR Haute Vallée de Chevreuse: <i>Diagnostic écologique préliminaire des Domaines Présidentiels PNRHVC-2010</i></p>
Activités sylvicoles	160, 161, 162, 163, 164, 165	15500 ha environ	<p>Activités relevant de la gestion forestière actées pour les forêts publiques dans les plans de gestion ou aménagements forestiers. Il s'agit de travaux de dégagements dans les jeunes peuplements, d'exploitation des bois par coupes d'éclaircies, d'amélioration ou de régénération dans les peuplements plus matures. <i>(bilan en annexes T 3.1 & T3.2)</i></p> <p><u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</u> Si la disparition d'espaces ouverts a un effet négatif sur les espèces liées à ces milieux, celle des boisements matures peut aussi être néfaste aux oiseaux forestiers; il s'agit donc de maintenir une répartition globalement favorable à l'ensemble des espèces similaire à l'existant. En période de reproduction, le dérangement, la modification de l'environnement immédiat du nid ou sa destruction impactent négativement les espèces.</p>	<p><u>Partie « Forêts » :</u></p> <p>ONF: Aménagements forestiers,</p> <p>Divers documents de gestion</p> <p>Réunions groupe forêt</p>
Activités de gestion sur les étangs	102, 870, 853, 701, 952	Une douzaine d'hectares de roselières	<p>Sur les étangs, il s'agit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien par coupe et arrachage des saules sur l'ensemble des étangs pour faire reculer la saulaie et permettre la recolonisation de la roselière puis contrôle ultérieur des repousses par fauche - d'entretien des infrastructures (digues et vannes) - de gestion des niveaux d'eau - de gestion de la qualité des eaux (pollutions, eutrophisation) <p><u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</u> Toutes les espèces prioritaires de la ZPS bénéficient favorablement des mesures de gestion existantes, leur impact négatif relève de la période d'intervention si elle est mal ciblée.</p>	<p><u>Partie « Etangs » :</u></p> <p>Réunions groupe étangs</p> <p>SMAGER</p> <p>PNRHVC</p>

Activités cynégétiques	230, 240, 243	<p>22 lots de chasse, 1 licence dirigée essentiellement alloués au grand gibier, 2 territoires de chasse au petit gibier</p> <p>26 chasseurs pour la chasse au gibier d'eau pour les étangs de Hollande</p> <p>1 lot chasse à courre Massif domanial de Rambouillet & Chaîne des étangs de Hollande</p>	<p>En forêt : Activités visant essentiellement à la régulation de la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier), plus accessoirement de chasse au petit gibier. (Voir bilan en annexe T 3.3) <u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</u> Il y a peu d'effet sur les oiseaux de l'annexe 1, l'essentiel de l'activité cynégétique , hors chasse à courre,(1 novembre au 28 février en domanial) ayant lieu généralement hors période sensible.</p> <p>Sur les étangs : Chasse au gibier d'eau, à courre, battue de sangliers Contrôle des populations de rongeurs aquatiques par piégeage (rat musqué et ragondin). <u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</u> Le contrôle des populations de sanglier bénéficie favorablement aux espèces prioritaires de la ZPS qui nichent dans les roselières. Les activités cynégétiques sont potentiellement sources de dérangements, principalement pour le butor étoilé.</p> <p>A signaler pour l'ensemble de la ZPS: l'importance de la régulation des populations de sangliers, ceux ci pouvant jouer un rôle non négligeable dans la prédation des couvées des oiseaux nichant au sol.</p>	<p><u>Partie « Forêts » :</u> ONF : Cahiers d'adjudication des chasses, Divers documents de gestion cynégétique Réunions groupe forêt</p> <p><u>Partie « Etangs » :</u> Réunions groupe étangs</p> <p>SMAGER</p>
Pêche	220	<p>450 personnes concernées sur 7 étangs</p> <p>Environ 500 personnes concernées</p>	<p>En forêt : La pêche de loisirs est limitée à certains étangs, la pêche à la ligne est autorisée sur des sections localisées de berges, le ré-empoissonnement est soumis à accord préalable. (bilan en annexe T 3.3) <u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</u> Aucune observation d'espèce de l'annexe 1 n'est notée sur les étangs forestiers actuellement loués à la pêche.</p> <p>Sur les étangs : Uniquement pêche de loisir sur la majorité des étangs depuis les rives et en barque sur l'étang Saint-Hubert <u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</u> Les activités piscicoles sont potentiellement sources de dérangements pour toutes les espèces prioritaires de la ZPS</p>	<p><u>Partie « Forêts » :</u> ONF : Cahiers d'adjudication, Divers documents de gestion Réunions groupe forêt</p> <p><u>Partie « Etangs » :</u> Réunions groupe étangs</p> <p>SMAGER</p> <p>SYMEN</p>

<p>Tourisme</p>	<p>620, 621, 622, 690, 501, 600, 730</p>	<p>FD Rambouillet : 11 à 17 millions de visites par an</p> <p>Données non disponibles ailleurs</p> <p>50000 visiteurs par an sur la base de loisirs du grand étang de Hollande.</p> <p>Données non disponibles pour les autres sites</p>	<p>En forêt : Activités importantes sur ces forêts publiques de la grande couronne vouées à l'accueil et qui reçoivent tous types de public: familles, groupes de randonneurs, associations sportives s'adonnant à la promenade ou la course à pied, au VTT ou vélo, à cheval ou utilisant des espaces aménagés pour le pique nique, ou réservés aux scouts sans oublier la cueillette de champignons entre septembre et novembre. (Voir bilan en annexe T 3.4)</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</i> L'importance des manifestations (effet de nombre), et leurs périodes (surtout entre mai et octobre) peuvent avoir un impact très négatif si elles ont lieu à proximité des nids.</p> <p>Sur les étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aire d'accueil au grand étang de Hollande (50000 visiteurs/ an) - Activités de loisirs sur les plans d'eau: baignade et pédalo sur le grand étang de Hollande, canoë sur l'étang de la Tour - Randonnées (pédestres, cyclistes et équestres) sur les digues et chemins - Manifestations ponctuelles (enduro carpe sur les étangs des Noës et de la Tour) - Activités non contrôlées (activités ci-dessus hors des zones et horaires autorisés, plongeurs, course triathlon, modélisme, entraînements de l'armée, des pompiers, de la police...) <p><i>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</i> Les activités touristiques sont potentiellement sources de dérangements pour toutes les espèces prioritaires de la ZPS.</p>	<p><u>Partie « Forêts » :</u> ONF : Aménagements forestiers Bilans d'activités touristiques CREDOC Réunions groupe forêt</p> <p><u>Partie « Etangs » :</u> Réunions groupe étangs SMAGER</p>
<p>Projets Sur les étangs</p>	<p>910, 140, 600</p>		<p>Sur les étangs : Pâturage extensif sur la chaîne des étangs de Hollande en 2012 Curage des vases de l'étang du Manet (20000m³) en projet Création d'un observatoire à l'étang de Saint-Hubert</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</i> Ces projets peuvent être bénéfiques pour les espèces prioritaires de la ZPS.</p>	<p><u>Partie « Etangs » :</u> Réunions groupe étangs SMAGER CASQY</p>
<p>Autres</p>	<p>Non codifié FSD</p>		<p>En forêt : Comptages dans le cadre de différents programme nationaux (Rapaces, STOC...) assurés par le CORIF et les associations naturalistes (CERF, Bonnelles-Nature...).</p> <p>Sur les étangs : Suivis scientifiques : inventaires, comptages, baguages. Exercices militaires (stationnement hélicoptère au dessus des étangs)</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 :</i> Les activités scientifiques sont potentiellement sources de dérangements pour toutes les espèces prioritaires de la ZPS.</p>	<p>Réunions groupe experts, groupe étangs, SMAGER PNRHVC CERF CORIF</p>

SYNTHESE

La ZPS se caractérise par un ensemble d'activités qui relèvent principalement de la gestion (gestion forestière, gestion des étangs, gestion cynégétique..) ou des loisirs, ces derniers étant particulièrement importants dans la région à la plus forte densité de population de France.

Milieux forestiers et associés

La ZPS est majoritairement constituée de forêts; pour une meilleure lisibilité, les différentes activités ont été recensées sous forme de tableaux placés en annexes (T3.1 à T3.4).

Activités agricoles

Elles sont essentiellement liées à la Bergerie Nationale qui fait partie du Domaine National de Rambouillet (comme mentionné plus haut, aucune espèce de l'annexe 1 n'a été observée sur les autres surfaces agricoles du site). Ces activités concernent moins de 2 % de la surface de la ZPS (230 ha).

Il s'agit de cultures fourragères à destination des différents troupeaux élevés dans l'exploitation : bovins et ovins dont le mouton de Mérinos pour lequel la Bergerie est conservatoire génétique national de la race.

Depuis près de 20 ans, la Bergerie Nationale s'est orientée vers une démarche de développement durable, aussi bien en matière d'agriculture, que d'aménagement du territoire, d'éducation à l'environnement ou du tourisme rural.

Vitrine de l'agriculture durable, elle assure aujourd'hui l'autonomie alimentaire de ses différents élevages et a opté pour une réduction drastique des produits phytosanitaires et des engrais chimiques et pour un élevage avicole biologique.

Certains oiseaux de l'annexe 1 fréquentent ces prairies rases et cultures riches en insectes, pour s'alimenter. Milieux de prédilection de l'alouette lulu, ils sont également appréciés par le busard Saint-Martin ou la bondrée apivore.

Gestion forestière

La gestion forestière concerne essentiellement les forêts « publiques » de la ZPS (forêts domaniales, régionales, départementales)

Aménagements forestiers (cf annexe T3.1):

L'aménagement forestier définit les modalités de gestion des peuplements forestiers au niveau du traitement à appliquer (futaie régulière, futaie irrégulière, TSF en conversion...), les essences objectifs et d'accompagnement (en lien avec les DILAM, les catalogues de stations forestières...) ainsi que les âges et diamètres d'exploitabilité.

Il définit également les surfaces des différents groupes de peuplements (en particulier le groupe de régénération), induisant ou modifiant ainsi des structures de paysages forestiers recherchées par certaines espèces –oiseaux en particulier- écartées par d'autres.

Travaux forestiers (cf annexe T3.2):

Les modalités générales sont définies dans le référentiel des travaux sylvicoles de la Direction Territoriale Ile-de-France- Nord-Ouest de l'ONF (version 2011). Des recommandations environnementales peuvent être envisagées dans leur mise en œuvre (période, pas de temps, échelonnement sur un secteur...) aussi bien pour les travaux forestiers que pour ceux liés à l'infrastructure.

Exploitations forestières (cf annexe T3.2):

Outre le changement local de structure du paysage mentionné plus haut, la période d'exploitation peut avoir une influence sur les oiseaux forestiers.

Différents types de coupes sont mis en oeuvre pour assurer l'amélioration et le renouvellement des peuplements forestiers :

- coupes rases (dernière coupe dite définitive- en régénération naturelle, ou avant plantation - résineuse essentiellement)
- coupes partielles (régénération, amélioration).

Les nouvelles clauses générales de vente en date de juillet 2008 (ref: *Vente des bois des forêts publiques, les textes essentiels- ONF mars 2008*) fixent le délai de coupes, un an en général.

L'interdiction de tout ou partie de l'exploitation est possible pendant des périodes déterminées de l'année (art 16-3, 16-4) selon :

- le règlement national d'exploitation forestière
- des clauses particulières définies pour chaque article.

Ainsi, pour les forêts de la ZPS, le débardage peut être suspendu en cas de sols trop engorgés et dans les zones très fréquentées, le délai de coupes peut être réduit ou l'exploitation « hors feuille » interdite pour des raisons d'impact visuel.

Activités cynégétiques en forêts :

Pour les forêts, publiques, par le Contrat Etat –ONF en date du 24 juin 2006, l'ONF s'est engagé à participer à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique visant d'une part, à protéger les cultures riveraines d'une trop forte pression de la faune et d'autre part, à assurer les régénérations des peuplements forestiers à coût économique acceptable et sans protection. Cet engagement est repris au niveau territorial en Ile-de-France-Nord-Ouest, avec en particulier, le suivi de bio-indicateurs destinés à mieux connaître les populations de cervidés. Sur l'Agence ONF de Versailles - qui comprend la quasi totalité des forêts de la ZPS - les modes de chasse visent à une régulation du « grand gibier » satisfaisante (cervidés, cerf et chevreuil et surtout sanglier) et adaptée au contexte de forêts péri-urbaines fréquentées, et ce, avec un objectif de sécurité maximale.

Les modes de chasse pratiqués dans les forêts publiques de la ZPS, leurs périodes ainsi que les espèces chassées sont récapitulées dans le tableau *annexe T3.3*

Pêche sur les étangs forestiers:

Seule, la forêt domaniale de Rambouillet est concernée. Sept étangs (*voir annexe T3.3*) sont loués à différentes associations de pêche. L'amicale des pêcheurs rambolitains, qui loue la pêche sur 3 étangs, regroupe 450 adhérents. Aucune espèce de l'annexe 1 n'a été notée sur les étangs actuellement loués à la pêche.

Tourisme :

Seules, les forêts publiques sont concernées. Ainsi, le principe général d'accueil des forêts publiques au niveau de l'Agence ONF de Versailles est le suivant: chacun a libre accès à la forêt domaniale comme aux forêts régionale ou départementales, à l'exception des Domaines Présidentiels (650 ha) et du domaine du Planet (113 ha).

Toutefois, une autorisation de l'ONF reste nécessaire pour toute manifestation de plus de 20 participants en forêt domaniale et sur avis du propriétaire hors forêt domaniale, l'objectif étant d'en assurer de bonnes conditions de sécurité, de rejeter les manifestations portant atteinte à la forêt ou occasionnant la gêne aux autres usagers, de limiter l'impact sur la flore et la faune. Toute manifestation de nuit est en principe refusée..

L'autorisation est soumise au respect d'un règlement transmis au demandeur.

Si la fréquentation de la Forêt domaniale de Port Royal est importante, essentiellement sur le Bois de Trappes, du fait de sa proximité avec l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, c'est la forêt domaniale de Rambouillet du fait de ses dimensions et de la variété de l'offre, qui est la plus sollicitée en terme d'accueil du public tant en nombre qu'en types de manifestations. Une réflexion générale a donc été menée aboutissant à l'élaboration d'un schéma stratégique d'accueil visant à répondre à la demande tout en l'organisant. Il est prévu qu'à terme, chaque forêt soit dotée de ce schéma stratégique.

Equipements d'accueil, types de fréquentation et leur importance sont récapitulés par forêt sur le tableau *annexe T3.4*.

En conclusion, pour peu qu'on puisse en adapter les modalités (périodes surtout) pour en limiter les impacts potentiels, les activités de gestion sont compatibles et peuvent même contribuer à la conservation des différentes espèces de l'annexe 1 liées aux forêts, milieux associés et agricoles, car elles participent au maintien des habitats qui leur sont nécessaires (jeunes peuplements, vieux boisements, landes, prairies, cultures et pelouses rases). Le point le plus problématique reste le haut niveau de fréquentation qui nécessite de contrôler et limiter le dérangement sur les secteurs sensibles à certaines périodes de l'année.

Pour les étangs,

Les activités de gestion concernent:

- *les niveaux et débits d'eau* réglementés avec schématiquement un remplissage hivernal puis la recherche d'un compromis pour la qualité des milieux naturels
- *la qualité des eaux*, avec des reliquats de pollutions anciennes au PCB et par des hydrocarbures sur l'étang du Manet,
- *l'entretien des infrastructures* (digues et vannes) réalisé de septembre à décembre surtout par contrôle de la végétation
- *le contrôle par coupe et arrachage de la saulaie* sur la chaîne des étangs de Hollande principalement de septembre à janvier qui s'étend sur le pourtour de certains étangs avec un objectif de recul d'une vingtaine de mètres,

Le curage de l'étang du Manet est en cours de programmation par la CASQY.

Les activités cynégétiques n'intéressent pour partie que la chaîne des étangs de Hollande, ceux de Manet, des Noës et de la Tour étant hors chasse. Elles sont pratiquées sur le gibier d'eau de fin août à début décembre sur les étangs Bourgneuf (Association des Bréviaires pour 20 fusils), Corbet et Pourras (sous gestion d'un particulier pour 6 fusils). La chasse à courre reste occasionnelle sur le site. Des battues de sangliers sont pratiquées en automne/hiver sur l'ensemble des étangs et le contrôle essentiellement par tir des ragondins et rats musqués est réalisé par 4 piégeurs agréés.

La pêche est gérée par des associations, et se pratique à partir des digues pour l'ensemble des étangs, des rives pour le petit étang de Hollande, l'étang de Bourgneuf ainsi que celui de la Tour, en barque sur celui de Saint-Hubert avec une limitation de 10 unités et à au moins 30 mètres des roselières. Un enduro carpe est organisé une fois par an par la Fédération de Pêche sur les étangs des Noës et de la Tour.

Les activités de loisirs sont très développées sur le Grand étang de Hollande autour de la base de loisirs. Sont pratiqués la baignade, le pédalo, le canoë (étang de la Tour), la location de vélos et l'accrobranche en période estivale. Parmi les activités non contrôlées il convient de signaler la pratique du quad sur le site du Manet ainsi que le tourisme aérien qui prend en enfilade la chaîne des étangs de Hollande.

Le baguage ornithologique se limite à deux opérations annuelles dans le cadre du programme national STOC .

Les suivis ornithologiques se pratiquent de manière privilégiée à partir de digues et ponts. Certains suivis et inventaires nécessitent l'accès aux rives des étangs.

En conclusion, les étangs concentrent un panel d'activités d'entretien, d'accueil du public, de chasse, de pêche, qui, non encadrées, peuvent par leur conjugaison être préjudiciables à la conservation des espèces prioritaires de la ZPS mais dont les pratiques actuelles ne semblent pas avoir posé de problème majeur. Au chapitre de l'entretien du milieu, le contrôle de la végétation forestière sur les bords et zones d'atterrissage apparaît de tout premier ordre. La canalisation des activités de loisirs, tout particulièrement aux alentours des roselières mérite d'être réfléchi.

Les gestionnaires institutionnels de ces milieux sont très sensibles aux problématiques de conservation de la biodiversité.

DONNEES ABIOTIQUES GENERALES : TABLEAU 4 ET SYNTHESE

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Géologie	4 grands faciès géologiques	<p>4 grands types de faciès géologiques d'origine sédimentaire se déclinant suivant la topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formations superficielles éoliennes : limons des plateaux et sables soufflés * Plateaux d'argiles à meulières plus ou moins remaniées et contaminées par des apports de sables de Lozère grossiers et argileux ou des sables de Fontainebleau. * Sur pentes, sables de Fontainebleau en place (avec parfois chaos gréseux) recouverts par des colluvions * Colluvions et alluvions de bas de pente 	<p>Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne <i>G Bailly et al</i> <i>Sol-Conseil Strasbourg Nov 2001</i></p> <p>DocOb Sites FR1100796 & 1100803 <i>ONF nov 2007</i></p>
Hydrologie, hydrographie	<p>21 cours d'eau totalisant 65 kms</p> <p>30 étangs totalisant une surface de 250 ha dont 5 d'intérêt majeur pour les espèces prioritaires et 8 de grand intérêt</p>	<p>21 cours d'eau de faible puissance et plus ou moins pérennes traversent la ZPS dont les plus importants sont : ru des Brûlins, ru des Ponts Quentins et de l'Etang Neuf, Vesgre, Guesle, Mérantaise, Rhodon, ru de Gironde, Yvette, Ru des Vaux, Ru de la Celle, Drouette, Ru de la Claye, sans compter les rigoles. 3 rivières longent la ZPS: Guéville, Aulne et Rabette. Ils circulent au fond de vallons souvent encaissés et généralement orientés Nord-Ouest/ Sud-Est.</p> <p>La ZPS renferme également un réseau important de mares et d'étangs d'origine artificielle. Parmi eux, la chaîne des Etangs de Hollande (Etangs de Saint Hubert, Pourras, Corbet, Bourgneuf), et l'étang des Noës jouent un rôle déterminant dans la conservation des oiseaux prioritaires liés aux milieux aquatiques. L'Etang de la Tour, l'Etang Neuf de Gambaiseuil, l'Etang de la Porte Baudet, l'Etang de Guiperreux sur le massif de Rambouillet, les Etangs du Manet en Forêt de Port Royal ont un intérêt moindre</p>	<p>Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne <i>G Bailly et al</i> <i>Sol-Conseil Strasbourg- Novembre 2001</i></p> <p>Aménagements forestiers- ONF</p>
Climat	<p>Pluviométrie moyenne : 695 mm/an à Trappes 650,6 mm/an à Dourdan</p> <p>Température moyenne annuelle: 10,7°C à Trappes 11,2°C à Dourdan</p>	<p>Climat à tendance océanique altéré à ensoleillement modéré ,hiver froid et faible pluviosité assez uniformément répartie dans l'année</p>	<p>Données Météo-France recueillies sur 30 ans- 1971-2000</p> <p><u>Stations de référence :</u> <i>Trappes</i>, nord de la ZPS <i>Dourdan</i>, située au sud</p> <p>Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne <i>G Bailly et al</i> <i>Sol-Conseil Strasbourg- Nov 2001</i></p>

Pédologie	5 grands types de sols	<p>Nature et répartition des sols sont liées aux formations géologiques sous-jacentes et à leur position topographique:</p> <p><i>Plateaux et versants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sols podzolisés et filtrants sur matériaux sableux - Sols bruns et lessivés souvent hydromorphes sur limons - Sols très argileux et hydromorphes sur argile à meulière <p><i>Bas de pente et vallons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sols colluviaux souvent filtrants et profonds - Sols hydromorphes à gley au niveau de l'émergence de la nappe 	<p>DocOb Sites FR1100796 & 1100803 ONF nov 2007</p>
Topographie	<p>Altitude moyenne :160 m Point culminant:184 m Point le plus bas : 94 m</p> <p>3 grands types topographiques Plateaux : 70 à 80 % Versants :10 à 15 % Vallées : 10 à 15 %</p>	<p>Le relief général est constitué de plateaux et vallées de faible altitude (< 180 mètres) orientés Nord-Ouest/ Sud-Est.</p> <p><i>On peut ainsi distinguer quelques grands types de paysages :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Plateaux à faible pente * Versants aux pentes abruptes et sèches * Vallons parfois encaissés ou vallées plus larges et marécageuses où circulent les ruisseaux alimentant roselières et étangs 	<p>Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne G Bailly et al Sol-Conseil Strasbourg- Nov 2001</p>

SYNTHESE

Géologie, pédologie

L'histoire géologique intéressant le territoire de la ZPS peut se résumer à quatre phases majeures:

Le dépôt de craie à silex du Sénonien à la fin de l'ère Secondaire lors de la transgression marine du Crétacé supérieur (environ 65 millions d'années)

Une succession de dépôts sédimentaires à l'ère Tertiaire (Paléocène, Eocène et Oligocène) résultant de 5 transgressions marines entre 55 et 25 millions d'années

Un aplanissement des reliefs formés et un retrait définitif de la mer à la fin du Tertiaire (Miocène, Pliocène) avec sous climat tropical :

- épandage de dépôts sableux en provenance du Massif Central (sables de Lozère)
- grésification des sables et meulièrement des calcaires (formation d'argile et de meulières)

L'enfoncement des vallées et les actions périglaciaires au quaternaire avec dépôts limoneux éoliens (loess)

Découlant de ces événements successifs, divers faciès géologiques peuvent être observés à l'affleurement:

- *des formations superficielles éoliennes généralement peu épaisses: limons des plateaux, dépôts sous climat froid et sables soufflés venant de sables de Fontainebleau repris par le vent.*

- *l'entablement des plateaux constitué d'argiles à meulières* provenant de la silicification sous climat tropical des marnes et calcaires, plus ou moins remaniées par cryoturbation, parfois contaminées par des apports de sables de Lozère grossiers et argileux ou des sables de Fontainebleau purs et fins.
- *des formations sur pentes*: sables de Fontainebleau en place (avec parfois chaos gréseux sommital) recouverts par des colluvions plus ou moins mélangées de sable, limon et argile.
- *des formations en bas de pente*: colluvions de natures variées et alluvions

Ces faciès géologiques sont souvent imbriqués, générant une mosaïque complexe de sols dont les limites sont souvent difficiles à préciser. On peut cependant calquer la répartition et la nature des sols sur leur position topographique et les formations géologiques sous-jacentes, celles-ci étant à l'origine de forts contrastes vis-à-vis de leur capacité de rétention de l'eau.

On observe ainsi une gamme de sols se déclinant sous 3 grands types:

- sols filtrants, secs et chauds sur sables au niveau des pentes
- sols hydromorphes des plateaux sur argiles
- sols engorgés de fond de vallées au niveau de la nappe

Ces différents sols sont le support d'une grande diversité de milieux offrant des capacités d'accueil variées pour les espèces, en particulier les oiseaux qui trouvent ainsi de grands espaces forestiers, des paysages ouverts de landes et pelouses sèches ou des zones humides à roselières et étangs favorables à leur développement sur le site.

Hydrologie, hydrographie

Sur le substrat imperméable des plateaux argileux, circulent des rus essentiellement alimentés par des eaux de ruissellement collectées dans des bassins versants réduits. Leur débit est très faible et ils s'assèchent l'été.

En bas de pente, alimentées par l'aquifère des Sables de Fontainebleau, d'autres sources plus abondantes sont à l'origine de zones humides et de ruisseaux plus importants. Ces cours d'eau de faible puissance, souvent pérennes, parcourent des vallées souvent abruptes et étroites et orientées Nord-Ouest/ Sud-Est.

Ainsi, la ZPS est sillonnée de nombreux ruisseaux et rigoles ; ces dernières, parfois longues de plusieurs kilomètres, font partie du réseau de rigoles du alimentant les bassins du château de Versailles.

Ce réseau est complété par divers plans d'eau, mares, et étangs.

Si les mares sont parfois d'origine naturelle, elles ont été le plus souvent reprofilées ou creusées comme les mares abreuvoirs ou les mares de plateau, souvent vestiges d'anciennes carrières d'extraction de meulière. Ces mares forment des semis denses sur certains secteurs.

Des étangs ont également été créés, la plupart au Moyen Age, à des fins piscicoles, l'eau étant retenue par des digues barrant les fonds de vallée. D'autres ont été creusés à la fin du XVII^{ème} siècle, pour alimenter le réseau de rigoles du château de Versailles.

Parmi ces derniers, la chaîne des Étangs de Hollande (Étangs de Saint Hubert, Pourras, Corbet, Bourgneuf, surtout), l'Étang de la Tour et l'Étang des Noës jouent un rôle particulièrement important pour les oiseaux de la ZPS liés aux milieux aquatiques.

Quant aux étangs intra-forestiers dont le réseau est particulièrement important sur le massif forestier de Rambouillet, avec près de 20 grands étangs intra-forestiers totalisant près de 50 hectares, seuls certains (comme les 2 étangs du Manet enclavés dans la Forêt domaniale de Port Royal) sont visités irrégulièrement.

Climat (stations de référence : Trappes en limite nord de la ZPS, également Dourdan au sud)

Le climat de la ZPS peut être rattaché à celui du sud-ouest du Bassin Parisien. Il s'agit d'un climat à tendance océanique altéré, caractérisé globalement par un ensoleillement modéré (environ 1750 à 1800 heures par an), un hiver froid (3,5°C) et une faible pluviosité (695 mm avec de fortes variations d'une année sur l'autre) ; celle-ci est assez uniformément répartie dans l'année, avec cependant un léger maximum hors saison de végétation ; seuls 2 mois sub-secs sont observés: Juin et Juillet, le mois le plus sec étant le mois de Mars.

Remarques :

Le nombre de jours de gelée, estimé à 53 jours au niveau de la station de Trappes, semble plus important au niveau des massifs forestiers où l'on note de fréquentes gelées tardives sur certains secteurs.

En relation avec le substrat, la topographie ou l'orientation, des microclimats s'installent créant des trous à gelées ou des milieux très secs et thermophiles sur substrats sableux, en particulier les versants exposés au sud.

Des brouillards locaux peuvent compenser les déficits hydriques en position de pente exposée au Nord ou Nord-Ouest (ubac).

Les vents, rarement violents mais fréquents sont à dominance ouest ou sud-ouest.

Topographie

Le relief général, constitué de plateaux et vallées de faible altitude (inférieure 180 mètres) orientés Nord-Ouest/Sud-Est, se répartit en 3 grands types d'inégale importance :

* Plateaux à faible pente (pente < 5 %)

* Versants aux pentes abruptes et sèches (pente >20%, allant jusqu'à 60%)

* Vallons parfois encaissés ou vallées plus larges et marécageuses où circulent les ruisseaux alimentant roselières et étangs.

L'essentiel de la ZPS est constitué de plateaux à argiles sur sables peu élevés (altitude moyenne 160 m), fortement entaillés par des cours d'eau qui ont creusé des vallées plus ou moins abruptes et étroites.

Le point culminant de 184 mètres se situe en Forêt domaniale de Rambouillet au Chêne Baudet. C'est également en Forêt domaniale de Rambouillet que les altitudes les plus faibles sont atteintes au niveau de l'Etang Neuf de Gambaiseuil (111m), à l'aval du ru de la Claye (105m) et sur le ru des Vaux, en limite de la Côte brûlée sur la commune de Senlisse (94 m).

GRANDS MILIEUX TABLEAU 5 ET SYNTHÈSE (EN LIEN AVEC GRANDS MILIEUX DECRITS DANS FSD)

Grands milieux (1)	Taux de recouvrement du site (2)	Principaux milieux concernés (3)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (3)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (3)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts (hors jeunes peuplements)	80 %	Chênaies, chênaies mélangées Forêts résineuses	Bondrée apivore Pic mar Pic noir	<u>Menaces</u> Disparition des stades âgés des chênaies Exploitations forestières Dérangement en période de reproduction <u>Compatibilités :</u> Objectifs des aménagements forestiers (essences-objectifs, diamètres d'exploitabilité, surfaces du groupe de régénération...) Période des interventions	Réunions groupes Experts & forêt Aménagements forestiers (ONF)
Prairies de fauche et pâturages	< 2 %	Prairies pâturées et/ou fauchées	Busard saint Martin Alouette lulu Bondrée apivore	<u>Menaces</u> Fermeture du milieu par manque d'entretien régulier <u>Compatibilités :</u> Période d'entretien	
Rivières, ruisseaux	65 kms	Boisements rivulaires Berges meubles	Martin-pêcheur d'Europe	<u>Menaces :</u> Pollutions, dérangements <u>Compatibilités :</u> Maîtrise des dérangements Gestion conservatoire des boisements rivulaires Installation possible de sites artificiels de reproduction	
Zones humides (liées aux étangs)	2 %	Roselière	Blongios nain Butor étoilé Busard des roseaux	<u>Menaces :</u> Gestion des niveaux d'eau Dérangements <u>Compatibilités :</u> Entretien des roselières Maîtrise des dérangements Contrôle des espèces envahissantes	Réunions groupe Experts groupe étangs
Plans d'eau		Etang	Balbuzard pêcheur Sterne pierregarin	<u>Menaces :</u> Dérangements <u>Compatibilités :</u> Installation possible de sites artificiels de reproduction Maîtrise des dérangements Contrôle des espèces envahissantes	

Cultures	< 1 %	Milieus ouverts	Busard saint Martin Alouette lulu Bondrée apivore	<u>Menaces</u> Fermeture du milieu par manque d'entretien, Types de cultures, amendements <u>Compatibilités :</u> Période d'entretien Limitation d'intrants, jachère périodique	Réunions groupes Experts & forêt Aménagements forestiers (ONF)
Infrastructures	2 %	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>	ZPS traversée par une voirie publique de 16 routes départementales, une route nationale, un tronçon d'autoroute, une voie ferrée d'emprise occupant 200 à 250 hectares. La surface de la voirie privée (routes & layons forestiers, chemins des étangs) est prise en compte avec les milieux qu'ils desservent.	SIG ONF
Autres: Milieus ouverts associés à la forêt	10% 3%	Landes, friches, clairières intraforestières Premiers stades forestiers après coupes rases ou définitives	Alouette lulu Fauvette pitchou Engoulevent d'Europe	<u>Menaces</u> Fermeture des milieux par boisement naturel ou plantations, Période des travaux forestiers Dérangement en période de reproduction <u>Compatibilités :</u> Objectifs des aménagements forestiers (surfaces du groupe de régénération, surface et localisation des coupes rases résineuses et plantations ...) Période des travaux forestiers, ou d'entretien de landes	Réunions groupes Experts & forêt Aménagements forestiers (ONF)

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

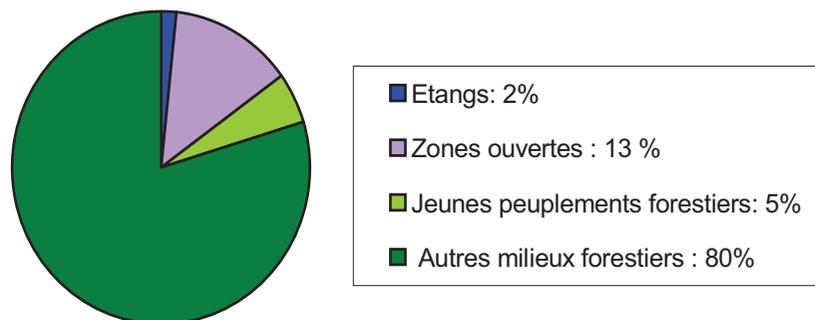
(3) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

SYNTHESE

La richesse de l'avifaune est liée à la diversité et la complémentarité des milieux rencontrés dans la ZPS :

- Milieux forestiers essentiellement à base de peuplements feuillus (chênes) mais aussi de résineux (pins)
- Zones ouvertes agricoles, landes sableuses, friches, clairières intra-forestières, ainsi que les premiers stades de régénérations forestières
- Milieux aquatiques, dont les étangs et en particulier la chaîne des Etangs de Hollande

Ces différents milieux sont très inégalement représentés sur la ZPS comme le montrent les estimations du tableau et le schéma suivant :



Pourtant, ce sont sur les étangs -habitat couvrant moins de 5% de la ZPS- que sont présentes l'essentiel des espèces de l'annexe 1 du site, celles-ci étant en majorité inféodées aux milieux aquatiques, parmi ceux-ci, signalons en particulier, l'intérêt majeur de la chaîne des étangs de Hollande.

Pour les milieux forestiers et associés,

Ce sont les *premiers et derniers stades* du cycle sylvicole qui sont dans la ZPS, les plus favorables aux espèces « cibles » d'intérêt communautaire.

Les vieilles futaies feuillues, les chênaies matures, ainsi que la présence d'îlots de vieux bois et d'arbres à cavités, dépérissants ou morts sont propices à l'installation des pics.

A l'inverse, les régénérations sont fréquentées par l'engoulevent d'Europe qui peut rester fidèle au même secteur tant que les peuplements ne sont pas totalement fermés et ne dépassent pas quelques mètres de haut (généralement 3 à 5 m), tandis que l'alouette lulu peut s'installer dans les très jeunes plantations de pins, ses milieux de prédilection étant cependant les pelouses et prairies rases ...

L'engoulevent d'Europe, et la fauvette pitchou fréquentent également les zones ouvertes intra-forestières, les landes étant leurs habitats préférés.

Actuellement, on constate sur la ZPS une augmentation des populations tant chez le pic mar que chez l'engoulevent d'Europe. Il s'agit donc de maintenir ce contexte favorable en conservant des surfaces équivalentes de forêts âgées et de milieux ouverts (premiers stades de régénérations et landes) à celles d'aujourd'hui, la présence de clairières, prairies ou coupes à blanc au sein d'un grand massif forestier étant elle aussi recherchée par la bondrée apivore.

Sur les étangs et zones humides associées, les roselières - surface totale sur l'ensemble de la ZPS 12 hectares environ, dont 11 sur la chaîne des étangs de Hollande- sont indiscutablement le "grand milieu" qui devra concentrer les efforts de conservation et de gestion au regard des espèces « cibles » d'intérêt communautaires liées aux milieux aquatiques du site.

HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL : TABLEAU 6 ET SYNTHESE

(AUTRES QUE HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p>Habitats de l'annexe I de la directive 92/43</p>	<p>20 Habitats de l'annexe I :</p> <p>7 habitats forestiers 13 habitats ouverts 1 Milieu sec 12 Milieux humides</p>	<p>20 Habitats de l'annexe I de la directive 92/43, essentiellement localisés en milieux forestiers et associés et principalement identifiés sur la FD de Rambouillet :</p> <p>9120-2 Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx 9130-3 Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois 9180-2* Frênaies de ravin hyperatlantiques à Scolopendre 9190-1 Chênaies pédonculées à Molinie bleue 91D0-1.1* Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine 91E0-8* Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux 91E0-11* Aulnaies à hautes herbes 6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces 7110-1* Végétation des tourbières hautes actives 7150-1 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion 7230-1 Végétation des bas-marais neutro-alcalins 3110-1 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i> 3140 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques 3150-1 Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes 3160-1 Mares dystrophes naturelles 4030-9 Landes nord-atlantiques sèches à sub-sèches 4010-1 Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à 4 angles 4020-1* Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à 4 angles</p> <p>Enjeux par rapport à Natura 2000: Présence des espèces liées à la structure de certains habitats (landes, pelouses, milieux aquatiques...)</p>	<p>DocOb Sites FR1100796 & 1100803 ONF nov 2007</p> <p>Aménagements forestiers ONF</p> <p>Diverses études écologiques: ONF SMAGER & diverses structures</p>

Légende : 9180-2* : habitat prioritaire

<p>Espèces de l'annexe II de la directive 92/43</p>	<p>1 & espèces dont : 1 espèce végétale 10 espèces animales</p>	<p>10 espèces de l'annexe II de la directive 92/43, dont 9 espèces animales se décomposant en 3 chiroptères, 1 amphibien, 2 poissons, 2 insectes : <i>Lurionium natans</i> <i>Barbastella barbastellus</i> <i>Myotis beichsteini</i> <i>Myotis emarginatus</i> <i>Myotis Myotis</i> <i>Triturus cristatus</i> <i>Lampetra planeri</i> <i>Cottus gobio</i> <i>Coenagrion mercuriale</i> <i>Euplagia quadripunctaria</i> <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Enjeux par rapport à Natura 2000: Pas de lien direct avec les espèces de l'annexe II de la Directive Habitat</p>	<p>DocOb Sites FR1100796 & 1100803 ONF nov 2007</p> <p>SMAGER</p> <p>Fiches ZNIEFF</p>
<p>Autres habitats naturels</p>	<p>Partie forêt : 32 types d'habitats naturels</p> <p>Partie étangs : 17 habitats remarquables</p>	<p>En forêt : 32 types d'habitats naturels, hors milieux aquatiques (qui n'ont pas fait l'objet de recensement généralisés) et hors boisements résineux introduits, ont été décrits. Les habitats forestiers sont les plus représentés (essentiellement chênaies acidiphiles du 41.5)</p> <p>Sur les étangs : 17 habitats remarquables (dont 5 habitats DZNIEFF) , essentiellement habitats humides et d'eau libre identifiés sur la chaîne des étangs de Hollande et à l'étang des Noës</p>	<p>ONF: PGRBD Rambouillet, Aménagements forestiers, études écologiques</p> <p>SMAGER</p> <p>Inventaire ZNIEFF de l'étang des Noës</p>
<p>Autres espèces végétales</p>	<p>Partie forêt : 9 espèces protégées au niveau national, 44 au niveau régional</p> <p>Partie étangs : 2 espèces protégées au niveau national 8 espèces protégées au niveau régional</p>	<p>En forêt : 53 espèces végétales protégées (dont 9 protégées au niveau national, 44 au niveau régional) , 17 déterminantes de ZNIEFF et 18 autres espèces remarquables</p> <p>Sur les étangs : 32 espèces déterminantes ZNIEFF dont <i>Littorella uniflora</i> et <i>Pilularia globulifera</i> protégées nationales et <i>Carex laevigata</i>, <i>Carum verticillatum</i>, <i>Elatine hexandra</i>, <i>Bidens radiata</i>, <i>Poa palustris</i>, <i>Lobelia urens</i>, <i>Utricularia australis</i>, <i>Rhynchospora fusca</i> protégées régionales.</p>	<p>ONF : PGRBD Rambouillet, Aménagements forestiers, études écologiques</p> <p>CORIF</p> <p>SMAGER</p> <p>Inventaire ZNIEFF de l'étang des Noës</p>

<p>Autres espèces animales</p>	<p>Partie forêt : Hors avifaune, 61 espèces animales protégées au niveau national ou régional</p> <p>Partie étangs : Hors avifaune, 15 espèces animales protégées au niveau national ou régional</p> <p>Ensemble de la ZPS Avifaune : 38 espèces relevant de la Directive oiseaux 35 espèces protégées nationales</p>	<p>Des inventaires et suivis partiels ont permis de comptabiliser :</p> <p>En forêt : Lépidoptères : 11 protégées régionales, 12 DZNIEFF, 15 espèces remarquables Odonates : 7 protégées régionales, 10 DZNIEFF Orthoptères : 4 protégées régionales, 10 DZNIEFF Coléoptères : 2 s protégées régionales, une soixantaine DZNIEFF Amphibiens, reptiles : tous protégés à l'échelon national : 13 amphibiens, 10 reptiles Chiroptères : tous protégés à l'échelon national : 14 espèces</p> <p>Sur les étangs Odonates : 2 protégées régionales : <i>Aesna grandis</i>, <i>Coenagrion scitulum</i>, 9 DZNIEFF Lépidoptères : 1 protégée régionale: <i>Apamea anceps</i> , 6 DZNIEFF Orthoptères : 1 protégée régionale : <i>Oecanthus pellucens</i>, 4 DZNIEFF Herpétofaune: 3 protégées nationales : lézard vivipare, rainette verte, triton alpestre Mammifères (hors chiroptères) : 3 DZNIEFF Chiroptères : tous protégés à l'échelon national : 8 espèces DZNIEFF</p> <p>Avifaune de la ZPS Les connaissances sont très inégales suivant les secteurs. Cependant, les espèces de l'annexe 1 de la directive, autres que les oiseaux « cibles » de la ZPS ont fait l'objet d'une étude par le CORIF : 38 espèces (35 protégées nationales, 3 DZNIEFF) sur les 288 recensées de 1994 à 2008 ont été observées essentiellement sur la chaîne des étangs de Hollande et l'étang des Noës. (cf liste CORIF en annexe T6)</p>	<p>ONF : PGRBD Rambouillet, Aménagements forestiers, études écologiques</p> <p>SMAGER, SNPN,CERF, CORIF 2011</p> <p>Inventaire ZNIEFF de l'étang des Noës</p> <p>CORIF 2009</p>
<p>Autres espèces animales chassées</p>		<p>Les espèces chassées ne présentent en général pas d'intérêt patrimonial</p> <p>En forêt : Il s'agit essentiellement de cervidés: cerf élaphe (et cerf sika , daim au Domaine national de Rambouillet) et chevreuil, le sanglier d'Europe, mais aussi lièvre,lapin renard,pigeon, perdreau, et faisans commun et vénéré.</p> <p>Sur les étangs : La chasse au gibier d'eau concerne majoritairement le canard colvert.</p> <p>L'ensemble des territoires chassés de la ZPS est concerné par la régulation des populations de Sanglier d'Europe.</p>	<p>ONF : Cahier d'adjudication des chasses bilan saisons de chasse</p> <p>SMAGER</p>
<p>Autres espèces animales pêchées</p>		<p>Les espèces pêchées excepté le brochet (protégé national et DZNIEFF) ne présentent en général pas d'intérêt patrimonial. Il s'agit principalement de brème, carpe, gardon, perche, sandre, silure.</p>	<p>ONF :Cahier adjudications de pêche</p> <p>SMAGER SYMEN</p>

SYNTHESE

Remarque générale :

Aucune cartographie des habitats n'a été faite sur l'ensemble de la ZPS (forêts comme étangs)
En général, les inventaires d'espèces sont partiels, localisés et parfois relativement anciens

Forêts et milieux associés

Pour les milieux forestiers et associés qui couvrent une surface importante de la ZPS, cette synthèse n'est pas exhaustive ; elle reprend ce qui a pu être inventorié dans le cadre de l'élaboration du DocOb des 2 sites rambolitains (FR1100796 & 1100803) relevant de la Directive Habitat-Faune-Flore, du plan de gestion des Réserves Biologiques Dirigées en forêt domaniale de Rambouillet, de données d'inventaires relevant d'études particulières ou reprises dans les documents d'aménagements forestiers, et pour les forêts départementales d'études commandées par le Conseil Général. Elle montre néanmoins l'intérêt patrimonial et la richesse de ces milieux et de ces espèces et leur prise en compte dans ces différents documents de gestion.

Le massif de Rambouillet (FD de Rambouillet et Domaine National) concentre pour les milieux forestiers & associés l'essentiel de la biodiversité remarquable, et méritent une synthèse particulière.

FD Rambouillet et les réserves biologiques, Espace Rambouillet et Domaine du Planet

La FD de Rambouillet est particulièrement étudiée et suivie, notamment au travers de son réseau important de réserves biologiques à forts enjeux écologiques, ce avec l'appui d'un comité scientifique et d'une association naturaliste locale le CERF, très impliqués.

Habitats:

20 types d'habitats relevant de la Directive ont été répertoriés dans les sites Natura 2000 relevant de la Directive HFF, 6 sont des habitats prioritaires. Habitats forestiers ou milieux ouverts, ils ont été décrits dans le Document d'objectif des sites « Forêt de Rambouillet » et « Tourbières et prairies tourbeuses des Yvelines » auquel on pourra éventuellement se reporter.

25 autres habitats naturels hors milieux aquatiques et boisements résineux introduits plus ou moins anciennement ont été identifiés.

Les habitats forestiers sont les plus représentés. Ce sont essentiellement des chênaies acidiphiles du 41.5 sur sables secs ou sur matériaux imperméables engendrant une hydromorphie plus ou moins temporaire, des chênaies eutrophes du 41.2 avec charme, mais aussi des boisements de bouleaux secs 41B11, ou en milieu à engorgement prolongé ou permanent, des boulaies humides 41.B12, des aulnaies, des saulaies du 44.9.

Outre les landes & zones tourbeuses relevant de la Directive, une dizaine d'habitats ouverts ont été identifiés, les plus remarquables étant classés en RBD. Ce sont des clairières intraforestières constituées d'une part par des landes, prairies ou pelouses rases- ces dernières étant d'étendue réduite- d'autre part par des zones humides de fond de vallées ou de bord d'étangs intra-forestiers (magnocariçaies et phragmitaies).

La forêt de Rambouillet est particulièrement intéressante par ses écosystèmes palustres (mares, étangs, ruisseaux, tourbières, bas-marais, bois tourbeux). Ces zones humides se révèlent être des mosaïques de biotopes à communautés végétales et animales remarquables.

Flore

47 espèces végétales protégées (dont 9 protégées au niveau national) et 14 déterminantes de ZNIEFF sont notées sur le massif domanial de Rambouillet; la plupart de ces espèces, certaines étant très rares en zone planitiaire, sont liées aux endroits humides, eaux libres (étangs, mares, fossés) et leurs abords, jusqu'aux landes, chemins et boisements humides à marécageux, avec une dominante des conditions acides. Un tiers de

ces espèces ne peut s'observer aujourd'hui en Ile-de-France que dans le massif de Rambouillet, certaines ayant ici leur seule station régionale connue (ex. : *Lycopodiella inundata*, *Vaccinium oxycoccos*), d'autres étant abondantes dans le massif mais absentes ailleurs (ex. : *Myrica gale*). Cette grande originalité floristique est liée à la double influence atlantique et septentrionale.

Entomofaune

Les lépidoptères

A l'instar de Fontainebleau, Rambouillet, surtout le Domaine National et le Domaine du Planet, est le refuge d'espèces fragilisées par le morcellement ou la modification de leur biotope et autrefois plus répandues.

Pour Rambouillet, une cinquantaine d'espèces remarquables, dont 10 papillons protégés en Ile de France (14 pour l'ensemble du massif rambolitain) fréquentent les milieux ouverts intra-forestiers, la plupart des papillons étant inféodés aux milieux ouverts riches en plantes herbacées et arbustives variées nécessaires au développement des chenilles et à l'alimentation de l'adulte.

Les Odonates

Outre *Coenagrion mercuriale*, on note 25 espèces remarquables dont 7 protégées régionales parmi les 45 espèces identifiées sur le massif.

Le massif de Rambouillet, avec 50 % de la faune de France et 70 % de la faune francilienne, reste site le plus riche d'Ile de France. Cette richesse est en relation avec l'abondance de zones humides à mosaïques de biotopes favorables aux habitats larvaires des odonates.

Autres insectes

Orthoptères, mantoptères : le massif de Rambouillet se caractérise par une richesse relativement importante. On note ainsi 18 espèces remarquables (dont 2 protégées régionales: Oedipode turquoise, Mante religieuse) parfois en faibles effectifs sur les milieux humides, parfois très abondantes (landes)

Coléoptères : ce sont essentiellement des espèces caractéristiques de zones humides.

Rambouillet a été historiquement très peu étudié par les coléoptéristes. Des prospections récentes ont permis de répertorier 850 espèces dont 185 Carabidae et parmi elles, 9 Carabes sur les 12 connus en Ile de France (dont *C cancellatus*, seule station connue d'Ile de France).

A noter que pour l'ensemble de la ZPS, l'Atlas des Coléoptères du Massif de Rambouillet et du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (OPIE 2001), qui fait le bilan des observations durant la décennie 1990-2000, a permis de recenser en plus du Lucane cerf-volant (annexe II de la Directive habitat), 2 espèces protégées au niveau régional (*Synuchus vivalis*, *Panagaeus crux-major*) et plus d'une soixantaine d'espèces déterminantes de ZNIEFF.

Amphibiens et reptiles

13 Amphibiens, 10 reptiles remarquables bénéficiant tous d'une protection à l'échelon national sont notés à Rambouillet qui se caractérise par l'abondance et la diversité des urodèles (salamandre et tritons); les aires de répartition des Tritons marbré et crêté, s'y superposent. Fait unique en Ile de France, 3 mares (en RBD) renferment les 5 espèces de triton ainsi que le triton de Blasius (hybride marbré et crêté)

Pour les anoues, certaines espèces sont très abondantes (crapaud commun, grenouille agile, grenouille verte), d'autres beaucoup moins (grenouille rousse, rainette verte).

Les reptiles sont moins représentés mais aussi peu inventoriés. On trouve fréquemment l'orvet et la couleuvre à collier et, moins répandue, la coronelle lisse. Le lézard vivipare est également fréquent; lézards vert, des souches, des murailles sont plus rarement observés dans les endroits ouverts.

Avifaune

La diversité spécifique est liée à l'organisation spatiale (mosaïque) et structurale et à la taille des habitats.

* Les vieux peuplements abritent les cavicoles tels que les pics.

- * Epervier, autour des palombes, faucon hobereau, hibou moyen-duc installent leurs aires dans les pins; mésanges noire et huppée fréquentent aussi les futaies résineuses. En hivernage on peut également trouver le bec croisé des sapins dans les pineraies.
- * Les espèces de milieux humides sont bien représentées (grèbes, fauvettes paludicoles ou plus rares le râle d'eau, les marouettes).
- * Aulnaies et boulaies sont habitées en hivernage par le tarin des aulnes, le sizerin flammé.
- * Si les landes sèches à callune sont l'habitat typique de l'engoulevent, elles peuvent aussi accueillir en migration le traquet motteux.
- * On trouve également des espèces de milieux ouverts comme le tarier pâle, la fauvette grisette le bruant jaune.

Chiroptères

Rambouillet est particulièrement bien prospectée. Avec 19 espèces présentes sur les 33 connues en France, dont 16 espèces protégées au niveau national, c'est un massif riche en chiroptères. Il abrite la plus belle population connue de Murin de Bechstein de la région Ile de France, une des plus grosses populations de Murin de Natterer du Nord de la France et pour le moment, la plus importante colonie de reproduction connue de Murin d'Alcathoe de l'Europe. Rambouillet joue un rôle essentiel pour les espèces forestières qui utilisent une large gamme d'habitats, à des échelles différentes, selon les espèces et le type d'activité (hivernage et/ou estivage en gîte, chasse).

Domaine National de Rambouillet (référence données ZNIEFF)

Le Domaine National de Rambouillet, clos de murs, mérite d'être abordé séparément. Il présente du fait du mode de gestion orienté vers la chasse d'une part et vers l'élevage extensif d'autre part, des caractéristiques uniques en Ile-de-France pour sa biodiversité.

Le site rassemble une mosaïque exceptionnelle de milieux:

Une multitude de lisières (tirés à faisans), des milieux ouverts variés (pelouses rases, landes, friches, prairies de fauche ou pâturées, cultures...), nombreuses mares, vieux peuplements de chênes, anciens bâtiments sont autant d'éléments favorisant la diversité faunistique (insectes, oiseaux, chiroptères...) et floristique.

Le domaine comprend de grandes surfaces **d'habitats remarquables**, 2 sont d'intérêt communautaire, au titre de la Directive Habitats:

- Landes sèches à callune, dont 30 hectares en bon état de conservation
- Landes humides à *Erica tetralix*, de surface plus restreinte.

D'autres sont rares en Ile-de-France comme les pelouses sèches sur sables dont la plus grande entité (aux vieilles Bergeries) atteint 4 ha d'un seul tenant. Elles se maintiennent presque naturellement grâce à l'activité des lapins de garenne qui remanient régulièrement le substrat sableux.

Flore : Le Domaine présidentiel comptabilise 10 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF, dont 3 protégées régionales. 17 espèces remarquables sont liées aux pelouses ouvertes sur sables, un autre groupe de plantes est inféodé aux milieux humides tourbeux. Parmi les 39 autres espèces végétales recensées, 6 sont rares à très rares.

Entomofaune

On trouve également 9 Odonates déterminants (dont 2 espèces protégées régionales) et une bonne diversité en Orthoptères (21 espèces recensées, dont 11 D ZNIEFF), et une richesse exceptionnelle en Lépidoptères: 19 espèces déterminantes (dont 8 espèces protégées régionales). Le domaine est une des rares stations régionales pour le demi-argus (ou azuré des anthyllides) et probablement la dernière station rambolitaine connue pour l'azuré de l'ajonc.

Reptiles

Un inventaire récent(2011) a permis de contacter 6 espèces: lézard des murailles, lézard vivipare, orvet, coronelle lisse, couleuvre à collier et aux Vieilles Bergeries, dont la très rare vipère aspic à l'échelle du massif.

Avifaune :

Plus de 70 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 7 inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, la diversité structurale du domaine favorisant cette variété.

Les chiroptères

Ils sont également très bien représentés avec 15 espèces (14 DZNIEFF) et un site d'hivernage (cave des anciennes bergeries) rassemblant au moins 4 espèces : Grand murin, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Oreillard.

Pour la plupart des autres forêts, il faut souligner l'absence, le faible niveau des connaissances et parfois la relative ancienneté des données concernant les habitats, la flore ou la faune

Une synthèse des éléments connus par groupes de forêts est faite ci-dessous

Forêt domaniale de Port Royal, Forêt régionale de Port Royal des champs

Situées au nord est de la ZPS et disjointes du massif forestier de Rambouillet proprement dit, ces 2 forêts forment une seule entité forestière. Seule la forêt régionale a bénéficié d'inventaires récents (flore -CBNBP en 2011, entomofaune -OPIE 2001, avifaune en 2000 (Lair & AI) et 2006 (CORIF).

Habitats : Sans cartographie spécifique, on peut, au travers des aménagements forestiers et des quelques études écologiques faites dans les années 90, conclure à la présence d'une dizaine d'habitats naturels. Des habitats forestiers du 41.5 et 41.2 similaires à ceux de Rambouillet occupent la majorité de la surface de la forêt régionale et du bois de Trappes. Le Bois de la Mérantaise se distingue par des habitats de grand intérêt : forêt de ravin du 41.4 - habitat de la Directive HFF - et à l'est, des boisements humides d'aulnaie-frênaie 44.3, également habitat de la Directive, des bois marécageux d'aulnes 44.91 et une surface importante de roselières (53.11) non inondées occupant un fond de vallon.

Flore : une quinzaine d'espèces remarquables ont été répertoriées sur ces 2 forêts, dont 6 protégées régionales et 2 déterminantes ZNIEFF. Ce sont des espèces aquatiques, de milieux humides parfois tourbeux ou liées à des ambiances ombragées et fraîches.

Faune : Les connaissances sur la faune sont partielles et pour la forêt domaniale, relativement anciennes.

A souligner cependant,

l'inventaire des chiroptères réalisé sur le bois de Trappes (Forêt domaniale) par P Lustrat en 1996 et complété par le PNRHVC, qui a mis en évidence sa richesse en chauves souris: 9 espèces contactées dont le murin de Beichstein (annexe II de la Directive habitats)

l'inventaire de l'avifaune de 2006 portant essentiellement sur la forêt régionale mais aussi sur une partie de la domaniale, a comptabilisé plus de 20 espèces dans la vallée de la Misère (FR) et la vallée du Rhodon (FD), près de la moitié étant notées remarquables, dont les pics noir, et mar.

les données et inventaires pour l'entomofaune sur ces 2 forêts ont dénombré 3 lépidoptères remarquables dont 2 protégés régionaux et 1 DZNIEFF, 2 odonates 1 protégé régional, 1 DZNIEFF et 4 coléoptères DZNIEFF.

Forêt domaniale d'Angervilliers

Forêt située au sud est de la ZPS, et dans le département de l'Essonne, elle est également disjointe du massif forestier de Rambouillet.

Là aussi, les données écologiques sont fragmentaires. Mais, compte tenu de l'importance des landes, une synthèse écologique visant à évaluer les enjeux de conservation pour la lande, les mares et les espèces protégées de la forêt a été réalisée en amont de l'élaboration de l'aménagement, en 2010.

Habitats: Comme pour les forêts de Port Royal, il n'y a pas de cartographie d'habitats. On peut, néanmoins, déduire de l'aménagement forestier et de l'étude écologique la présence de 4 à 5 habitats naturels hors mares, à savoir: habitats forestiers du 41.5 et 41.2 similaires à ceux de Rambouillet occupant la surface boisée de la forêt, et la lande d'une surface de 16 hectares relevant de la Directive habitat.

10 espèces protégées au niveau régional, la plupart inféodées aux mares et la lande ont été identifiés sur la cinquantaine d'espèces patrimoniales présentes(flore & faune)

Les forêts départementales du Ronqueux et des Gaules

Elles forment chacune une entité séparée du massif de Rambouillet à l'est de la ZPS.

Les données écologiques sont faibles surtout sur le Bois des Gaules.

Ronqueux a fait l'objet d'un bilan écologique et de propositions de gestion conservatoire des parcelles en zones humides classées en série écologique par l'ONF en 1995 puis 2005, et plus récemment d'inventaires ciblés sur certains groupes par le PNRHVC.

Ont été identifiés 6 habitats naturels au sein de ces 2 forêts, habitats en majorité forestiers (41.5 et 41.2) abritant ou susceptibles d'abriter pic noir & pic mar, avec pour Ronqueux, des boisements d'aulnes (41.9) une aulnaie à grandes herbes relevant de la Directive et quelques milieux ouverts (prairie humide et magnocariçaises).

On note également :

- 2 fougères protégées régionales au Ronqueux

- 4 espèces d'amphibiens, protégées au niveau national mais espèces communes (Ronqueux)

- 1 papillon D ZNIEFF (*Brenthis ino*), inféodé aux prairies humides, mégaphorbiaies à reine des prés

Les étangs

Les zones humides regroupent une diversité d'habitats, essentiellement humides. Il s'agit d'habitats boisés comme les bois marécageux d'aulnes ou de saules, les bois de trembles, de formations ouvertes comme les phragmitaies, les mégaphorbiaies, les cariçaises, ou autres prairies humides et les habitats d'eau libre parfois amphibies abritant une flore et une faune riche.

Nombre de disciplines mériteraient des compléments d'inventaires et seule l'avifaune approche sans doute l'exhaustivité (voir annexe). Leurs intérêts ne se limitent donc pas qu'aux seules espèces prioritaires. La chaîne des étangs de Saint-Hubert, zone phare de la ZPS, fait d'ailleurs l'objet d'un projet de classement en réserve naturelle.

Au final, pour l'avifaune plus particulièrement concernée par le site « Forêt de Rambouillet et zones humides proches », l'état des connaissances ornithologiques (1994-2008) de la région de Rambouillet établi par le CORIF comptabilise **près des 3/4 de l'avifaune présente en Ile-de-France dont 55 espèces** figurent **à l'annexe 1 de la Directive oiseaux** dans le périmètre de la ZPS (cf annexe T6).

Treize de ces dernières sont déclarées « espèces cibles » pour le site. Les 42 autres sont des espèces migratrices occasionnelles à rares, à l'exception du pluvier doré qualifié de migrateur commun et de la pie-grièche écorcheur dont quelques couples se reproduisent en zone agricole. Elles sont majoritairement liées aux zones humides elles-mêmes en connexion avec les autres entités régionales dont la ZPS de Saint-Quentin-en-Yvelines proche.

ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409 : TABLEAU 7 ET SYNTHESE

Oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	Origine des données Structures ressources
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A 246	5 couples (inventaire 2009)	Nicheuse et migratrice Espèce régulière depuis 2000, population stable Habitat : Espaces ouverts intra-forestiers de type landes	favorable	<p align="center"> CERF CORIF ONF LPO Groupe Experts du présent DocOb </p>
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	A 302	1 couple et 1 mâle chanteur (bordure de ZPS)	Nicheuse à proximité (1 mâle chanteur en FD Rambouillet en 2009) Habitat : landes à callune peu boisées au Bois de Rochefort	inconnu	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	A 082	Données ponctuelles sur la ZPS	Migrateur hivernant, non nicheur <i>En forêt</i> : sur landes & régénérations <i>Domaine National</i> : fréquentation irrégulière des cultures Les types de milieux présents dans la ZPS ne sont pas suffisants pour satisfaire les exigences de l'espèce.	défavorable inadéquat	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	A 224	140 couples environ	Migrateur, nicheur Fort accroissement des populations après la tempête de 1999 Habitat : en forêt, dans la plupart des parcelles en régénération ou jeunes plantations de pins et en milieux landicoles	favorable	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A 236	30 à 60 couples (estimation)	Nicheur et sédentaire Effectifs non connus, espèce probablement commune, et population stable Habitat : Futaies mélangées de feuillus ou résineux sur l'ensemble de la ZPS	favorable	
<i>Dendrocops medius</i>	Pic mar	A 238	Plus de 100 couples	Nicheur et sédentaire Apparition récente (1991), population en augmentation Habitat : Ensemble des peuplements forestiers feuillus (chênaies matures)	favorable	<p align="center"> CERF CORIF ONF LPO Groupe experts du présent DocOb </p>
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A 072	14 à 15 couples (comptage rapaces 2009)	Migrateur, nicheur Population stable depuis 40 ans Habitat : massifs forestiers, étangs de St Hubert	favorable	

<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	A 022	1 à 3 couples aux étangs de Hollande	Migrateur, nicheur En régression de 1955 à 1990, population stable depuis 20 ans Habitat : roselières des étangs de Hollande mais aussi à l'étang des Noës	défavorable	CERF CORIF LPO Groupe experts du présent DocOb
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	A 094	1 ou 2 individus en estivage	Migrateur, non nicheur, en estivage régulier Noté régulièrement au passage pré et post-nuptial sur les étangs. Possibilité d'implantation d'un couple en ZPS Observé sur les étangs (pêche)	favorable	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	A 081	Quelques oiseaux de passage régulier	Migrateur, non nicheur, hivernant occasionnel Halte migratoire au dessus des roselières des étangs de Hollande, à l'étang des Noës.	inconnu	
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	A 021	1 ou 2 hivernants	Migrateur non nicheur, hivernant Evolution des populations inconnue. Présence régulière d'individus en hivernage (1 ou 2 oiseaux). Espèce cantonnée aux phragmitaies des étangs	inconnu	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	A 229	Peu fréquent	Nicheur, migrateur et hivernant peu commun En régression (hiver rigoureux) Observé sur les étangs (pêche), peu d'habitats potentiels pour sa nidification	défavorable	
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	A193	Migrateurs réguliers, Effectif maximum 17	Migrateur, non nicheur Habitat : eaux libres des étangs de Hollande, mais aussi à l'étang des Noës, l'étang de la Tour	favorable	

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 79/409

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

SYNTHESE

Au cours de la période 1995-2011, **une cinquantaine d'espèces relevant de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux** sont observées dans la ZPS. Ce sont essentiellement des oiseaux migrateurs répertoriés sur la chaîne des étangs de Hollande.

Parmi cette cinquantaine, **13 espèces ont été déclarées « espèces cibles »** pour le site. La liste de ces dernières a évolué après son examen par le groupe d'experts ornithologues. Ainsi,

- Le martin pêcheur, nicheur sur la ZPS, est classé "espèce cible"
- La sterne pierregarin est confirmée "espèce cible" car nicheuse sur les ZPS de St Quentin (qui fonctionne en synergie avec la ZPS «Massif de Rambouillet et zones Humides proches»), des conditions favorables à sa reproduction pourraient être installées (radeaux...).
- Le milan noir ne fait plus partie de la liste: la ZPS ayant un rôle mineur dans sa conservation

En complément à la synthèse ci-dessous, sont jointes en annexes T7.1 à T7.13, treize fiches (une fiche par « espèce cible ») bâties avec les éléments suivants :

- quelques caractéristiques générales concernant l'espèce, la situation des populations en France, en Ile de France.
- des données précises au niveau de la ZPS sur leur statut, le niveau, l'évolution des populations et leur localisation ainsi que les mesures de gestions proposées (dans les tableaux 8 à 10).
- une carte de répartition sur la ZPS

3 espèces « cibles » sont inféodées aux milieux forestiers (pic mar, pic noir et bondrée apivore). Nicheuses sur le site, leurs populations sont stables ou en augmentation, on peut estimer que la situation actuelle est pour ces espèces plutôt favorable. Comme dit précédemment, il s'agit pour les pics, de maintenir des capacités d'accueil analogues à celles qui existent aujourd'hui, ceci découlant directement des décisions d'aménagement forestiers (âges et diamètres d'exploitabilité, essences objectifs, essences d'accompagnement, mise en place d'Ilots de Vieux Bois...) ou de tendre pour le maintien et le recensement d'arbres morts et dépérissants ou à cavités, vers les densités définies dans les instructions internes pour l'ONF.

3 autres sont liées aux milieux ouverts associés ou aux premiers stades de régénérations. Egalement toutes les 3 nicheuses sur le site, leurs situations sont différentes. Elle est favorable pour l'engoulevent d'Europe présent avec un bon niveau de population dans le site ; les effectifs de l'alouette lulu bien que stables sont, eux, très faibles (les inventaires de 2009 n'ont recensé qu'un seul noyau réduit de population dans des plantations de pins très récentes, milieu très temporaire qu'elle ne fréquente que par substitution). Quant à la fauvette pitchou, il est à craindre que le seul couple recensé lors de l'inventaire de 2009 ait souffert des épisodes glacials de janvier 2011 et février 2012.

Le cas du busard saint Martin est à examiner à part. Il est surtout cantonné dans les grandes plaines agricoles du Sud-Yvelines, et ne fréquente qu'irrégulièrement les milieux ouverts intra-forestiers de la ZPS (landes & régénérations), les plaines agricoles internes au massif et les cultures du Domaine national.

Pour les 6 espèces « cibles » dont l'habitat principal concerne les étangs, 2 seulement sont actuellement reproductrices en faibles effectifs dans le périmètre de la ZPS: le blongios nain et le martin-pêcheur d'Europe. Pour ce dernier, les sites précis de nidification sont inconnus et sont vraisemblablement en nombre limité. Pour 3 autres espèces, les potentialités d'installations existent: le balbuzard pêcheur également tributaire du milieu forestier environnant pour nicher et le busard des roseaux qui recherche les zones ouvertes à proximité pour chasser, le butor étoilé demeure entièrement inféodé à l'étendue de la roselière inondée pour s'installer. Pour ce qui concerne la sterne pierregarin, des constructions artificielles sont nécessaires pour espérer son cantonnement faute de milieu naturel favorable existant.

2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

ENJEUX/OBJECTIFS LIES AUX AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES: TABLEAU 8

Sur les milieux forestiers et associés :

Objectifs de développement durable dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières	Maintenir des stades chênaies âgées à gros bois & très gros bois	Fixer le diamètre d'exploitabilité des chênaies et chênaies charmaies à des dimensions supérieures à 55 cm à hauteur d'homme	Pic mar	Gestion forestière, Décisions d'aménagement	Aménagements forestiers (ONF) Instructions ONF Cahiers affiche Clauses d'adjudications des coupes
	Maintenir une frame d'arbres morts & dépérissants	Tendre vers des densités et dimensions telles que définies dans l'instruction ONF INS-09-T-71 d'oct 2009	Pic mar Pic noir	Gestion forestière, Martelages & exploitations	
	Créer des îlots de vieux bois	Désigner des îlots (densité définie dans l'instruction ONF INS-09-T-71 d'oct 2009)		Gestion forestière, Décisions d'aménagement	
	Conserver arbres à loges bois tendres de gros diamètres	Consignes à donner avant martelage		Gestion forestière, Martelages & exploitations	
	Limiter le dérangement en période de reproduction	En cas de présence de nids : Adapter coupe & période d'exploitations forestières	Pic mar Pic noir Bondrée apivore	Gestion forestière, Martelages & exploitations	
Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Adapter les entretiens sylvicoles dans les jeunes peuplements	En cas de présence de nids : - Veiller à leur conservation - Adapter la période d'intervention - Etablir si nécessaire, calendrier et plan d'intervention	Engoulevent d'Europe	Gestion forestière, Travaux sylvicoles, Sensibilisation des forestiers	Référentiel travaux (DT I d F-NO: clauses environnementales)
	Entretien landes et pelouses	Extraire les ligneux avec exportation Facher régulièrement avec exportation	Engoulevent d'Europe Alouette lulu Fauvette pitchou	Gestion de milieux associés - en forêts - en RBD, sites natura 2000 - au Domaine national	DocOb habitats, Plan gestion RBD Aménagements forestiers
Restaurer des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Restaurer des landes	Extraire les ligneux avec exportation Broyer localement la callune Agrandir les landes			

Améliorer les conditions d'implantation du balbuzard pêcheur en forêt	Favoriser une nidification «naturelle»	Rendre quelques arbres plus accueillants, par élagage et éclaircie localisée	Balbuzard pêcheur	Travaux spécifiques	DocOb habitats, Plan gestion RBD Aménagements forestiers PNA
	Créer des aménagements artificiels en forêt	Installer des aires artificielles dans secteur préalablement expertisé			

Sur les étangs :

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Conserver et gérer durablement les milieux humides	Entretien des roselières	Maîtriser l'envahissement des saules par coupe et exportation des produits Faucher avec exportation des roseaux	Blongios nain Butor étoilé Busard des roseaux	Gestion des milieux aquatiques	PNA
	Etendre les roselières	Créer de nouvelles surfaces en roseaux par semis ou plantation		Gestion des milieux aquatiques Gestion hydraulique	
	Gérer les niveaux d'eau	Maintenir l'inondation des roselières par concertation entre les acteurs de l'eau		Gestion de la faune par piégeage	
	Contrôler les espèces envahissantes	Maîtriser les populations de rongeurs aquatiques par piégeage			
	Répertorier les boisements rivulaires favorables	Etablir la cartographie et un plan de gestion	Martin-pêcheur d'Europe	Etudes	
Favoriser l'installation d'espèces liées au milieu aquatique	Aménager des sites de reproduction artificiels	Construire des aires artificielles	Balbuzard pêcheur	Gestion des milieux aquatiques et forestiers	PNA
		Installer des radeaux	Sterne pierregarin	Gestion des milieux aquatiques	
		Créer des îlots de grave			
		Créer des fronts de taille avec ou sans nichoirs	Martin-pêcheur d'Europe	Gestion des milieux aquatiques et forestiers	
	Réguler les populations d'espèces envahissantes	Contrôler l'installation de la bernache du Canada	Sterne pierregarin	Chasse, effarouchement	

ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX : TABLEAU 9

Objectifs de développement durable pour l'ensemble de la ZPS	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
Maîtriser les dérangements en périodes sensibles	Contrôler la divagation des chiens	Toutes les espèces prioritaires de la ZPS	Fréquentation du public	Etat par MEEDDE, MAAF CG CR ONF SMAGER Agence de l'eau
	Maîtriser les activités de loisirs, le survol de certains secteurs, les manifestations de groupes		Fréquentation du public (Période, localisation, type et ampleur des manifestations)	
	Maîtriser les dérangements liés aux activités cynégétiques		Chasse à courre au printemps Chasse au gibier d'eau d'été	
	Maîtriser les activités scientifiques, halieutiques, sur certains secteurs	Rapaces, hérons	Baguage, inventaires, suivis naturalistes Pêche, loisirs aquatiques	
Contrôler le sanglier	Réguler les populations de sanglier	Espèces nichant au sol	Chasse	
Améliorer les connaissances d'espèces prioritaires sur la ZPS	Préciser l'habitat d'espèces Compléter certains inventaires	Martin-pêcheur d'Europe Pic noir Engoulevent d'Europe à Port Royal	Gestion forestière, gestion de milieux ouverts et humides	
Suivre les populations des différentes espèces prioritaires	Mesurer l'évolution des populations des espèces et de l'impact des actions engagées	Toutes les espèces prioritaires de la ZPS	Ensemble des activités	
Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces	Assurer, optimiser la prise en compte des espèces dans les différentes activités humaines			

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : TABLEAU 10

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer
Forêts et milieux associés	A	Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières	+++	x	x	x	x
	B	Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	+++	x	x	x	x
	C	Restaurer des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	+++	x		x	
	D	Améliorer les conditions d'implantation d'espèces en forêt	++	x			
Etangs et zones humides	E	Conserver et gérer les milieux humides, particulièrement les roselières	+++	x	x	x	
	F	Aménager des sites de reproduction artificiels	++	x			
	G	Maîtriser les activités scientifiques, halieutiques, sur certains secteurs en période sensible	++	x			x
	H	Contrôler les espèces envahissantes	+	x			
Objectifs transversaux	I	Maîtriser les causes de dérangements	+++	x			x
	J	Contrôler les populations de sanglier	+++	x			
	K	Améliorer, compléter, préciser les connaissances de certaines espèces prioritaires sur la ZPS	+++	x	x	x	x
	L	Suivre l'évolution des populations des différentes espèces prioritaires	+++	x	x	x	x
	M	Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces Animer le docOb	+++	x			x

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (8, 9,10)

Trois objectifs de développement durable ont pour le site un niveau de priorité élevé :

- Maintenir et restaurer les habitats favorables aux différentes espèces prioritaires de la ZPS
- Suivre l'évolution de ces espèces, améliorer les connaissances sur certaines
- Maîtriser les causes de dérangements ou de destruction (public, prédateurs)

A un degré moindre, l'amélioration des conditions d'implantation de certaines espèces pourrait s'envisager notamment en aménageant des sites de reproduction artificiels tant en forêt que sur les étangs.

En milieux forestiers et associés,

Pour les 3 espèces forestières et l'engoulevent d'Europe, il s'agit essentiellement d'actions relevant de bonnes pratiques de gestion visant d'une part à maintenir en surfaces suffisantes des peuplements de nature, de structure, d'âge favorables aux différentes espèces, ces critères étant fixés dans les aménagements forestiers, d'autre part de décaler ou d'adapter les exploitations ou travaux sylvicoles en période de nidification lorsque ces espèces sont présentes.

En milieux ouverts associés aux forêts,

L'objectif est de conserver voire d'améliorer leurs capacités d'accueil, d'offrir des espaces de surfaces suffisantes et de structures favorables à l'alouette lulu, la fauvette pitchou, l'engoulevent d'Europe: landes d'éricacées pour la fauvette pitchou, végétation rase avec plages de sol nu pour l'alouette lulu. L'engoulevent d'Europe, lui, fréquente les terrains secs des premiers stades clairs de régénération et des landes.

Ceci nécessite, hors régénérations de peuplements forestiers, une gestion de ces milieux qui évoluent et se referment rapidement par colonisation naturelle.

Sur les étangs,

L'objectif principal vise la conservation, l'entretien et le développement des roselières en faveur de trois des espèces prioritaires de la ZPS. Secondairement, la mise en place de structures artificielles est de nature à favoriser l'installation des trois autres. Soulignons le rôle majeur du SMAGER pour la réalisation de cet objectif, les autres sites n'offrant que des surfaces limitées de roseaux.

La maîtrise des dérangements de toute nature dans et au contact des phragmitaies et des sites artificiels à construire s'impose à la réussite des objectifs recherchés de même que la limitation des espèces envahissantes (surtout les rongeurs aquatiques), sans oublier une veille vis à vis du silure glane.

Sur l'ensemble du site, à l'instar du contrôle d'espèces envahissantes spécifiques aux étangs, la régulation des populations de sanglier doit être une préoccupation majeure, la prédation sur les espèces nichant au sol étant loin d'être négligeable.

De même, il est essentiel de limiter les dérangements, et tout particulièrement d'offrir une tranquillité maximum aux différentes espèces en période de reproduction. La période sensible a été mentionnée à dessein sur les fiches descriptives de chaque espèce. Toutes les activités, gestion comme loisirs, en période sensible sont ainsi concernées.

Enfin, outre les suivis de populations des différentes espèces, améliorer les connaissances sur certaines s'avère nécessaire pour en assurer une meilleure prise en compte.

3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

MESURES DE GESTION : TABLEAU 11

Mesures de gestion liées aux forêts et milieux ouverts associés :

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel	Plan de financement potentiel
Conserver des peuplements favorables au Pic mar	Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières +++	Maintenir des stades de chênaies âgées à gros bois et très gros bois	Charte Natura 2000	Dans les aménagements, en chênaies et chênaies charmaies, fixer des âges d'exploitabilité permettant de conserver des peuplements de chêne à gros et très gros bois (diamètre au moins égal à 55 cm à hauteur d'homme)	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER	Durée du plan	Ensemble des milieux forestiers de la ZPS (15500 ha environ)	Sans objet	Sans objet ou Etat par MEEDDE MAAF CG CR SMAGER
Installer une trame d'arbres disséminés, morts dépérissants, à cavités, en densité suffisante		Mettre en place une trame d'arbres morts et dépérissants	Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000	Mettre en place une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, de : - au moins un arbre mort ou sénescant par hectare de 35cm de diamètre minimum, - au moins 2 arbres/ha, arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres tel que préconisé dans l' instruction ONF INS-09-T-71 d'oct 2009 <i>En particulier : Conserver de vieux arbres sans branches basses (prioritairement le Hêtre)</i>						
Mettre en place des îlots de vieux bois (vieillessement et sénescence)		Créer des îlots de vieux bois		Créer, pour chaque forêt, des îlots de vieux bois d'un minimum de 3 % de la surface forestière						
Conserver des arbres support de nids		Conserver les arbres à loges les bois tendres de gros diamètres		Conserver les arbres porteurs de loges, en particulier <u>tous</u> les hêtres ainsi que le maximum d'arbres en contact lors du marquage de coupes. Conserver des bois tendres de gros diamètre (tremble, bouleau...)						

Adapter les exploitations en fonction des périodes de reproduction	Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières +++	Limiter le dérangement en période de reproduction	Charte Natura 2000	Eviter les coupes forestières en période de reproduction : -sur la totalité de la parcelle où se trouve une aire occupée par la bondrée - Ne pas marquer d'arbres dans l'environnement immédiat d'une loge de pic occupée (rayon de 20 m autour)	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV	Durée du plan	La plupart des jeunes peuplements forestiers de la ZPS (450 à 650 ha)	Sans objet	Sans objet
Adapter les interventions sylvicoles en fonction de la présence de l'engoulevent d'Europe	Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Adapter les entretiens sylvicoles dans les jeunes peuplements	Charte Natura 2000	Entretien cloisonnements dégagements de semis ou plantations : -Veiller à la conservation des nids -Adapter la période d'intervention ou établir calendrier & plan d'intervention -Sensibiliser les forestiers à la présence et au comportement de l'espèce au moment des interventions sylvicoles	CG CR ONF AEV	PNR Prestataire extérieur				
Maintenir les landes et pelouses existantes	+++	Entretien landes et pelouses	Contrat Natura 2000	- Entretien des landes par extraction de ligneux (bouleaux & résineux surtout) avec exportation, mise en tas ou en andains - Fauchage localisé et périodique de la lande visant à maintenir des zones rases - Fauchage régulier de pelouse avec exportation - Mise en place d'un pâturage	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER	Durée du plan	Une partie des 150 à 200 ha présents sur la ZPS suivant : surface unitaire, état de conservation présence de l'oiseau en ou à proximité	Sur devis	Etat par MEEDDE MAAF CG CR ONF SMAGER
Rouvrir des landes et/ou agrandir leur surface	Restaurer les habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts +++	Restaurer des landes	Contrat Natura 2000	Rouvrir ou agrandir les landes par : - Extraction de ligneux (bouleaux et résineux surtout) avec exportation, mise en tas ou en andains - Broyages localisés de la callune	CG CR ONF AEV SMAGER	PNR Prestataire extérieur				
Aménager en forêt des sites favorables à la nidification du balbuzard pêcheur	Améliorer les conditions d'implantation du balbuzard pêcheur en forêt ++	Faciliter une nidification « naturelle »	Contrat Natura 2000	Sur secteur préalablement sélectionné, améliorer si nécessaire l'attractivité d'arbres potentiellement accueillants par élagage d'un arbre dominant (préférentiellement pin sylvestre de forme tabulaire) et éclaircie localisée aux abords, réservant quelques arbres perchoirs				Milieux forestiers proches des étangs fréquentés par l'espèce		

Mesures de gestion liées aux étangs :

Intitulé de la mesure	Objectif durable et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel	Plan de financement potentiel
Maintenir les roselières existantes	Conservier et gérer les milieux humides +++	Entretien des roselières	Contrat Natura 2000	Faucher les roseaux (fauche et export en automne), avec coupe ponctuelle de ligneux	Propriétaire ou son représentant SMAGER SYMEN CASQY ... Prestataire extérieur	Propriétaire ou son représentant SMAGER SYMEN CASQY PNR ONCFS Chasseurs	Durée du plan	Celle des étangs	Sur devis	Etat par MEEDDE MAAF
Rouvrir certaines roselières		Restaurer des roselières		Supprimer des saules par abattage manuel et débardage en automne						
Créer de nouvelles roselières		Etendre les roselières		Procéder à des semis de graines ou des plantations de mottes ou de rhizomes						
Inonder les roselières		Gérer les niveaux d'eau	Administrative	Maintenir un niveau d'eau optimum de 20 à 30 cm dans les roselières (par réfection ou aménagement d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eau)						
Installer des structures artificielles pour la sterne pierregarin	Aménager des sites de reproduction artificiels ++	Favoriser l'installation	Contrat Natura 2000	Mettre en place - des radeaux de gravillons amarrés en eau libre - des îlots de grave en eau libre <i>Rq : prévoir ensuite leur entretien annuel</i>						
Encadrer l'accès aux roselières	Maîtriser les dérangements +++	Encadrer les activités de loisirs	Règlementaire	Inscrire aux clauses particulières des baux, contrats et autorisations, les modalités de fréquentation des roselières aux périodes sensibles						
Contrôler les espèces envahissantes	Favoriser l'installation d'espèces liées au milieu aquatique +++	Réguler les populations d'espèces déprédatrices	Contrat Natura 2000	Contrôler - les rongeurs aquatiques (piégeage) - la bernache du Canada (stérilisation d'œufs, tirs, effarouchement)						

Mesures de gestion applicables à l'ensemble de la ZPS :

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable niveau de priorité	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure (1)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel	Plan de financement potentiel
Maîtriser le dérangement en zones de reproduction	Maîtriser les dérangements +++	Maîtriser les activités de loisirs	Charte N 2000	Interdire les manifestations de groupes sur les secteurs sensibles en période de reproduction	Propriétaire Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER SYMEN CASQY PNR Prestataire extérieur Associations	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER SYMEN CASQY PNR Prestataire extérieur Associations	Durée du plan	Ensemble de la ZPS	Sans objet	Sans objet
Maîtriser les densités de sanglier	Réguler les populations +++	Contrôler les espèces envahissantes	Charte & Contrat N 2000	Maîtriser les densités de sanglier par la chasse ou par des opérations de régulation (tir, piégeage)						
Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces	Informers Animer le site +++	Assurer, optimiser la prise en compte des espèces dans les activités humaines	Convention d'animation Contrat N 2000	Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 Informers sur les dérangements (notamment divagation des chiens) Réaliser des panneaux d'information					Sur devis	Etat Par MEEDDE
Contrôler l'évolution des « espèces cibles »	Suivre les populations des espèces +++	Suivre les espèces Mesurer l'impact des actions engagées	Etudes	Réaliser des inventaires et suivis selon protocoles et pas de temps définis au préalable					Sans objet	Sans objet
Cartographier certains habitats Compléter les inventaires existants	Améliorer, préciser les connaissances des espèces +++	Préciser l'habitat d'espèces Compléter les inventaires	Etudes	Etablir cartographie & plan de gestion des boisements rivulaires Préciser la distribution du martin-pêcheur Cartographier les arbres à loges Pic noir, Compléter les inventaires engoulevent d'Europe sur Port Royal			En début de plan : 3 premières années	Rus en ZPS	Sur devis	Etat par MEEDDE MAAF
Installer des aires artificielles pour le balbuzard pêcheur	Améliorer les conditions d'implantation ++	Augmenter les capacités d'accueil	Contrat Natura 2000	Construire des plateformes dans secteurs préalablement expertisés en forêt ou aux abords des étangs			si l'espèce s'installe	Cf T 13	Sur devis	CG CR ONF SMAGER SYMEN
Créer des sites de reproduction pour le martin-pêcheur	Aménager des sites de reproduction artificiels ++	Favoriser l'installation	Contrat Natura 2000	Créer des parois verticales en terrain meubles peu éloignés de l'eau			Après cartographie	Rus en ZPS	Sur devis	Agence de l'eau

SYNTHESE

La réalisation des objectifs de développement durable passent par des opérations de gestion des milieux, des études et inventaires et des actions de sensibilisation auprès du public. Ainsi, **23 types de mesures de gestion sont proposés pour l'ensemble de la ZPS**, parmi eux, douze sont de nature à être contractualisés dans le cadre du Docob. Chacun d'entre eux fait l'objet d'une fiche action annexée (*annexes T13.*)

1) Il s'agit d'actions concernant la gestion des milieux:

Pour les milieux forestiers, les mesures préconisées relèvent essentiellement de bonnes pratiques sylvicoles et donc de la charte Natura 2000. Compte tenu de l'état favorable des niveaux de populations des 3 espèces forestières, on tendra à maintenir dans les peuplements feuillus à base de chêne, une répartition des classes d'âges analogue à celle d'aujourd'hui.

Ainsi, pour les pics: les stades âgés des chênaies et chênaies –charmaies correspondant au groupe de régénération et une partie du groupe de préparation devraient représenter 4 à 8 % de la surface forestière, ceci permettant avec le respect de l'instruction concernant le bois mort, de maintenir des conditions favorables pour ces espèces. En particulier, selon les dernières conclusions de l'étude oiseaux des Bois, le pic mar « *recherche pour son nid des diamètres moyens d'au moins 55 cm, dans des secteurs à Très Gros Bois de chênes où le taillis est présent* » : ces diamètres sont compatibles avec les diamètres d'exploitabilité (65 à 80 cm suivant les stations) généralement requis dans les différents aménagements des forêts de la ZPS.

Pour les forêts relevant du régime forestier, l'application

- des mesures environnementales définies dans les nouveaux règlements et clauses générales des ventes (*ref Vente des bois des forêts publiques, les textes essentiels- ONF mars 2008*),
- des modalités générales de mise en œuvre des travaux sylvicoles définies dans la *référentiel des travaux sylvicoles de la Direction Territoriale Ile-deFrance-Nord-Ouest de l'ONF (version 2011)* aussi bien pour les exploitations que pour les travaux sylvicoles,

doit éviter la majorité des perturbations à craindre en période de reproduction.

Les milieux ouverts (hors régénérations), comme déjà signalé, ne peuvent se maintenir sans entretien, car essentiels à la survie de l'alouette lulu et de la fauvette pitchou. Un programme d'entretien de landes sélectionnées parmi les 150 à 200 hectares identifiés, à compléter par un plan de restauration et d'agrandissement de landes existantes ou sur zones à végétation rase s'orientera prioritairement sur les secteurs de surface unitaire suffisante (>2 hectares), là où ces 2 espèces ont été observées récemment (*localisation: voir fiches espèces*). Il s'étalera sur toute la durée du plan et nécessite la recherche de financements notamment de type contrats Natura 2000.

Cinq des mesures concernant les étangs et milieux associés sont orientées vers leur gestion et visent directement ou indirectement la conservation des roselières soulignant cette priorité d'action qui dépend du rôle majeur des acteurs locaux. Pour ce milieu un objectif minimum de 10% de surface des étangs est à rechercher, idéalement le ratio devrait se situer entre 15 et 20%, ces objectifs étant tributaires des financements obtenus et de l'attribution éventuelle de contrats Natura 2000. La gestion hydraulique reste également un facteur fondamental.

2) Il s'agit d'améliorer ou de préciser le niveau de connaissances pour certaines espèces

C'est le cas pour :

- le martin pêcheur pour cerner son statut dans la ZPS, en connaître la distribution avant d'envisager certaines mesures
- le pic mar en forêt domaniale de Port Royal
- le pic noir : la cartographie des arbres à loges permettra d'anticiper les précautions à prendre au moment du marquage des coupes et de leur exploitation.

Ces études ne pourront être menées à bien qu'avec le concours des associations naturalistes et qu'après en avoir trouvé les financements.

3) Il s'agit d'animer le site Natura 2000, d'informer les gestionnaires et le public

La sensibilisation du public, des différents gestionnaires, acteurs économiques et propriétaires sera d'autant plus efficace qu'elle s'inscrira dans un plan général d'information et de communication concernant l'ensemble du site. Elle consiste non seulement en la conception et la mise en place de panneaux informatifs à certains points stratégiques du site mais aussi en l'organisation de journées d'échanges destinées au grand public et/ou aux différentes associations de tourisme (VTT, cavaliers,...) et à la formation des gestionnaires (forestiers directement impliqués dans la gestion sylvicole par exemple).

Ce sont des thématiques majeures à aborder dans le cadre de l'animation du site au même titre que le montage de contrats, la mise en œuvre des suivis et la recherche de financements.

Si l'on se réfère à ce qui est appliqué dans des ZPS ayant des caractéristiques similaires, le travail d'animation représente annuellement environ 40 à 50 jours annuels d'un chargé de mission.

Ces mesures sont reprises et détaillées dans les fiches actions et la charte mises en annexe (*annexes T11.F1 à T11.F4, T11.E1 à T11.E1 à T11.E5, T11.T1 à T11.T3 et T11.charte*)

4- SUIVIS :

SUIVI DES MESURES : TABLEAU 12

Suivis des mesures de gestion liées aux milieux forestiers et associés :

Intitulé de la mesure (tableau 11)	Enjeux /Objectifs (tableaux 8, 9, 10)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Conserver des peuplements favorables au pic mar	Maintenir des stades de chênaies âgées à gros bois et très gros bois	Diamètres d'exploitabilité pour les chênaies et chênaies charmaies	Nombre de chênes de diamètre > 55cm sur parcelles du groupe de régénération en chênaies et chênaies charmaies	Dans les aménagements, en chênaies & chênaies charmaies fixer des âges d'exploitabilité correspondant à hauteur d'homme à des diamètres > 55 cm.	Améliorer la connaissance du lien âge / diamètre d'exploitabilité (ex: étude stations forestières & sols)
Installer une trame d'arbres disséminés, morts dépérissants, à cavités, en densité suffisante	Maintenir une trame d'arbres morts et dépérissants en densité suffisante pour les pics	Arbres morts et dépérissants comptabilisés lors des martelages	Densité et nature des arbres morts et dépérissants comptabilisés à l'hectare	Actuellement, en forêt publique, on note un déficit en arbres morts et dépérissants lors des relevés réalisés au cours des martelages. On n'atteint pas encore les préconisations de l'instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009.	Tendre vers la densité/ ha - au moins 1 arbre mort ou sénescant de 35cm de diamètre minimum - au moins 2 arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres Un bilan périodique (tous les 5 ans) pourra mesurer l'écart avec la densité préconisée et de s'en approcher.
Mettre en place des îlots de vieux bois (vieillessement et sénescence)	Créer des îlots de vieux bois, habitats favorables aux pics	Nombre et caractéristiques des îlots de Vieux Bois (IVB) par forêt	% de surface d'IVB par forêt	Actuellement, certaines forêts publiques sont déjà dotées d'IVB (densité fixée dans l'aménagement) Cette densité devra correspondre à terme de 2 à 3 aménagements, à 3% de la surface forestière	Rechercher à atteindre dès à présent 3% de surface forestière en IVB. Créer les îlots de vieux bois en forêts non dotées Tenir compte pour leur localisation, de la présence ou de potentialités d'implantation des pics

Conserver des arbres support de nids	Conserver pour les pics, vieux arbres sans branches basses (Hêtre surtout), bois tendres de gros diamètres et arbres à loges & un maximum d'arbres en contact lors du marquage de coupes	Arbres réservés lors de martelages: Arbres à loges hêtres Gros bois tendres	Nombre et type d'arbres réservés lors de martelages	Consignes avant martelage: Garder <u>tous</u> les hêtres Garder des bois tendres de gros diamètre (Tremble, Bouleau...) Limiter le marquage d'arbres 20m autour d'une loge de pic occupée.	Pour le pic noir, la réalisation d'une cartographie des arbres à loges à l'échelle de chaque forêt améliorerait leur prise en compte.
Adapter les exploitations en fonction des périodes de reproduction	Limiter le dérangement en période de reproduction	Interdiction ou limitation de l'exploitation en période de reproduction	Clause d'article de parcelle en coupe	L'arrivée tardive de la bondrée, peu fidèle au nid, peut être postérieure à la vente de coupe, rendant difficile une interdiction totale d'exploitation en période de reproduction.	<u>Bondrée</u> Clause d'article interdisant l'exploitation en période de reproduction, en cas de présence d'une aire occupée l'année précédente <u>Pic noir</u> : voir ci-dessus.
Adapter les interventions sylvicoles en fonction de la présence de l'engoulevent d'Europe	Limiter le dérangement en période de reproduction	Période d'entretiens sylvicoles ou Plan d'intervention Formation du personnel forestier	Parmi les parcelles à priori favorables à l'espèce, proportion de parcelles à travaux différés Nombre d'actions de sensibilisation	La simple adaptation des travaux peut s'avérer efficace: à proximité d'un nid, interrompre l'intervention dans un rayon de 20 mètres.	La sensibilisation des forestiers à la présence et au comportement de l'espèce au moment des interventions sylvicoles est certainement l'action la plus efficace.
Maintenir les landes et pelouses existantes	Entretien landes et pelouses, habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Coupe des ligneux Fauchage régulier de pelouse Fauchage localisé et périodique de lande	Surfaces travaillées	Ligneux et produits issus des fauchages doivent être exportés, ou mis en tas ou en andains. Le fauchage de la lande doit être localisé, pour limiter l'homogénéisation et maintenir des zones rases.	Les interventions doivent cibler préférentiellement les secteurs déjà fréquentés par les oiseaux ou à proximité. Les surfaces unitaires obtenues doivent au moins atteindre un seuil minimum compatible avec les exigences des espèces.
Rouvrir des landes et/ou agrandir leur surface	Restaurer des landes favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Coupe des ligneux avec exportation Broyages localisés de la callune	Surfaces travaillées		
Aménager en forêt des sites favorables à la nidification du balbuzard pêcheur	Permettre une nidification «naturelle» en forêt	Elagage d'un arbre dominant	Nombre de sites travaillés	Choisir préférentiellement un pin sylvestre de forme tabulaire, plus attractif, et aux abords, éclaircie localisée réservant quelques arbres perchés.	Nécessite une expertise préliminaire dans le choix du secteur. Il sera prioritairement choisi en RB ou en zone de tranquillité pour offrir les meilleures garanties de pérennisation

Suivis des mesures de gestion liées aux étangs :

Intitulé de la mesure (tableau 11)	Enjeux / Objectifs (tableaux 8, 9, 10)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Maintenir les roselières existantes	Entretien et régénérer la roselière	Coupe mécanique et évacuation des produits	Surface travaillée	Suivi des travaux avec photos. Programmation périodique des travaux.	Valorisation du matériau fauché
Rouvrir des roselières	Maîtriser l'invasion des saules	Abattage manuel et débardage des produits			Retrait d'une vingtaine de mètres de la saulaie des rives et recherche de zones de roseaux purs d'un minimum de 1ha.
Créer, étendre de nouvelles roselières	Augmenter la surface de roselière disponible	Semis de graines Plantation de mottes ou de rhizomes	Surface semée ou plantée		Objectif de doublement de la surface des roselières ?
Inonder les roselières	Maintenir l'inondation des roselières en période de reproduction	Niveau d'eau de 10 à 30 cms dans les roselières	Surface de roselières inondées avec le niveau requis		
Installer des structures artificielles pour la sterne	Favoriser le processus d'installation de couples reproducteurs	Mise en place de structures appropriées	Nombre de radeaux ou d'îlots mis en place	Prévoir le contrôle ultérieur de la végétation.	Espèce coloniale, plusieurs sites peuvent être envisagés (en mixte avec la création d'îlots).
Encadrer l'accès aux roselières	Limiter les dérangements en période de reproduction	Inscrire aux clauses particulières des baux, contrats et autorisations les modalités de fréquentation des roselières aux périodes sensibles	Nombre de documents où ces mesures sont inscrites	Informers les différents acteurs concernés des risques inhérents à la pratique de leurs activités dans un milieu fragile et sensible.	Concilier durablement la pratique d'activités de loisirs avec la préservation de la biodiversité
Contrôler les espèces envahissantes	Limiter la prédation sur les roseaux et le dérangement potentiel sur la reproduction des sternes pierregarin	Mettre en œuvre une pression de piégeage pour contenir l'accroissement des populations Destruction des nids et tirs ou effarouchement de la bernache du Canada	Nombre d'animaux prélevés Nombre de nids maîtrisés	Appui à la lutte contre le développement de l'espèce.	Actions relevant aussi de la lutte contre les espèces invasives.

Suivis des mesures de gestion liées à l'ensemble de la ZPS :

Intitulé de la mesure (tableau 11)	Enjeux /Objectifs (tableaux 8, 9, 10)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Installer des aires artificielles pour le balbuzard pêcheur	Favoriser le processus d'installation de couples reproducteurs	Mise en place de structures appropriées	Nombre d'aires construites	Expertise préalable des sites	Les perspectives d'installation de reproducteurs ne sont probablement que de quelques couples
Créer des sites de reproduction pour le martin-pêcheur d'Europe		Création de parois verticales en terrain meubles proche de l'eau	Nombre de sites aménagés	A n'envisager qu'après inventaire préalable de l'existant Prévoir le contrôle ultérieur de la végétation	La pose de nichoirs adéquats dans les parois créées peut améliorer l'efficacité de la mesure
Cartographier certains habitats Compléter les inventaires existants	Améliorer les connaissances sur les espèces de la ZPS, pour une meilleure prise en compte	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i> : Recherche des sites de reproduction existants Levés de terrain, rédaction d'un plan de gestion <i>Pic noir</i> Cartographie des arbres à loges <i>Engoulevent d'Europe</i> : Compléments d'inventaires sur Port Royal	Rendu des études : Réalisation de cartes Relevés d'inventaires	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i> Améliorer la qualité des zones de pêche, aider à l'implantation des sites de reproduction (préalable aux opérations possibles d'aménagement) <i>Pic noir, engoulevent d'Europe</i> : Limiter le dérangement lors des travaux ou exploitations forestières	Prise en compte de l'aspect paysager des ruisseaux de la ZPS
Suivre les populations des espèces « cibles »	Mesurer l'évolution des populations mesurer l'impact des actions engagées	Inventaires et suivis des espèces	Relevés d'inventaires	Inventaires et suivis selon protocoles définis	
Réguler les populations de sanglier	Limiter la prédation sur les nids sur ou proches du sol	Mettre en œuvre tous les moyens légaux de capture de l'espèce	Nombre d'animaux prélevés	Appui à la lutte contre le développement de l'espèce	L'impact de cette espèce sur la biodiversité nécessiterait une expertise précise
Planifier les activités de loisirs de façon concertée	Limiter les dérangements en période de reproduction	Adapter et aménager les circuits existants aux contraintes des espèces « cibles »	Nombre de réunions de concertation Nombre de modifications apportées	Sensibiliser au respect de l'environnement dans un esprit partagé	Concilier durablement la pratique d'activités de loisirs avec la préservation de la biodiversité

Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces	Assurer, optimiser la prise en compte des espèces dans les différentes activités humaines Communiquer sur Natura 2000	Panneaux à implanter ou compléter Campagnes d'information et sensibilisation en particulier sur les problèmes liés à la divagation des chiens	Nombre de supports d'information (réunions, panneaux, articles...)	La sensibilisation au respect de l'environnement, l'information est une mesure qui peut s'avérer efficace compte tenu du niveau de fréquentation dans ce site	Concilier durablement la pratique d'activités de loisirs avec la préservation de la biodiversité
--	--	--	--	---	--

SYNTHESE

Ces opérations nécessitent une analyse et une coordination au niveau de l'ensemble de la ZPS via l'animation du site.

Les indicateurs proposés doivent être suivis avec attention, faire l'objet de bilans réguliers et mis en parallèle avec le suivi des espèces prioritaires pour juger de l'efficacité des mesures mises en place et pour au besoin apporter des corrections.

SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX : TABLEAU 13

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation initiale de la population	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Recommandations
<i>Lullula arborea</i> Alouette lulu	A 246	5 couples (inventaire 2009)	Favorable	Espèce régulière depuis 2000, Très petite population stable	En milieu forestier, étaler dans le temps les coupes rases supérieures à 2 ha, habitat fréquenté quelques années par l'alouette. L'entretien périodique de pelouses rases, l'agrandissement des landes sur environ 2 ha, sont les mesures les plus favorables au maintien ou l'installation de l'espèce.
<i>Sylvia undata</i> Fauvette pitchou	A 302	1 couple, 1 mâle chanteur (bordure de ZPS)	Inconnu	Très petite population en marge de la ZPS au Bois départemental de Rochefort: proposer son intégration dans la ZPS Les épisodes froids des hivers 2011 et 2012 ont certainement impacté les populations	Maintenir et améliorer les capacités d'accueil des secteurs à observations récentes, ou potentiellement favorables par extraction ligneux, broyages localisés de la callune à saison adéquate.
<i>Circus cyaneus</i> Busard Saint Martin	A 082	Données ponctuelles sur la ZPS	Défavorable inadéquat	Les différents types de milieux présents dans la ZPS ne sont pas suffisants pour satisfaire les exigences de l'espèce	
<i>Caprimulgus europaeus</i> Engoulevent d'Europe	A 224	140 couples environ	Favorable	Fort accroissement des populations après la tempête de 1999	Offrir à l'échelon des massifs forestiers, un ensemble d'habitats favorables analogue à celui d'aujourd'hui, dans les peuplements de moins de 3-5 mètres de hauteur et sur les landes (8 à 12 % du territoire forestier de la ZPS).
<i>Dryocopus martius</i> Pic noir	A 236	30 à 60 couples	Favorable	Effectifs non connus, Espèce probablement commune Population stable	<p>Porte sur de bonnes pratiques sylvicoles :</p> <p>En chênaies et chênaies-charmaies, préconiser un âge d'exploitabilité correspondant pour les chênes, à de diamètres supérieurs à 55 cm. Maintenir de gros chênes en proportions suffisantes (arbres morts et dépérissants, îlots de vieux bois).</p> <p>Conserver des bois tendres de gros diamètre pour le pic mar, le hêtre et arbres à loges pour le pic noir...</p> <p>Proscrire les interventions forestières à proximité de nids, en période de reproduction.</p>
<i>Dendrocops medius</i> Pic mar	A 238	Plus de 100 couples	Favorable	Apparition récente sur les massifs forestiers de la ZPS(1991), Population en augmentation	

<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	A 072	14 à 15 couples	Favorable	Population stable depuis 40 ans à une densité analogue à celle communément observée (1 couple/1000ha)	Porte sur de bonnes pratiques sylvicoles : Eviter les coupes forestières en période de reproduction (mai à août) sur les sites de nidification (parcelle entière à exclure).
<i>Ixobrychus minutus</i> <i>Blongios nain</i>	A 022	1 à 3 couples	Stable depuis 20 ans	Déclin important depuis 1955, stabilité à un niveau très bas depuis 2 décennies	Gestion des roselières présentes (contrôle de l'envahissement des ligneux, des niveaux d'eau et régénération du roseau) et extension de ce milieu peuvent contribuer à son maintien.
<i>Pandion haliaetus</i> Balbuzard pêcheur	A 094	1 ou 2 individus en estivage	En hausse	Observations en accroissement à l'instar d'une dynamique nationale. Echange avec les reproducteurs proches (Loiret, Essonne)	Possibilité d'accélérer l'installation de reproducteurs par la mise en place de structures artificielles notamment en milieu forestier
<i>Circus aeruginosus</i> Busard des roseaux	A 081	Quelques oiseaux de passage régulier	Inconnue	Les velléités d'installation de reproducteurs n'ont jamais abouti	Gestion des roselières présentes (contrôle de l'envahissement des ligneux, des niveaux d'eau et régénération du roseau) et extension de ce milieu. L'extension de la roselière peut s'avérer profitable à la reproduction de l'espèce.
<i>Botaurus stellaris</i> Butor étoilé	A 021	1 ou 2 hivernants	Stable	Son statut de migrateur perdure sans installation de couple reproducteur	Gestion des roselières présentes (contrôle de l'envahissement des ligneux, des niveaux d'eau et la régénération du roseau) et extension de ce milieu. L'extension de la roselière peut s'avérer profitable à la reproduction de l'espèce.
<i>Alcedo atthis</i> Martin pêcheur d'Europe	A 229	inconnu	Fluctuations	Le milieu n'offre apparemment qu'un nombre limité de sites potentiels de reproduction dont l'inventaire reste à entreprendre	Si l'inventaire des sites actuels de reproduction confirme un niveau faible de l'offre, la création de nouveaux sites ne peut qu'être profitable.
<i>Sterna hirundo</i> Sterne pierregarin	A193	Migrateurs réguliers maxi 17	Stable	La reproduction ne pourra s'établir qu'après l'aménagement de sites favorables	Contrôle nécessaire du développement de la végétation sur les sites aménagés.

(1) Selon l'annexe I de la directive 79/409

SYNTHESE

C'est la veille régulière des naturalistes locaux qui permet jusqu'ici d'appréhender l'évolution de la situation des espèces prioritaires. Les connaissances actuelles sur les différentes espèces reposent essentiellement sur l'implication surtout bénévole d'associations naturalistes, le C.E.R.F, le C.O.R.I.F en particulier, qui assument la réalisation des différents programmes (S.T.O.C, inventaires rapaces...).

Pour les espèces forestières et milieux associés, la recherche de financements en compléments de la veille des naturalistes locaux s'avère nécessaire. En connaissant mieux la répartition des espèces sur certaines forêts (pic mar en FD Port Royal et forêts départementales par exemple...) ou la localisation des arbres à loges du Pic noir, on donne aux gestionnaires la capacité de prendre des mesures de protection plus efficaces.

Sur les zones humides, deux espèces, le blongios nain et le martin-pêcheur d'Europe doivent faire l'objet d'études spécifiques concernant le suivi de la fréquentation des différents types de roselières pour la première et la recherche des sites de reproduction pour la seconde. Le balbuzard pêcheur fréquentant un vaste territoire, il est souhaitable de réaliser tous les trois ans un inventaire par opérations collectives (Perthuis & al., 2010) couvrant l'ensemble de la ZPS.

Ainsi, l'absence de prise en charge des suivis scientifiques par des financements européens de type contrats Natura 2000, peut compromettre la réalisation d'inventaires réguliers de l'ensemble des espèces, ceux-ci étant aussi indispensables à une évaluation de l'impact de la gestion appliquée.

Cependant, si les moyens humains et/ou financiers venaient à manquer, Il faudrait orienter prioritairement les efforts de suivis sur les espèces en situation fragile ou défavorable, à savoir : alouette lulu, fauvette pitchou, blongios nain, balbuzard pêcheur.

CONCLUSION

La richesse de l'avifaune du site «*Massif de Rambouillet et zones humides proches*» est liée à la **diversité et la complémentarité des milieux rencontrés** même si ceux-ci sont très inégalement représentés sur la ZPS.

Les grands massifs boisés, abritent nombre d'espèces nicheuses forestières comme le pic mar, tandis que les jeunes peuplements, les clairières et les landes intraforestières sont fréquentés par l'engoulevent, l'alouette lulu....

On peut également remarquer le rôle important des étangs, dans la conservation des espèces prioritaires du site alors qu'ils représentent moins de 5% de sa surface. En effet, la grande majorité de la cinquantaine d'espèces relevant de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux observées dans la ZPS sont des oiseaux migrateurs répertoriés sur la chaîne des étangs de Hollande.

Parmi cette cinquantaine d'espèces, **13** ont été déclarées « **espèces-cibles** » pour le site. Cette liste a évolué après son examen par le groupe d'experts ornithologues nommé en appui à la rédaction du DocOb :

- **6** espèces sont **liées aux étangs** (blongios nain, balbuzard pêcheur, busard des roseaux, butor étoilé, martin pêcheur, sterne pierregarin),
- **3** sont inféodées **aux milieux forestiers** (bondrée apivore, pic noir, pic mar),
- **4** **aux milieux ouverts** associés ou aux premiers stades de régénération forestière (alouette lulu, fauvette pitchou, busard Saint-Martin, engoulevent d'Europe)

L'importance et la taille du massif forestier permet d'assurer pour les oiseaux forestiers, la permanence et la co-existence dans le temps et dans l'espace des différents stades et âges de peuplements favorables à la fois aux pics, l'engoulevent d'Europe, la bondrée ; en cela réside l'un des principaux enjeux de la forêt pour leur conservation.

Les milieux ouverts associés à la forêt, les zones agricoles jouent le même rôle vis-à-vis des espèces qui leur sont inféodées.

Pour les oiseaux aquatiques, les étangs la ZPS et surtout leurs roselières, complètent le réseau de zones humides des ZPS proches, notamment ceux des Étangs de St Quentin-en-Yvelines avec lesquels ils fonctionnent en synergie.

De plus, majoritairement constituée de forêts, la ZPS se caractérise par un ensemble d'activités économiques relevant essentiellement de la **gestion forestière**; elle est aussi concernée par la **gestion des étangs**.

Sa situation dans la **région à la plus forte densité de population de France** génère une **fréquentation et des activités touristiques** particulièrement **importantes**.

Fort de ces caractéristiques, **3 objectifs principaux** de développement durable **ont été définis** dans le DocOb:

- Maintenir et restaurer les habitats favorables aux différentes « espèces cibles » de la ZPS
- Suivre l'évolution de ces espèces, améliorer les connaissances sur certaines
- Maîtriser les causes de dérangements ou de destruction (gestion, fréquentation, public, présence de prédateurs)

Et, à un degré moindre, améliorer les conditions d'implantation de certaines espèces en aménageant des sites de reproduction artificiels.

Ces objectifs nécessitent des opérations de gestion des milieux, des études et inventaires et des actions de sensibilisation et de formation auprès du public des gestionnaires et des propriétaires.

Ainsi, **23 types de mesures de gestion sont proposées**, dont 12 sont de nature à être contractualisés.

Si les connaissances et inventaires actuels reposent essentiellement sur l'implication surtout bénévole d'associations naturalistes locales, la recherche de financements sera nécessaire pour assurer et pérenniser les suivis préconisés dans le DocOb.

La réalisation des objectifs définis dans le DocOb nécessite d'organiser, planifier, coordonner les actions de gestion et les suivis sur l'ensemble de la ZPS et de prendre une part active à la sensibilisation, l'information du public dans un site soumis à une très forte pression humaine ; c'est le rôle indispensable que devra jouer l'animateur du site.

BIBLIOGRAPHIE

- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

- ARNABOLDI, F. et LETOURNEAU, C. (1997).- *Enquête Pic mar et Pic cendré en forêt de Rambouillet. Résultats de l'année 1997 et bilan provisoire*. 10 p.
- ARNABOLDI, F. et LETOURNEAU, C. (2000). *Le Pic mar Dendrocopos medius en forêt domaniale de Rambouillet (Yvelines) : historique, distribution, effectifs, densité*. Le Passer 37 : 32 - 50.
- Bailly G et al (2001). *Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne*
- BARADEZ R., MALIGNAT P. (1995). *Synthèse de l'automne 1993*. Le Passer, 32 : 177-233.
- BARADEZ R., MALIGNAT P. (1996). *Synthèse de l'hiver 1993/94*. Le Passer, 33 : 4-39.
- BARRAILLER J.-L. (1989). *Printemps 1988*. Le Passer, 26 (3-4) : 20-37 et 55-72.
- BARTH, F. et LETOURNEAU, C. (2006).- *Le Blongios nain Ixobrychus minutus en Île-de-France de 2000 à 2004*. *Alauda*, 74 : 113-119.
- BARTH, F. et LETOURNEAU, C. (2006).- *Le Blongios nain Ixobrychus minutus en Île-de-France en 2005 et 2006*. Réseau Blongios nain Île-de-France. 3p.
- BEAUD M. (2001).- *Quelques expériences dans le domaine de la protection de la Sterne pierregarin Sterna hirundo en période de nidification*. Actes du 39e colloque interrégional d'ornithologie, Yverdon-les-Bains (Suisse), 1999. Nos Oiseaux, suppl. 5, pp. 73-80.
- BEAUD M. (2006).- *Plateforme pour la sterne pierregarin au lac de Morat*. @ Cercle ornithologique de Fribourg.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004). *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. Cambridge, UK: BirdLife International. (BirdLife Conservation Series No.12). 374 p.
- BOUVIER J.-C. (1987). *Synthèse des observations ornithologiques du printemps 1985*. Le Passer, 24 (T3) : 2-32 et 47-58.

- BOUVIER J.-C. (1988). Synthèse des observations ornithologiques du printemps 1986. *Le Passer*, 25 (2) : 4-18 et 43-46.
- BOUVIER J.-C., HADANCOURT C. (1988).- Synthèse des observations ornithologiques de l'automne 1986. *Le Passer*, 25 : 63-80.
- CAUCHELIER, B., LETOURNEAU C., PERNOT, A. (1995). Quel avenir pour les étangs de Saint-Hubert? Synthèse écologique et propositions de mesures de protection. Projet de réserve naturelle et de mesures de gestion. CERF. 58p + annexes.
- CERF (1985). Les oiseaux d'eau de Rambouillet et de sa région. Rapport interne, 16 p.
- BN/CERF/CORIF (2009 à 2012) : Actualités ornithologiques rambolitaines
- CHAPOULIE E., SPANNEUT L. (1990). Synthèse des observations du printemps 1989. *Le Passer*, 27 (3-4) : 4-32.
- CHENY G. (2010 & 2011). Données bagages Etang des Noës, PNRHVC
- CHEVALLIER L. (2007). Massif de Rambouillet et Sud Yvelines - Synthèse ornithologique. CORIF. 105 p.
- Collectif. (2011). Synthèse naturaliste des étangs de Hollande/ Saint-Hubert (Yvelines,78). CERF, CORIF, SNPN. 55p.
- CORIF. (2006). *Domaine régional de Port-Royal des Champs – Inventaire ornithologique 2006*. AEV, CORIF. 46p.
- CURTET L. (2007).- Restauration de roselières: l'expérience de Pintegrade sur le Rhône. *Faune Sauvage n°278*: 57-60.
- DUBOIS, P. J. (1980).- Évolution des populations d'oiseaux d'eau nicheurs en Région Parisienne (1945-1978). *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie*, 50 : 33-46.
- DUBOIS, P. J. et NARZUL, P.(1982). Analyse du peuplement avien de la forêt de Rambouillet par la méthode des E.F.P. *Le Passer*, 19 : 74 - 98.
- DUBOIS, P.J., LE MARECHAL, P., OLIOSO, G. et YESOU, P. (2008).- *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé, Paris, 559p.
- FAUVEL B &al. (2011). Oiseaux des bois en forêt d'Orient – Les Pics- ONF, LPO, PNR Forêt d'Orient
- GENSBOL B. (2005). Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen Orient. Delachaux et Niestlé, Paris, 403 p.
- GROLLEAU, G.(1975). Intérêt ornithologique de l'étang des Noës et constitution d'une réserve in Boyer, P. - Inventaire des richesses naturelles à protéger en région parisienne. 3 - Zoologie. IAURIF.
- GROSSELET, M.(1994). Etangs des Noës Le mesnil-Saint-Denis, Yvelines. Inventaire de l'avifaune nicheuse. Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse. Le PIAF.
- GRUWIER, X., LETOURNEAU, C. et LALOI, D. (2006).- Le Blongios nain *Ixobrychus minutus* sur le réseau des étangs et rigoles (Yvelines-Essonne). *Alauda*, 74 : 184-186.
- HERAS C. (1984). Actualités ornithologiques : automne 1982 (période du 1 juillet au 15 décembre). *Le Passer*, 21 : 3-57.
- HUIN W. CORIF (2009). Synthèse des espèces inscrites à l'annexe de la Directive européenne « oiseaux » sur la Z.P.S « Massif de rambouillet et zones humides proches » de 1994 à 2008
- JARDIN G. (1992). Synthèse des observations de l'hiver 1990-1991. *Le Passer*, 29 (T3-4) : 3-46.
- JARDIN G., GAUTIER P. (1989). Synthèse des observations ornithologiques de l'automne 1987. *Le Passer*, 26 : 79-90 et 123-134.
- LAIR, J.-P., BARTH, F., BIRARD, C. et EYRAUD, O. (2000).- *Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts - Programme 2000*. Centre ORnithologique Île-de-France. 91 p.
- LE BIHAN J. & BIRARD C. coord. (2004).- Recueil d'expériences en matière de gestion des roselières. PNR de France, collection Expérimenter pour agir, 134p.
- LE MARECHAL P., LESAFFRE G. (2000). Les oiseaux d'Île-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé, Paris, 346 p.
- LE MARECHAL P., SPRIET L. (1987). Synthèse des observations de l'automne 1985. *Le Passer*, 24 (T4) : 3-20 et 49-58.
- LEGRAND P.-R. (2006). Le coin des branchés mois juillet - août - septembre 2006. *L'Oiseau Magazine*, 85 : 80-81.
- LE ROY, E. (1997).- *Inventaire de l'avifaune du Domaine Présidentiel de Rambouillet*. Centre ORnithologique Île-de-France. 13 p.

- LETOURNEAU, C.(2001). Les oiseaux nicheurs remarquables du massif de Rambouillet : distribution et effectifs. Bulletin du Centre d'études de Rambouillet et de sa forêt, 14/15 : 44 - 51.
- LETOURNEAU, C. (2009). *Recensement de l'Alouette lulu Lulula arborea dans le cadre de l'élaboration du DOCOB de la ZPS FR 1112011 Massif de Rambouillet et zones humides proches*. CERF. 3p
- LETOURNEAU, C. (2010). Les rapaces diurnes nicheurs du massif de Rambouillet : résultats de l'enquête nationale 2000-2002 et de l'Observatoire rapaces. *Bulletin du CERF*, 26 : 10-14.
- LPO, CORIF, PNR Haute vallée de la Chevreuse, ONF, Bonnelles Nature, CERF. Présentation du projet de la zone de protection spéciale sur le massif de Rambouillet et ses zones humides proches.
- MENANT G., MONCHAU F. (1989). Synthèse printemps 1987. *Le Passer*, 26 (1) : 2-28.
- NORMAND N., LESAFFRE G. (1977). Les oiseaux de la région parisienne et de Paris. Association Parisienne Ornithologique, Paris, 156 p.
- PERSUY P. (2005). Ah ! Si vous aviez été là !. *L'Epeichette*, 74 : 37-40.
- PERTHUIS A., ARNABOLDI F., LETOURNEAU Ch. (2010). Les rapaces diurnes nicheurs du massif de Rambouillet: résultats des prospections 2009 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. *Bulletin du CERF n°26*: 15-18.
- ONF Agence de Versailles (différentes dates): Aménagements forestiers
- ONF, Agence de Versailles ROYER & ARNABOLDI (2007). DocOb Sites FR1100796 & 1100803
- ONF & COMITE SCIENTIFIQUE DES RBD (2009): Réserves biologiques Forêt domaniale de Rambouillet Plan gestion - Document provisoire
- PNR HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (2010). Etude du périmètre d'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse: Diagnostic écologique préliminaire des Domaines Présidentiels
- ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEOF-LPO. Paris. 560 p.
- SINNASSAMY J-M. & MAUCHAMP A. (2001) - Roselières: gestion fonctionnelle et patrimoniale. ATEN, cahier technique n°63. 96p
- SPANNEUT L. (1990). Synthèse des observations de l'automne 1989. *Le Passer*, 27 (T3-4) : 33-58.
- SPANNEUT L. (1991). Synthèse des observations du printemps 1990. *Le Passer*, 29 (T2-3) : 4-38.
- SPANNEUT L. (1992). Synthèse des observations de l'automne 1990. *Le Passer*, 29 (T1-2) : 5-33.
- YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G. (1994). Atlas des Oiseaux Nicheurs de France. SOF. Paris. 775 p.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
AEV : Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile de France
ANY : Association des Naturalistes des Yvelines
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BONNELLES Nature : Association de découverte et de protection de la nature de Bonnelles
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CASQY : Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa forêt
CG : Conseil général
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CODERANDO : Comité Départemental de la Randonnée pédestre
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CORIF : Centre Ornithologique d'Ile-de-France
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CREDOC : centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des Territoires
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - Île-de-France

DE : Direction de l'eau (MEEDDE)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DILAM : Directives locales d'aménagement
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (ex- DIREN)
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDE)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture l'Agroalimentaire et de la Forêt
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
DZNIEFF : espèce ou habitat appartenant à une liste dite « d'espèces & habitats déterminants pouvant justifier la délimitation d'une ZNIEFF
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENS : Espace naturel sensible
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNE : France nature environnement
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
INRA : Institut national de la recherche agronomique
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAAF : Ministère de l'Agriculture l'Agroalimentaire et de la Forêt
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (ex. MEDAD)

MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
NATURESSONNE : Association naturaliste du département de l'Essonne
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PNA : Plan National d'Actions (définit les actions nécessaires à la conservation et à la restauration d'une espèce menacée)
PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
PNRHVC : Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale
RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SARRAF : Société des amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SMAGER : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire

SRAE : Service régional d'aménagement des eaux
STOC : Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs
SYMEN : Syndicat mixte de l'Etang des Noës
TSF : Taillis sous Futaie
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
WWF : World wildlife fund
YVELINES ENVIRONNEMENT : Union des Associations de Sauvegarde de l'Environnement des Yvelines
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Aménagement forestier

Document d'objectif et de programmation cadrant la gestion durable et efficace de chaque forêt. Le Code forestier (article R 133-2) fixe le contenu des aménagements. Ils doivent comprendre l'analyse préalable du milieu naturel, du patrimoine culturel et des besoins économiques, sociaux et environnementaux, une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, une évaluation de la gestion passée, la présentation des objectifs de gestion durable ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, la programmation des coupes et des travaux sylvicoles et enfin une partie économique comprenant notamment le bilan financier prévisionnel des programmes d'actions envisagés

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Agence de Services et de Paiement (ASP) (a remplacé en avril 2009 le CNASEA- Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Il effectue également le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale des Territoires (DDT)

Depuis le 1er janvier 2010, les DDT, placées sous l'autorité des préfets de département, mettent en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF) :

Service déconcentré du Ministère en charge de l'environnement, elle met en œuvre sous l'autorité du Préfet de la Région d'Île-de-France les priorités d'actions de l'État en matière d'Environnement et d'Énergie et plus particulièrement celles issues du Grenelle de l'Environnement

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant habitats naturels et espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptérédiphytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

CODES FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides

242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endiguages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)

501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

Document d'objectifs Natura 2000

« Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

ANNEXES GENERALES

ANNEXE G.1 : ARRETE DE DESIGNATION DU SITE EN DATE DU 25 AVRIL 2006

ANNEXE G.2 : COMPOSITION DES 3 GROUPES DE TRAVAIL



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0650272A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches » (zone de protection spéciale FR 1112011) l'espace délimité sur les treize cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1^o Dans le département des Yvelines : Auffargis, La Boissière-Ecole, Bourdonné, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Clairefontaine-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre, Dampierre-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Gazeran, Grosrouvre, Hermeray, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Mesnuls, Montigny-le-Bretonneux, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlisse, Sonchamp, Trappes, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Voisins-le-Bretonneux, Elancourt ;

2^o Dans le département de l'Essonne : Angervilliers.

Art. 2. – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures des Yvelines, de l'Essonne, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 avril 2006.

NELLY OLIN

Annexe G2

**ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches"
Groupes de travail**

Groupe d'experts	Représentant		
ANY: Association des Naturalistes des Yvelines	Président	THAUVIN	Jean Pierre
Bonnelles Nature	Animateur ornithologue	Di Maggio	Michel
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt	Président	DIEU	Edouard
CSRPN: Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature d'Ile-de-France	Président	ARNAL	Gérard
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France	Ornithologue	LETOURNEAU	Christian
FICEVY : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines	Technicien	WALCZAK	Stéphane
Gérard Grolleau	Ornithologue	GROLLEAU	Gérard
PNRHVC: Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse	Responsable mission Nature Environnement	PATEK	Grégory
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Chef de brigade	MUSSIÉ LECOMTE	Frédéric Muriel
SMAGER: Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles	Technicien	LEBRUN	Pascal
	Directeur	CLERC	Pascal
Réserve Naturelle de St Quentin-en-yvelines / Syndicat mixte base de loisirs de St Quentin	Chargé mission Natura 2000	GODON	Julien
NATURESSONNE		DELANOUE	Rémy
Ornithologue, membre du CSRPN		LALOI	David
DRIRE Ile-de-France: Direction Régionale Industrie Recherche & Environnement	Chargé mission	PATRIMONIO	Olivier
Groupe forêt			
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt	Président	DIEU	Edouard
SARRAF		LAFLECHE	Jean Luc
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France	Ornithologue	LETOURNEAU	Christian
ONF: Office National des Forêts	Responsable d'Unité territoriale	GENTILS	Milène
CODERANDO 78	Commission sentiers	GRANDCHAVIN	Maurice
Domaines Présidentiels	Gestionnaire	POIRE	Jean Marc
FICEVY : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines	Technicien	WALCZAK	Stéphane
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		LECOMTE	Muriel
Comité Départemental du Tourisme Equestre	Président	LECOMTE	Jacques
Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse	Chargé de mission Environnement	HARDY	François
Conseil Général des Yvelines	Technicien	SIONNEAU	Yvan
Agence des Espaces Verts	Chargé de mission	BANCHI	Marco
Comité Départemental de Courses d'Orientation des Yvelines	Président	ROGIER	Yann
Comité Départemental de Courses d'Orientation des Yvelines	Chargé de relations	CRENN	Christian
Syndicat des Exploitants Forestiers	Président	BOURGINE	Bruno
FYPMA : Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Président	JEANNOT	Jack
Comité Départemental de Cyclotourisme	Vice-présidente	BRULEBOIS	Claude
Commune de Poigny la forêt	Maire	FUKS	Marie
Commune de Gambaiseuil	Maire	CAZANEUVE	Claude
Propriétaire forestier à Limours		de ST LEGER	Diane
DDT: Direction Départementale des territoires (Yvelines)	Responsable unité forêt, chasse, milieux naturels	PONET	Jacques
Groupe étang			
SMAGER: Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles	Technicien	CLERC	Pascal
	Directeur	LEBRUN	Pascal
FYPMA : Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Président	JEANNOT	Jack
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France		LETOURNEAU	Christian
SYMEN: Syndicat mixte de l'Etang des Noës <i>représenté par le PNR Haute Vallée de Chevreuse</i>	Président	TERRASON	Michel
Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse	Chargé de mission Environnement	PATEK	Grégory
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt		GOUDIN	Patrice
FICEVY: Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines	Technicien	WALCZAK	Stéphane
Comité scientifique du SMAGER	Président	GUITTET	Jean
Réserve Naturelle St Quentin-en-yvelines / Syndicat mixte base de loisirs de St Quentin	Chargé mission Natura 2000	GODON	Julien
SEBLEH: Sivom d'Exploitation Base de Loisirs des Etangs de Hollande	Président	GHIBAUDE	Jean-Pierre
CASQY: Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines		BOUAT	Valérie
DDT: Direction Départementale des territoires (Yvelines)	Unité forêt, chasse, milieux naturels	DIEF	Grégoire

Document d'objectifs Natura 2000

« Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

ANNEXES aux TABLEAUX

TABLEAU 3 : ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL : ANNEXES T 3.1 A T3.4: ACTIVITES LIEES AUX MILIEUX FORESTIERS

TABLEAU 6 : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL : ANNEXE T 6 : LISTE DES ESPECES ANNEXE 1 DIRECTIVE OISEAUX PRESENTES DANS LA ZPS

TABLEAU 7 : ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409 : ANNEXES T 7.1 A T7.13 : FICHES «ESPECES CIBLES»

TABLEAU 11 : MESURES DE GESTION : ANNEXES T 11F.1 à T11F4, T 11E.1 à T11E5, T 11T.1 à T11T3: FICHES ACTIONS PAR MILIEUX

ANNEXE T 11 CHARTE : CHARTE



Annexe T3.1

Activités humaines liées à la gestion forestière (tableau 3) : données par forêt

Forêt	Surface en aménagement	Aménagement	% surface des essences début aménagement	Types peuplements	Vides de peuplement	Objectifs principaux	surface/objectif	Objectifs associés	Unités Gestion Surface moyenne	Traitement	Age d'exploitabilité (essences objectifs)	Diamètres d'exploitabilité (mesure à 1,30m de haut)	Effort de régénération retenu dans l'aménagement	
Massif domanial de Rambouillet	14750 ha													
Forêt domaniale de Rambouillet Séries 1 à 4	13739 ha	2006-2025	Chênes: 68%	Futaie chêne 2700 ha	vides boisables hors RB (issus tempête 99) 770 ha	série 1 production & accueil avec sites d'intérêt écologique 280 ha	11085	cynégétique	très variables (<2 ha à 25 ha)	Futaie régulière	Chêne sessile 180 à 200 ans	65 cm à 80 cm	à régénérer: 1577 ha dont 418 ha "tempête" CF faible durée survie certains peuplements	
				TSF 6600 ha							Chêne pédonculé 120 ans	65 cm à 75 cm		
			Taillis 220 ha	Pins 100 ans	45 cm à 60 cm									
			Hêtre: 2%	Autres bois feuillus(RBD) 290 ha	vides non boisés prairies à gibier, chaos grès, landes 260 ha	série 2 Intérêt écologique particulier (dont RBD)	2150			hors RBD, futaie régulière par bouquets & parquets	série 2 hors RBD 950 ha, âge d'exploitabilité rallongé	cf ci-dessus	84,5 ha	
			Autres feuillus:5%	Boist mixte Feuil_Rx 440 ha		série 3: RBI	206			série 3 RBI néant	néant	sans objet	sans objet	
Résineux: 19%	Futaie résineuse 2400 ha		série 4 accueil du public & protection des paysages	298	série 4, futaie irrégulière par bouquets	néant	sans objet	sans objet						
Espace Rambouillet	251 ha	2007-2021	Chênes: 65%	Futaie pins 15 ha	zones boisables 4 ha	série unique d'accueil du public pour vision des animaux dans environnement forestier indigène	-	-	variables (1ha à 17 ha)	Futaie régulière	Chênes 300 ans	-	22 ha faible durée survie certains peuplements (boulaies: 9 ha)	
			Bouleau: 15%	TSF 195 ha						Futaie irrégulière (zone protégée de la faune)	Pins 150 ans			
			Résineux: 12%	Taillis 17 ha	non boisables 20 ha (prairies 7,5 ha)					Bouleau 80 ans	Un Ilot Vieillisement			Fruitiers 80 ans
Domaine du Planet (données 1994)	113 ha	1994-2010 nouveau plan en prévision	Bouleau: 50%	Taillis 80 ha	prairies, cultures à gibier 19 ha	Exercice de la chasse au petit gibier et protection des milieux et paysages	-	-	0.5 à 6.5 ha	Conversion et transformation taillis en futaie régulière bouleau, frêne, aulne & AF	non calculé - sans objet	non calculé - sans objet	34,5 ha transformation taillis épuisé de bouleau)	
			frêne: 20%	TSF 2.5 ha										
			Chênes & AF: 10%	FR chêne 5.5 ha										
			Pin sylvestre: 5%	F. pins:5.5 ha										
Domaine National de Rambouillet (données 1993)	648 ha	1993-2012 nouveau plan en projet	Chênes: 30%	Futaie sur souche chêne 183 ha	Tirés 398 ha dont ptéridaies, molinaies, landes 176 ha	série 1 série cynégétique (tirés)	398 ha	-	sans objet	Entretien & rénovation tirés (haies)	sans objet	-	47,84 ha	
			Autres feuillus:10 %	Futaie Irreg feuillue 7 ha		série 2 série production	185 ha			Futaie régulière	Chênes 180 ans Frêne 90 ans			Chênes :70 cm Frêne: 60 cm
			Douglas:3%	Futaie Douglas 2 ha	Autres(Bâtiments, clos élevage, routes...) 58 ha	série 3 série accueil	11.35 ha			sans objet	sans objet			sans objet
						série 4 (série hors cadre)	53.50 ha			sans objet	sans objet			sans objet
Forêt domaniale d' Angervilliers	287 ha	2012-2031	Chênes: 57%	Futaie feuillue 33ha	landes 26 ha mare, sablière 1 ha	Production, Accueil et protection milieux & espèces	287 ha	-	3,5 ha	Futaie régulière	Chêne sessile 180 ans	70-75 cm	16 ha	
			Châtaignier: 28%	TSF 167 ha							Chêne sessile IVB 350 ans			
			Autres feuillus:8%	Taillis 3 ha								Châtaignier 80 ans		70 cm
			Résineux: 5%	Futaie résineuse 11 ha								Ilots de vieillissement		Pin sylvestre 100 ans
Forêt domaniale de Port Royal	679 ha	2003-2017 avenant en 2010	Chênes:59%	Futaie: 520 ha TSF: 123 ha	Hors sylviculture 36 ha (prés, roselières...)	Série unique: accueil du public et protection des milieux et des paysages	-	-	Canton Trappes: 8 ha Mérantaise: 5 ha	Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets unités gestion 0,5 à 2 ha	Chêne sessile 240 ans	70 cm à 90 cm	32 ha	
			Châtaignier: 14%								Chêne pédonculé 200 ans	60 cm à 70 cm		
			Autres feuillus:26%								Châtaignier 140 ans	50 cm à 60 cm		
			Résineux: 1%											
Forêt régionale de Port Royal des Champs	142 ha	2011-2030	Chênes:59%	F. chêne 68%	11 ha prairies & emprises	Obj 1 Valorisation biodiversité	-	-	4 ha	Futaie par parquets	Chêne sessile 220 ans	75 cm à 80 cm	18,6 ha	
			Châtaignier: 15%	TSF Chêne/Chât 26%		Obj 2 Accueil du public				Frêne 60 ans	70 cm			
			Autres feuillus:14%	Taillus, recrues 5%		Obj 3: Production de Bois				Ilots Vieillisement 5 ha à prévoir				
Forêt départementale du Ronqueux	118 ha	2003-2017	Chênes: 54%	Futaie feuillue 30 ha	9 ha	Série unique : gestion patrimoniale pour l'accueil du public dont 15 ha site d'intérêt écologique particulier (ZNIEFF)	117	-	3 à 10 ha	Conversion en futaie régulière par parquet unités de gestion 0,5 à 2 ha	Chêne sessile 200 ans	-	7,7 ha	
			Châtaignier: 18%	TSF: 67 ha										
			Frêne: 3%	Taillis: 6 ha										
			Peupliers: 5%	Peupleraie 6 ha										
Forêt départementale des Gaules	41 ha	2007-2021	Chênes: 67%	Futaie feuillue 15 ha	Vides (Prairie, friche) 6 ha	Série unique: Maintien du paysage et conservation des espèces dont groupe écologique: 2.9 ha	41	-	0,5 à 6 ha	Futaie irrégulière et Taillis sous Futaie	Chêne sessile 220 ans	70 cm	à régénérer: 1.5 ha	
			Charme: 12%	TSF 15 ha							Chêne pédonculé 180 ans	75 cm		
			Frêne: 2%								Ilots Vieillisement (7% surface) 300 ans			
			Bouleaux: 3%											
			Autres feuillus:4%	Futaie résineuse 5 ha										
Douglas: 12%														

Annexe T3.2

ZPS: Activités humaines liées à la gestion forestière (tableau 3)

Travaux forestiers					
<i>Conduite des peuplements</i>	Nature, modalités	Opération manuelle /mécanique	Période habituelle d'intervention	Localisation dans la forêt	% surface de forêt annuellement travaillée en ZPS
Travaux préparatoires à plantation ou régénération	Nettoisement débroussaillage, localement, traitement chimique anti-fougère (arrêt en 2012) Labour, Assainissement	mécanique	septembre à mars	parcelles du groupe régénération	< 5% de la surface forestière
Plantation	1 fois, regarnis possibles 1 fois	manuelle	novembre à mars	parcelles du groupe régénération	
Dégagements de régénération	tous les 3 ans pendant 15 ans	manuelle	juin à septembre	parcelles du groupe régénération	
Dépressages	1 à 2 passages sur 10 ans	manuelle	novembre à mars	parcelles jeunes peuplements	
Cloisonnements sylvicoles	Ouverture (coupes régénération) puis Entretien : tous les 3 ans pendant 15 ans	mécanique	avant passage en entretien d'été ou d'automne	parcelles du groupe régénération parcelles jeunes peuplements	
Cloisonnements d'exploitation	Ouverture au moment de la coupe	mécanique	avant le premier passage en coupe, exploitation avec la coupe	parcelles inscrites à l'état d'assiette	
Travaux liés à l'infrastructure					
Entretien routes & layons	Bas côtés, lisières, Routes en terrain naturel	mécanique	septembre à novembre	Ensemble des forêts , traitement tous les 3 ans	Environ 1/4 à 1/3 de l'infrastructure parcourue par forêt et par an
Réfection chaussée	Empierrement généralisé/ponctuel	mécanique	en période sèche	suivant besoins identifiés	
Assainissement	Curage collecteurs & fossés	mécanique	automne	suivant besoins identifiés	
Autres					
Equipements liés à l'accueil public (pouvant impacter oiseaux ZPS)	Fauchage accotements routes, voies cyclables, aires d'accueil	manuelle ou mécanique	printemps, septembre	suivant besoins identifiés	
Coupes forestières					
<i>Nature de l'intervention :</i>	modalités	opération manuelle /mécanique	Période habituelle d'intervention	Localisation dans la forêt	% surface annuel en exploitation
Abattage	à l'avancement	manuelle ou mécanique	Toutte l'année sauf : coupe de régénération période "hors feuille" ou clause particulière spécifiée	parcelles inscrites à l'état d'assiette dans un délai d'un an	Environ 5 % de la surface de production les coupes de régénération représentant 10% de cette surface
débardage	sur cloisonnements,	mécanique	Toute l'année		
traitement rémanents	dispersion en plein	manuelle ou mécanique			

Annexe T3.3

Massif de Rambouillet et zones humides proches (tableau 3) chasse et pêche en forêt :

Activité de chasse en forêt publique									
Forêt	Modes de chasse	Localisation (nb lots/surface totale)	Périodes de chasse	Fréquence en jours		Espèces chassées			autres
				par an	par semaine	cerf	chevreuil	sanglier	
FD Rambouillet 14749 ha	Chasse en battue	hors zones très fréquentées: 18 lots/ 8400 ha	1 novembre- 28 février		1	X	X	X	lièvre, lapin, pigeon
	Chasse à courre (cerf)	partie ouest: 9500 ha	26 septembre- 31 mars		2	X			
	Chasse en battue_ poussées dirigées	zones sensibles: 1 licence/ 3900ha	1 novembre- 28 février	12	1	X	X	X	
	Chasses individuelles à l'approche & affut	FD Rambouillet: 4000 ha (ONC et licences dirigées)	début juin à fin août	10 à 15	—		X		
	Chasses individuelles à l'approche & affut	FD Rambouillet: 4000 ha (ONC et licences dirigées)	septembre à 1 novembre	6	—	X	X		
Domaine du Planet (113 ha)	Chasse en mini- battue petit gibier	Domaine du Planet	15 octobre- 31 janvier	10	—				faisan & canard élevés sur l'place
	Chasse devant soi			1 à 2	—	X		X	cerf: 1 à 2 poussées silencieuses par an pour régulation de population
Domaine National de Rambouillet 648 ha	Chasse en battue petit gibier	Parc des chasses (592 ha clos)	1 octobre - 30 janvier	6	—				faisan, perdreau, lièvre
	Chasse en battue & à l'approche grand gibier	Parc des chasses (592 ha clos)	1 juin - 28 février	7	—	X	X		et daim,cerf: cerf sika
FD Port Royal_ Trappes 679 ha	Chasse en battue	Bois de Trappes: 1 lot/ 450 ha	1 novembre- 28 février	8	1		X	X	renard
	Chasse en battue_ poussées dirigées	Canton Mérintaise: 250 ha	1 novembre- 28 février	1à 2	—				
	Affut	Ensemble Forêt: 670 ha	juin	8	—		X		
FD Angervilliers 283 ha	Chasse en battue	1 lot/ 290 ha	1 novembre- 28 février	10	—	X	X	X	
FR Port Royal des champs 142 ha	Chasse en battue_ poussées dirigées	1 lot/142 ha	26 septembre- 31 mars	2	—		X	X	renard,lapin
F départ ^{ale} des Gaules 41 ha	Chasse en battue	1 lot/ 39 ha	26 septembre- 31 mars	5	1	X	X	X	
F départ ^{ale} du Ronqueux 118 ha	Chasse en battue	1 lot/ 118 ha	26 septembre- 31 mars	6	1	X	X	X	

Activité de pêche en forêt publique		
Seule la forêt domaniale de Rambouillet est concernée		
FD Rambouillet Etangs loués à la pêche	modalités de pêche	Périodes & fréquence de pêche (ref arrêté préfectoral eaux 2 ^{ème} cat)
Etang des vallées (1 ha)	Eau libre 2ème catégorie Pêche à la ligne à partir de la berge ré-empoissonnement soumis à accord préalable	Tous les jours Toute l'année sauf pour certaines espèces
Etang Rompu (1,5 ha)		
Etang du Gruyer (3,5 ha)		
Etang d'Or (6,8 ha)		
Etang le Grenouillère (2,3 ha)		
Mare aux saules (1 ha)		
Etang de Coupe Gorge(3,2 ha)		
Etang du Moulinet(3,2 ha)		
	abandon en 2010	

Annexe T3.4

Massif de Rambouillet et zones humides proches : Accueil du public en forêt (tableau 3)

Forêt	Equipements d'accueil	Sites particuliers d'accueil			Manifestations			
		Sites	Type	Bilan annuel	Type	Bilan demandes 2010	période la plus sollicitée	nombre moyen participants/ jour
Forêt Domaniale d'Angervilliers	Un parking 10 places Sentiers pédestres: 4				Randonnée Cyclotourisme	2	juin	300
Forêt Domaniale de Port Royal	90 places sur 6 parkings (mais parkings urbains à proximité) Sentiers pédestres : 10 kms Pistes cavalières: 9,4 kms en site propre (réseau total: 17,3 kms)	Maison de la Forêt d'Hamadryade	Initiation à l'écologie forestière pour les scolaires	2 à 300 animations d'1/2 à 1 journée	Course d'orientation Rallye pédestre Course à pied Randonnée VTT Randonnée Cyclotourisme Sortie scolaire Manœuvres militaires Autres	6 3 1 5 1 14 4 2	toute l'année printemps & automne toute l'année avril à juin toute l'année	10 à 300 300 à 2000 500 95 à 800 500 25 à 200 20 à 30
Forêt Domaniale de Rambouillet	2000 places de stationnement Routes forestières & autres: 80 kms Réseau de voies cyclables 37 kms 70 kms de sentiers balisés Piste de galop: 1,1 km 2 itinéraires randonnée équestre: 43 kms 3 sentiers pédagogiques thématiques	Espace Rambouillet	Approche & découverte de la faune sauvage (Conservatoire d'oiseaux rares et menacées)	110 000 visiteurs	Course d'orientation Rallye pédestre Course à pied Randonnée VTT Randonnée Cyclotourisme Rallye équestre Sortie scolaire, Classe nature Manœuvres militaires Manœuvres pompiers Course nocturne Sorties nature Tournage de film Accueil Scouts (10 bivouacs) Autres	9 20 10 14 16 20 20 4 5 8 15 80 20	toute l'année printemps & automne juin- juillet juin-août Mars à Septembre printemps & automne toute l'année	300_800 300 à 2500 300 à 2500 300 à 1000 50_400
Forêt Régionale de Port Royal des Champs	2 parkings de 20 places chacun 1 aire d'accueil Route forestière empierrée:1,7 Km				Course d'orientation Course à pied Randonnée VTT	2 1 1	toute l'année printemps & automne	110 100
Forêt Départementale du Ronqueux	Quelques places de stationnement Routes forestières & chemins				Randonnée VTT Autres	1 1	printemps & automne	600
Forêt Départementale des Gaules				sans objet				

Annexe T 6

ZPS: Massif de Rambouillet et zones humides proches : Espèces annexe 1 -hors espèces cibles- (CORIF)

Extraits synthèse des espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive européenne "Oiseaux" sur la ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches" de 1994 à 2008_ CORIF

Quelques données supplémentaires _ CERF 2010-2011

Espèces	Vulnérabilité & Statuts biologiques			Statuts dans la ZPS	Données ZPS 1994-2008 (Synthèse CORIF)			
	Europe	France	Ile-de-France		Nb Données	Effectif max	Localisation ZPS	Localisation proche ZPS
Aigle botté	Rare	Nicheur rare hivernant non évalué	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	1	individus seuls	Petits Coins à St Léger FD Rambouillet: 2ème & 5ème division en 2010	
Aigrette garzette	En sécurité	Nicheur à surveiller, migrateur et hivernant non évalué	Migrateur rare et hivernant exceptionnel	Migrateur très rare	12+2 (Noe)	individus seuls	Etangs saint Hubert, Noës	RN St Quentin
Avocette élégante	En sécurité	Nicheur localisé hivernant à surveiller	Migrateur assez rare, hivernant très rare	Migrateur rare	19	28	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Bernache nonnette	En sécurité	Hivernant vulnérable	Hivernant exceptionnel	Occasionnel	22	30	Parc château RBT Etangs saint Hubert Etg d'Or, les Mesnuls	
Bihoreau gris	En déclin	Nicheur à surveiller hivernant non évalué	Nicheur, migrateur Hivernant très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert	
Chevalier sylvain	En déclin	Migrateur commun, hivernant occasionnel	Migrateur peu commun	Migrateur occasionnel	20	7	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Cigogne blanche	En déclin	Nicheur, en expansion hivernant non évalué	Migrateur assez rare hivernant exceptionnel	Migrateur rare, hivernant occasionnel	33	18	Etangs saint Hubert, Magny les hameaux(Chevincourt) Gazeran (côte Racinay)	
Cigogne noire	Rare	Nicheur vulnérable, migratrice, hivernant occasionnel	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert, Port Royal des champs	
Circaète Jean-le-Blanc	Rare	Nicheur peu abondant, migrateur, hivernant occasionnel	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	2		Garnes Etangs saint Hubert	
Cormoran huppé	En sécurité	Nicheur , migrateur hivernant peu commun	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	2	individus seuls	Etangs saint Hubert	
Crabier chevelu	En déclin	Nicheur vulnérable	Exceptionnel	Occasionnel	1	1	Etangs saint Hubert	
Cygne de Bewick	En sécurité	hivernant non évalué	Migrateur et hivernant très rare	Occasionnel	1	8	Etang des Noes	
Echasse blanche	Sécurisé	Nicheur à surveiller, migrateur, hivernant rare	Nicheur exceptionnel et migrateur très rare	Occasionnel	1	3	Etangs saint Hubert	
Faucon émerillon	Sécurisé	Migrateur et hivernant rare	Migrateur rare, hivernant très rare	Migrateur, hivernant irrégulier	6	individus seuls	Ensemble secteur d'étude	
Faucon pèlerin	En sécurité	Nicheur rare hivernant non évalué	Nicheur très rare, migrateur et hivernant rare	Migrateur et hivernant rare	7	individus seuls	Gambaiseuil	
Fuligule nyroca	Vulnérable	hivernant non évalué, nicheur occasionnel	Migrateur hivernant très rare	Migrateur, hivernant occasionnel	16	9	Etangs saint Hubert	
Gorgebleue à miroir	En sécurité	Nicheur non évalué, hivernant rare	Nicheur exceptionnel et migrateur rare	Occasionnel	1	individus seuls	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Grande Aigrette	En sécurité	Nicheur, Hivernant vulnérable	Migrateur, hivernant assez rare	Migrateur, hivernant très rare	173	6	Etangs saint Hubert	RN St Quentin

Annexe T 6

Espèces	Vulnérabilité & Statuts biologiques			Statuts dans la ZPS	Données ZPS 1994-2008 (Synthèse CORIF)			
	Europe	France	Ile-de-France		Nb Données	Effectif max	Localisation ZPS	Localisation proche ZPS
Grèbe esclavon	En déclin	Hivernant, vulnérable	Migrateur et hivernant rare	Migrateur occasionnel	2		Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Grue cendrée	En sécurité	Nicheur très rare, hivernant à surveiller et migrateur commun	Migrateur assez commun	Migrateur rare, hivernant occasionnel	18	120	Ensemble secteur d'étude	
Guifette moustac	En déclin	Nicheur à surveiller, migrateur, hivernant non évalué	Migrateur rare	Migrateur rare	14	8	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Guifette noire	En déclin	Nicheur vulnérable, migratrice, hivernant occasionnel	Migrateur peu commun	Estivant rare et migrateur peu commun	58	16 à st Q	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Héron pourpré	En déclin	Nicheur en déclin, hivernant occasionnel	Migrateur rare	Migrateur rare	36	2	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Hibou des marais	En déclin	Nicheur et Hivernant vulnérable	Nicheur exceptionnel Migrateur et hivernant rare	Migrateur et hivernant rare	27	13	Sonchamp (Chattonville)	
Marouette ponctuée	Sécurisé	Nicheur en danger hivernant occasionnel	Migrateur automnal rare et printanier très rare	Migrateur occasionnel	5	individus seuls	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Milan noir	Vulnérable	Nicheur à surveiller	Nicheur très rare et migrateur rare	Nicheur occasionnel, migrateur rare	3	3	FDRambouillet, Etangs saint Hubert	Boucles de Moisson
Milan royal	En déclin	Nicheur à surveiller, hivernant non évalué	Migrateur rare	Migrateur et hivernant occasionnel	8	individus seuls	Ensemble secteur d'étude	
Mouette mélanocéphale	Sécurisé	Nicheur et hivernant rare	Nicheur rare, migrateur assez rare et hivernant très rare	Estivant et migrateur rare	57	5	Etangs saint Hubert	RN St Quentin (nicheur)
Oedicnème criard	Vulnérable	Nicheur en déclin hivernant très rare	Nicheur et migrateur assez rare	Migrateur occasionnel	3	9	Etangs saint Hubert, Clairefontaine	
Phalarope à bec étroit	En sécurité	Migrateur rare hivernant occasionnel	Migrateur printanier exceptionnel et automnal très rare	Occasionnel	1		Etangs saint Hubert	
Pic cendré	En déclin	Nicheur et hivernant à surveiller	Nicheur sédentaire rare	Occasionnel	2	3	FD RBT(Auffargis), Epars (Gambaiseuil)	
Pie-grièche écorcheur	en déclin	nicheur en déclin	nicheur et migrateur rare	nicheur et migrateur rare		10		
Plongeon catmarin	En déclin	Hivernant, vulnérable	Migrateur et hivernant rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert	
Pluvier doré	En sécurité	Hivernant à surveiller	Nicheur et migrateur peu commun	Migrateur et hivernant commun	123	17000	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Pygargue à queue blanche	Rare	hivernant vulnérable	Migrateur et hivernant très rare	hivernant occasionnel	1	1	Grand Parc à RBT, Hermeray	
Spatule blanche	Rare	Nicheur et hivernant vulnérable	Migrateur rare	Migrateur rare	6 à 7	12 à 15	Etangs saint Hubert	RN St Quentin
Sterne caspienne	Rare	Migrateur rare	Migrateur très rare	Occasionnel	2	2	Etangs saint Hubert	
Sterne caugek	En déclin	Nicheur localisé hivernant non évalué	Migrateur très rare	Occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert	
Sterne naine	En déclin	Nicheur rare	Migrateur nicheur très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert	RN St Quentin

Annexe T 7.1

Alouette lulu *Lullula arborea* Code Natura2000: A 246

Description	<p>Taille: 14,5 -16 cm Petite alouette trapue à huppe érectile Plumage brun fauve fortement rayé sur le dessus, blanc crème, rayé à la poitrine sur le dessous. Sourcils blancs se rejoignant à la nuque, joues rousses. Queue courte et carrée, ailes larges et arrondies, marquées d'une tache noire encadrée de blanc caractéristique au niveau du poignet</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>L'alouette lulu fréquente les terrains dégagés, secs et ensoleillés. L'alouette court beaucoup à terre explorant des espaces à végétation rase et clairsemée, comportant des plages nues. Elle est aussi présente sur les landes pauvres avec quelques bouquets de genêts, d'ajoncs, de bruyères, ou de genévriers dispersés. Si elle fuit la forêt continue, elle peut occuper les coupes rases durant les premières années Quelques arbres plus ou moins isolés, une haie vive, des bordures forestières lui sont aussi nécessaires comme perchoir et abri. Souvent perchée, l'alouette lulu se repère essentiellement par son chant mélodieux caractéristique Son vol est ondulé avec des battements en série et des glissés</p> <p>Les oiseaux autochtones restent en petits groupes en dehors de la période de reproduction. Ils sont rejoints, aux passages, par des migrateurs plus septentrionaux; quelques-uns restent parfois hiverner dans la région.</p>	
Régime alimentaire	<p>Insectivore et granivore selon les saisons, elle se nourrit de graines ou de parties de plantes quand les insectes viennent à manquer.</p>	
Reproduction	<p>L'alouette lulu niche au sol à l'abri d'une touffe, au moins 2 fois par an. Elle pond de fin mars à juin. 3 à 5 œufs sont couvés 12 à 15 jours Les jeunes quittent le nid après 10 à 13 jours en restant d'abord au sol. Leur émancipation intervient 16 à 18 jours plus tard</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexe III de la Convention de Berne Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Strictement paléarctique, elle forme des populations clairsemées au sud de la Scandinavie et de la Grande-Bretagne. Son statut de conservation est défavorable en Europe en raison d'un déclin à long terme La population européenne très dispersée n'était pas globalement en danger en 1990. Elle était estimée entre 900 000 et 3 000 000 couples, en majorité en Espagne (850 000) et Portugal (300 000). Aujourd'hui, l'espèce semble en déclin assez net au Nord sauf rares exceptions (ex: Pays-Bas) (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France: au cours du XX^{ème} siècle, l'Alouette lulu a niché au moins temporairement dans tous les départements ruraux mais avec des effectifs très différents. Elle est plus localisée dans le Bassin Parisien et le quart nord-est du pays semble plus faiblement occupé. En hiver, l'espèce est rare au nord d'une ligne Caen-Genève, la plupart des sites hivernaux ne sont occupés qu'un hiver sur trois. Au sud de cette ligne, les oiseaux sont sédentaires et grossissent leurs effectifs à cette époque de l'année. Son statut de conservation est jugé "à surveiller". Les effectifs des nicheurs, entre 50 000 et 500 000 couples, accusent une baisse nette au nord du territoire (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux) En Ile de France: Population estimée à 20 couples en 1995, les abords de la forêt de Fontainebleau forment les "bastions" de l'espèce (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000), une prospection plus poussée, sur Fontainebleau y notait une trentaine de couples (Source Recensement de l'Alouette lulu dans le massif de Fontainebleau, Bulletin ANVL, Sénéchal 2000). : Aujourd'hui, la population francilienne peut être estimée entre 30 et 50 couples (Source: Groupe d'experts du présent DocOb). Elle est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale. Pour la ZPS des Boucles de Moisson, le DocOb fait état de 11 couples sur le site (2009).</p>	

Annexe T 7.1

Alouette lulu *Lullula arborea* Code Natura2000: A 246

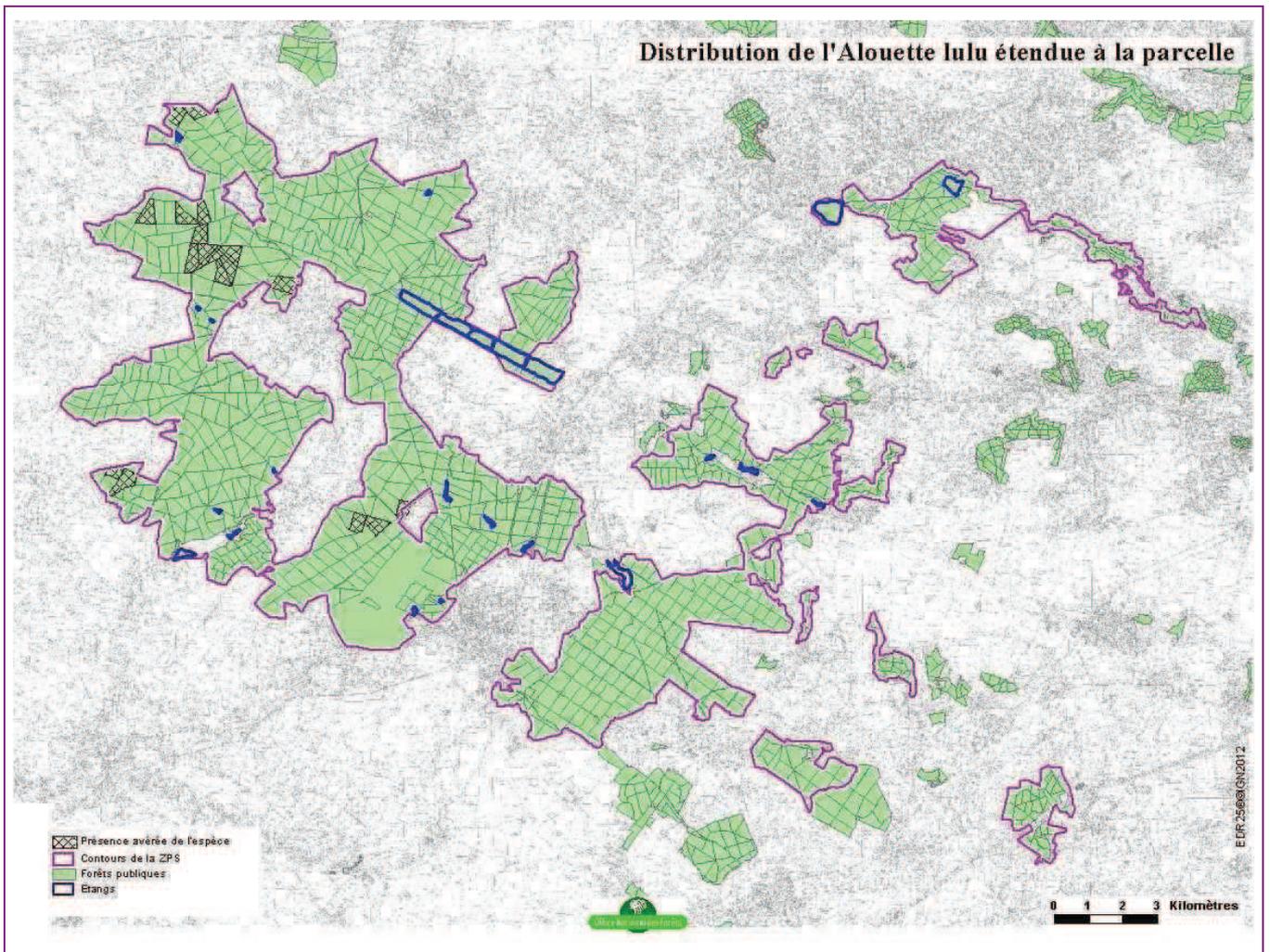
Dans la ZPS

Statut	Espèce nicheuse et migratrice																																																						
Secteurs, habitats fréquentés	Habitats: Espaces ouverts intra-forestiers de type landes à base de bruyères à plages de sol nu Secteurs: FD Rambouillet: Epars / Harasserie / Bocquet (divisions 1, 25) et Etang Neuf /Haut Beaussart (division 2)																																																						
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="font-size: small;">Mois</th> <th>J</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>Jt</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="font-size: small;">Présence</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: yellow;"></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="font-size: small;">Mois</th> <th>J</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>Jt</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="font-size: small;">Période sensible</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: red;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence																																																							
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Période sensible																																																							
Etat des Populations	<p>Espèce non régulière avant la tempête de décembre 1999 (un chanteur au plus par an), il existe aujourd'hui une très petite population au sein de la ZPS.</p> <p>2009 :Recensement de la ZPS, ciblé sur les secteurs à priori favorables et/ou là où il y avait des indications de présence,les années antérieures (CERF)</p> <p>La population rambolitaine s'élève à 5 couples, se répartissant dans le secteur Bois de l'Epars/Harasserie/Bocquet (divisions 01 et 25 de la forêt domaniale de Rambouillet)</p> <p>D'autres sites favorables (Domaine national de Rambouillet : Vieilles Bergeries, Lamballe, Butte de la Justice) n'ont pas fourni de données en 2009</p> <p><u>A signaler également:</u></p> <p>En forêt domaniale de Rambouillet, un chanteur le 16 mars 2009, secteur de l'Étang Neuf/Haut Beaussart, sur la parcelle 02.01, donnée non confirmée lors du recensement. Il pourrait s'agir d'un oiseau non cantonné.</p> <p>En mai2011 : Au Cerisaie, parcelle 14.08, 1 couple et un mâle</p>																																																						
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
Espèce régulière depuis 2000 Population stable	Majeur	Faible																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	Espèce très sensible au dérangement Travaux sylvicoles (surtout mécaniques) de printemps (destruction des nichées) Disparition des biotopes favorables par boisement des landes Piétinement par les promeneurs																																																						
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>En milieu forestier, les coupes rases d'au moins 2 hectares étant propices à l'espèce pendant quelques années, l'aménagement forestier cherchera un étalement dans le temps des exploitations afin d'offrir régulièrement des habitats favorables, principalement sur et à proximité des secteurs occupés actuellement.</p> <p>Sur les secteurs à végétation rase (Cerisaie, Domaine National...), l'entretien périodique (broyage et/ou pâturage) et l'agrandissement de zones landicoles sur des surfaces proches de 2 ha peuvent favoriser son installation. Il s'agit sans doute de la mesure la plus favorable au maintien de l'espèce sur la ZPS, l'habitat forestier n'étant que complémentaire sur un pas de temps très court.</p> <p>Habitats favorables à l'espèce:</p> <p>Conserver des secteurs à végétation rase par une fauche régulière (annuelle ou tous les 2 ans) sur une surface minimale de 2 ha</p> <ul style="list-style-type: none"> au Bois de l'Epars/Harasserie/Bocquet (sur et à proximité des secteurs actuellement occupés) à l'Etang Neuf /Haut Beaussart au Domaine national de Rambouillet : Vieilles Bergeries, Lamballe, Butte de la Justice <p>Favoriser l'installation de l'Alouette lulu sur des secteurs potentiellement favorables</p> <ul style="list-style-type: none"> - en agrandissant les secteurs landicoles du Cerisaie (proches du Domaine national) pour atteindre des surfaces unitaires de 2 ha puis les entretenir, - éventuellement, en élargissant certains pare-feu (2^{ème} division) <p>Eviter tout dérangement sur les zones de reproduction avérées durant la période de nidification (mars à juillet) : activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses). travaux forestiers (entretien peuplements ou voirie)</p>																																																						
Suivi de l'espèce	<p>Veille ornithologique par les naturalistes locaux (4 j annuels):</p> <p>Suivi de l'évolution de la population de l'Epars (nombre de couples, secteurs fréquentés...) et de l'efficacité des mesures mises en oeuvre</p> <p>Secteurs potentiels à surveiller: l'Etang Neuf /Haut Beaussart / Cerisaie / Domaine national de Rambouillet</p>																																																						

Annexe T 7.1



Photo Guy Flohart



Annexe T 7.2

Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* Code Natura 2000: A 094

<p>Description</p>	<p>Taille: 50 - 59 cm Envergure: 145 - 170 cm Grand rapace à plumage contrasté: Dos et dessus des ailes brun foncé, dessous blanc marqué d'un collier brun Tête claire avec une bande noire à hauteur des yeux. Ailes longues et étroites avec une tache noire au "coude", nettement coudées en vol. La femelle se distingue du mâle par une taille plus grande et une poitrine plus tachée</p>	
<p>Ecologie et type d'habitat</p>	<p>Il peut occuper une large gamme d'habitats. Ceux-ci présentent à la fois un site favorable à la reproduction et des zones de pêche proches (eaux courantes ou dormantes, douces ou salées). En général il fuit la présence humaine. Présent dans nos contrées de début mars à octobre, il migre et hiverne en Afrique tropicale. En France continentale, le balbuzard s'établit dans les grands massifs forestiers, à peuplements de pins âgés (parfois sur arbres isolés), proches de la Loire. En Corse, il est cantonné sur les côtes rocheuses de l'ouest de l'île. Sur les lieux d'hivernage africains, il est répandu sur les lagunes côtières, le long des grandes rivières et des lacs et zones d'inondation. L'espèce est diurne. La défense territoriale et la surveillance des prédateurs (corvidés, martre) sont actives aux abords du nid. Les territoires de pêche ne font pas l'objet de défense territoriale.</p>	
<p>Régime alimentaire</p>	<p>Il se nourrit exclusivement de poissons (essentiellement des cyprinidés, avec une ration journalière de 300 g) qu'il pêche suite à un plongeon spectaculaire après un vol stationnaire d'observation.</p>	
<p>Reproduction</p>	<p>Les sites de reproduction sont fréquentés de la fin de l'hiver au milieu de l'été. Les nouvelles implantations s'amorcent dans le courant de l'été et plusieurs années peuvent s'écouler avant une reproduction effective. L'espèce est en principe monogame. Espèce semi-coloniale, plusieurs couples peuvent se regrouper. L'aire, volumineux amas de branches, bien exposée au sommet d'un pin en forêt (souvent tabulaire et dominant), d'un piton rocheux, ou sur une falaise en bord de mer, est souvent fidèlement occupée au fil du temps. 2 à 3 oeufs sont pondus en avril (en mai pour les nouveaux couples) et couvés pendant 34 à 40 jours. Les jeunes restent au nid de 49 à 57 jours. Ils deviennent indépendants un mois à un mois et demi plus tard.</p>	
<p>Statuts juridiques</p>	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexes II des Conventions de Berne et Bonn Annexe II de la Convention de Washington Espèce protégée nationale en France, l'espèce bénéficie depuis 1999 d'un plan national de restauration.</p>	
<p>EUROPE Répartition et Etat des populations</p>	<p>Cosmopolite, la sous-espèce présente en France, se reproduit en Eurasie, en Afrique du nord et au Moyen-Orient et hiverne de l'Afrique au sud du Sahara jusqu'à l'Asie du Sud-Est. Entre 1990 et 2000, les effectifs européens sont stables ou en augmentation selon les pays Statut de conservation considéré comme défavorable: nicheur rare avec 7 600 -11 000 couples soit le tiers de la population mondiale estimée dont 90% de l'effectif est regroupé en Suède, Finlande et Russie. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p>	
<p>FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations</p>	<p>En France, migrateur régulier de manière diffuse sur tout le territoire à basse altitude, le long des axes fluviaux, des côtes, sur les lacs, étangs et grands plans d'eau, c'est un nicheur rare et localisé à la Corse et à la moyenne vallée de la Loire (Loir-et-Cher et Loiret). En dehors de la Corse où les oiseaux sont majoritairement sédentaires, l'hivernage reste marginal. La population reproductrice comprend une cinquantaine de couples scindés en 2 foyers (Corse et massifs forestiers de la vallée de la Loire); celui de Corse semble à saturation, la dynamique est à l'expansion sur le continent. La liste rouge française le classe "vulnérable" en raison de ses faibles effectifs. En Corse, l'effectif de 4 couples milieu des années 70, s'accroît et se stabilise à 25-30 couples dans les années 90. En France continentale, les derniers nicheurs disparaissent première moitié du XX^{ème} siècle. En 1984, 1 couple est découvert dans l'Orléanais, en 2004, 21 couples s'installent le long de la Loire moyenne, auxquels s'ajoutent des oiseaux non reproducteurs. Cette population continentale a atteint 34 couples nicheurs, plus quelques autres cantonnés mais non reproducteurs, en 2010. 2 fois l'an, plusieurs milliers de migrants en provenance d'Ecosse et du nord de l'Europe, stationnent plus ou moins longuement dans le pays (Source: Atlas des oiseaux nicheurs) En Ile-de-France, un couple nicheur est noté dans l'Essonne depuis 2005: première aire: 2002, reproduction avec succès en 2005, 2006 et 2009, 2011.</p>	

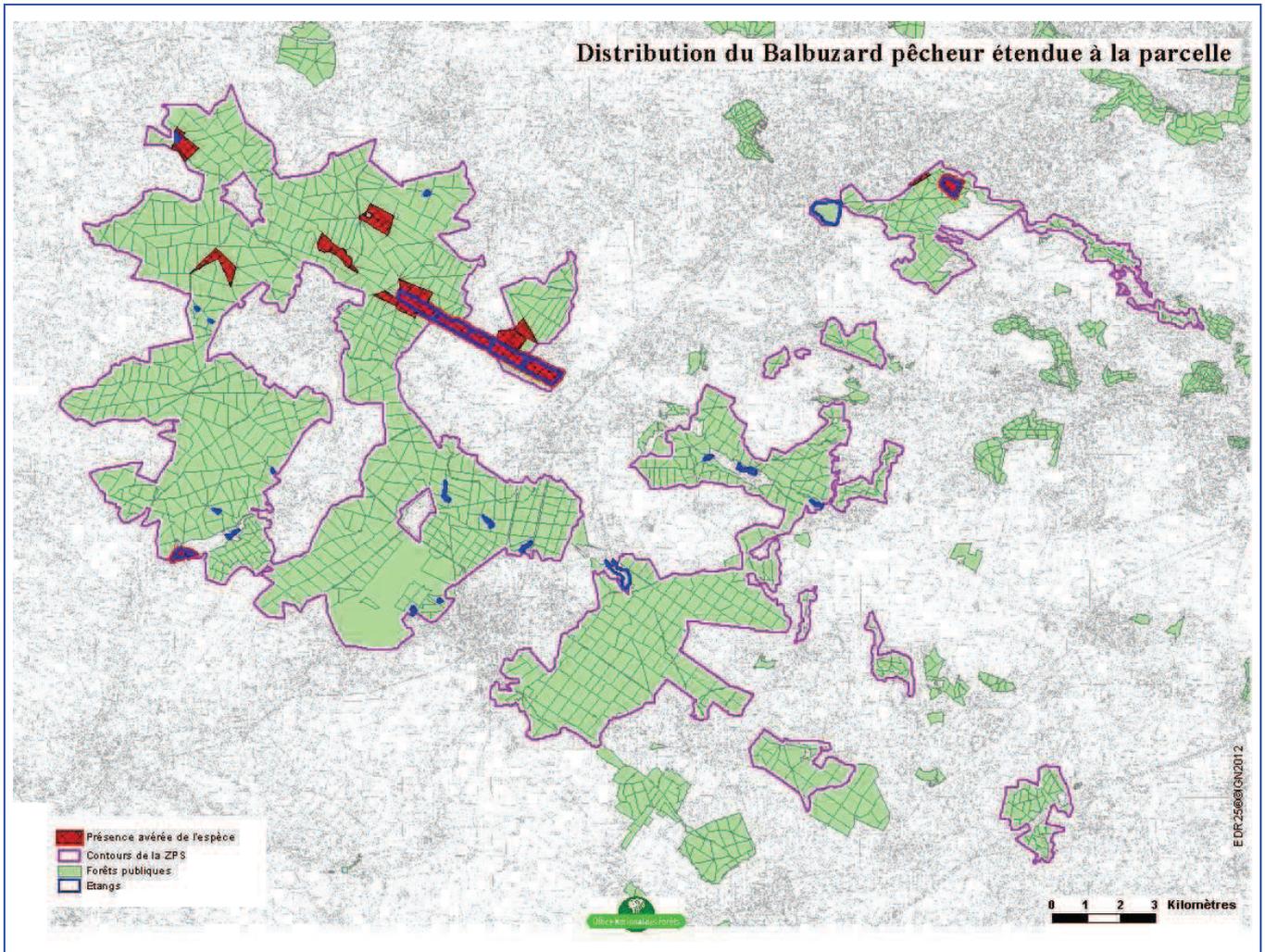
Annexe T 7.2

Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> Code Natura 2000: A 094																																																					
Dans la ZPS																																																					
Statut	migrateur, non nicheur, en estivage régulier																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	Ensemble de la chaîne des étangs de Saint-Hubert Occasionnellement à l'Etang de la Tour, au Grand Etang Neuf, à l'Etang de la Porte Baudet, et à l'étang de Guiperreux. Observé également en vol au dessus de la Forêt de Rambouillet																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">Mois</td> <td style="text-align: center;">J</td> <td style="text-align: center;">F</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td style="text-align: center;">A</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td style="text-align: center;">J</td> <td style="text-align: center;">Jt</td> <td style="text-align: center;">A</td> <td style="text-align: center;">S</td> <td style="text-align: center;">O</td> <td style="text-align: center;">N</td> <td style="text-align: center;">D</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Présence</td> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">Mois</td> <td style="text-align: center;">J</td> <td style="text-align: center;">F</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td style="text-align: center;">A</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td style="text-align: center;">J</td> <td style="text-align: center;">Jt</td> <td style="text-align: center;">A</td> <td style="text-align: center;">S</td> <td style="text-align: center;">O</td> <td style="text-align: center;">N</td> <td style="text-align: center;">D</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Période sensible</td> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence																																																					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible																																																					
Etat des Populations	<p>Noté régulièrement au passage pré et post-nuptial (jusqu'à 4 oiseaux ensemble le 26/09/04), données tardives (mai) depuis 2000.</p> <p>2009: Etangs de St Hubert: observations en mai et présence quasi- continue de fin juin à la mi- octobre.</p> <p>Possibilité d'implantation d'un couple au sein de la ZPS à suivre : à 2 reprises en juin, 2 balbusards notés en simultané, dont un oiseau bagué orange, sans comportement de nidification.</p> <p>Une observation en mai en pleine forêt, à basse altitude, canton de La Charmoie en forêt domaniale de Rambouillet.</p> <p>2010: Signalé en vol au -dessus de la forêt de Rambouillet (Espace- Rambouillet en juin, 8^{ème} division en août)</p> <p>2011: Etangs de Saint-Hubert: Une observation en mars, plusieurs en mai dont une femelle baguée en 2009 en forêt d'Orléans, puis en juin, août et septembre, la dernière donnée datant du 8 octobre</p> <p>Noté également en mai au dessus de l'Espace Rambouillet et en septembre à l'étang de Guiperreux.</p>																																																				
Enjeu pour la ZPS au niveau régional comme étape migratoire / site d'hivernage	Enjeu pour la ZPS au niveau national comme étape migratoire / site d'hivernage																																																				
Majeur / sans objet	Faible / sans objet																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	Dérangements (maîtrise des activités de loisirs) Disparition des sites favorables à l'installation des nids (maintien des arbres porteurs d'aires de préférence accompagnés d'autres perchoirs environnants). Exploitations forestières de printemps à moins de 300 m des nids																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p style="text-align: center;">L'installation de l'espèce est vraisemblable dans la ZPS</p> <p><i>Mise en place de reposoirs et de nid artificiel :</i> En 2011, le SMAGER a installé une aire artificielle sur l'étang Pourras. Il conviendrait de maintenir un écran boisé sur la rive nord où existe un sentier de promenade pouvant occasionner des perturbations.</p> <p><i>En forêt de Rambouillet :</i> Après expertise des secteurs naturellement favorables à l'espèce, la construction de nids artificiels pourra être envisagée.</p> <p><i>Améliorer la possibilité d'implantation de nids en forêt domaniale proche,</i> Rendre quelques arbres plus «accueillants» dans les secteurs favorables comme la RBD Grand Etang Neuf: arbres dominants et en densité faible, pins (sylvestres) de préférence, ces arbres pouvant être isolés à l'occasion de martelages.</p> <p>En cas de présence avérée de nid dans une parcelle en exploitation, le mentionner aux clauses de la coupe...</p> <p>En forêt, la conservation de l'arbre porteur du nid accompagné de quelques arbres perchoirs environnants est indispensable pour assurer la pérennité du site occupé. La pose de manchons anti-prédateurs sur l'arbre du nid peut s'avérer nécessaire</p> <p><i>Limiter le dérangement dans les secteurs qu'il fréquente</i> (étangs de Pourras à Bourgneuf) : En cas d'installation future, s'abstenir de tous travaux et maîtriser les activités de loisirs dans un périmètre de 300m de mars à juillet</p>																																																				
Suivi de l'espèce	Veille par les naturalistes locaux et recherche du site de reproduction si indices (voir PNA) Suivi annuel de l'occupation des aires artificielles Inventaire triennal à l'occasion du recensement rapaces diurnes généralisé (cf inventaire 2009)																																																				

Annexe T 7.2



Photo Frédéric Pelsy



Annexe T 7.3

Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> Code Natura 2000: A 022	
Description	<p>Taille: 33 - 38 cm Envergure: 52 - 58 cm</p> <p>De la taille d'un Pigeon, le Blongios nain est le plus petit des hérons européens</p> <p>Mâle: calotte et dos noir, ailes et dessous jaunâtres.</p> <p>Femelle: plumage plus terne brun rayé, plus foncé sur le dos que sur le ventre.</p> <p>Jeunes: sombres et fortement rayés.</p> <p>Les pattes du Blongios nain sont vertes.</p>
Ecologie et type d'habitat	<p>Espèce migratrice, présente de fin avril à septembre, le Blongios hiverne en Afrique, au sud du Sahara.</p> <p>Il fréquente les roselières des plans d'eau (étangs, gravières), même de taille modeste, les bords de fossés, les marais, les bordures de rivières. On le trouve surtout dans les phragmitaies et les typhaies entrecoupées de saules en densité plus ou moins importante. La présence d'arbres (saules surtout) semble recherchée ainsi que la quiétude du lieu.</p> <p>Discret, le Blongios nain vit caché et son activité est principalement crépusculaire. En alerte, il prend une position "en piquet", le bec dirigé vers le ciel.</p>
Régime alimentaire	<p>Il se nourrit de poissons, batraciens, insectes, vers, mollusques (petite faune aquatique).</p> <p>Le Blongios nain pêche à l'affût, surtout au crépuscule, agrippé à des tiges de roseaux.</p>
Reproduction	<p>La reproduction peut être très étalée dans le temps (de mai à août, parfois jusqu'en septembre).</p> <p>Les oiseaux sont assez fidèles à leur secteur de reproduction. Le mâle semble revenir le premier et marque son territoire de son chant typique.</p> <p>De fin mai à début juillet, les couples nicheurs s'installent dans les roseaux, à l'écart des autres hérons.</p> <p>Le nid, composé de roseaux secs "tressés", est établi à faible hauteur dans une végétation très dense.</p> <p>5 à 6 oeufs sont couvés pendant 16 à 21 jours. Les jeunes quittent le nid à 17-18 jours et sont indépendants à un mois.</p>
Statuts juridiques	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>En Europe, le statut de conservation est considéré comme défavorable après le déclin important observé jusqu'en 1990.</p> <p>La sécheresse en Afrique (Afrique de l'Est surtout) sur les lieux d'hivernage est sans doute la cause principale de la chute spectaculaire des effectifs dans les années 1970 et 1980 .</p> <p>La population est jugée stable depuis 1990 (entre 60 000 et 120 000 couples). Les plus fortes populations se situent en Russie (15 000-50 000), Ukraine (13 200-22 300), Roumanie, Turquie et Hongrie</p>
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, absent de beaucoup de régions, il est très inégalement réparti sur le territoire. Considéré «en danger», les dernières estimations font état de 500 à 830 couples nicheurs.</p> <p>L'espèce a perdu près de 90% de ses effectifs entre fin des années 60 et 80 (2 000 couples en 1968, 200 à 300 couples en 1990). Son aire de répartition a fortement diminué en 15 ans, surtout au centre de la France, entre Loire-Atlantique et Saône-et-Loire.</p> <p>Le blongios a retrouvé une dynamique positive, passant de 200-300 couples en 1990 à 530-826 en 2003/2004. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p> <p>Depuis une dizaine d'années, le Groupe d'Etude sur le Blongios nain (GEBN) centralise toutes les données disponibles en France.</p> <p>En Ile-de-France, les données indiquent des effectifs fluctuants.</p> <p>En 1995, l'estimation s'élevait à 20 - 30 couples en incluant le Marais de Sacy en sud Picardie (Source: les Oiseaux d'Ile de France P Le Maréchal & Lesaffre - 2000),.</p> <p>Pour la période de 2000 - 2004, l'estimation de 15 - 25 couples semble toujours d'actualité (Source: Alauda F Barth, C Letourneau - 2006). Il est classé "En danger" dans liste rouge régionale.</p> <p>Pour la ZPS de Saint Quentin, le DocOb fait état de 2 couples nicheurs sur le site (2009)</p>



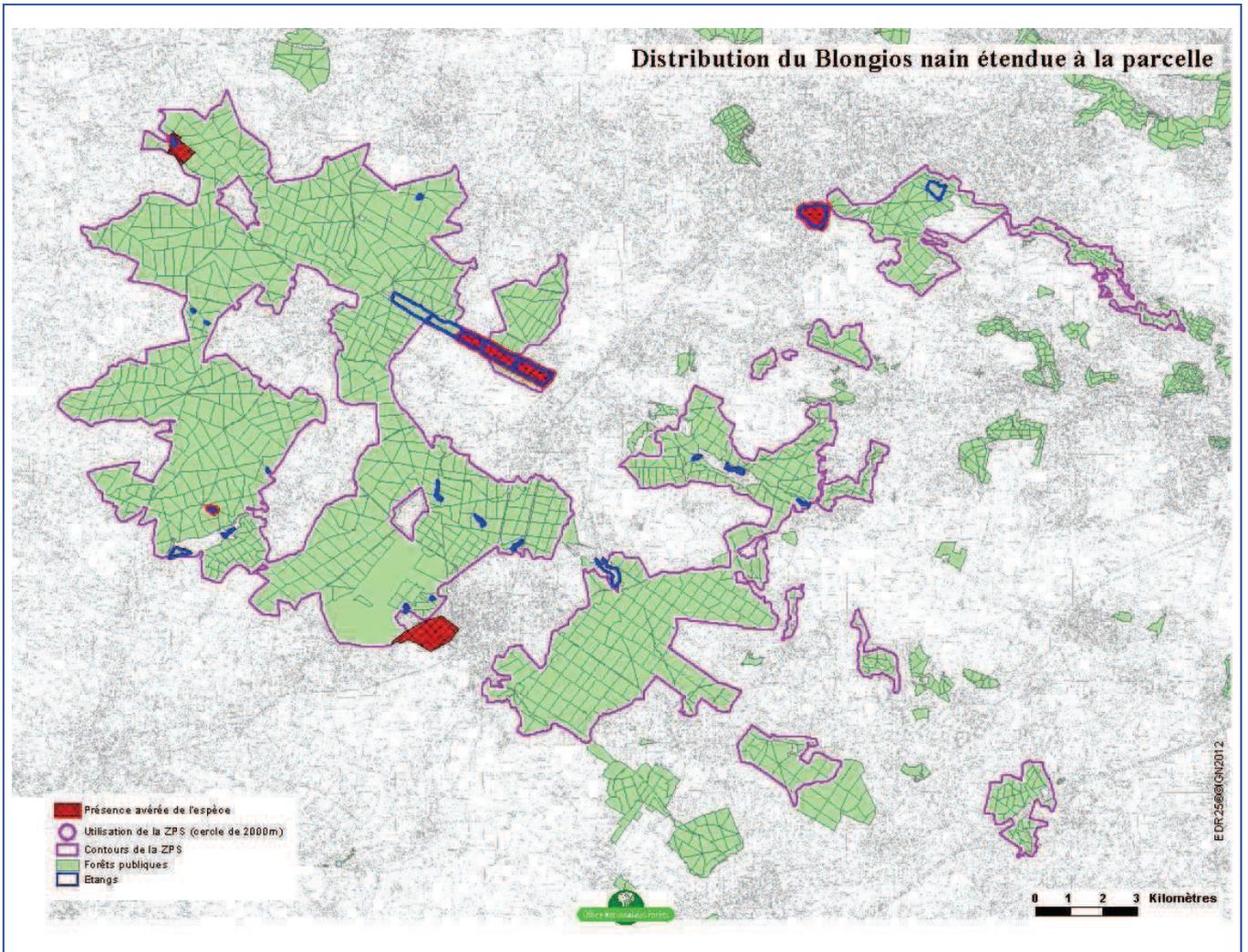
Annexe T 7.3

Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> Code Natura 2000: A 022																																																						
Dans la ZPS																																																						
Statut	migrateur, nicheur																																																					
Secteurs, habitats fréquentés	<p>Principalement la chaîne des étangs de Hollande (Pourras, St Hubert et Corbet), mais aussi l'étang des Noës dans les roselières inondées</p> <p>En 2009: Le couple cantonné à l'ouest de l'étang de Pourras, fréquente les phragmitaies avec saules, de part et d'autre du chenal, celles de Corbet, proches de la digue de la Canarderie. Sur Saint Hubert, les oiseaux occupent des phragmitaies pures à ourlet de saules.</p>																																																					
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td></td><td></td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>		Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Présence																																																						
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Période sensible																																																						
Etat des Populations	<p>L'évolution des effectifs de la ZPS (évalués à une dizaine de couples en 1955) a suivi la tendance générale, un déclin important puis une stabilisation au niveau d'aujourd'hui</p> <p>Etaient ainsi notés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux étangs de Saint-Hubert: 4-6 couples avant 1977, 1-3 couples entre 1991 & 1997, puis 1 à 5 couples de 1998-2002 • A l'étang des Noës: pas d'observation avant 1978, ensuite, noté irrégulièrement au passage • A noter également au printemps 2003: l'observation d'une femelle sur l'Etang Neuf de Gambaiseuil <p style="text-align: center;">La situation actuelle est jugée très défavorable</p> <p>Comptages 2009: 1 à 3 couples estimés sur les étangs de Saint Hubert/Hollande: 1 couple cantonné + 2 mâles non appariés et 1 jeune.</p> <p>En 2010, en juillet, un couple à l'étang des Noës</p> <p>En 2011, 1 couple certain avec 2 juvéniles sur l'étang de Saint-Hubert. Pas de suivi sur l'étang des Noës</p> <p>En 2012, un couple à l'étang des Noës ; reproduction probable</p>																																																					
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																				
En régression de 1955 à 1990 Stable depuis 20 ans	Majeur	Important																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Dégradations, morcellement, destruction des phragmitaies Gestion des niveaux d'eau (proscrire les assècs en période de nidification) Dérangements et perturbations par les activités de loisirs (pêche: à partir de barque, pénétration dans les roselières) Dérangements et perturbations par chiens en divagation, surpopulation de sangliers, rats musqués et ragondins (destruction des roselières)</p>																																																					
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Espèce présente uniquement en période nuptiale, l'objectif est d'assurer une bonne qualité des sites de nidification et leur tranquillité.</p> <p>Conserver voire restaurer les habitats actuellement favorables à la nidification : Conserver les roselières en bon état avec maintien de leur inondation de mai à août. Régénération par coupe du roseau automnale par rotation (plan de fauche) avec exportation des produits. La création de chenaux au sein des grandes zones de roseaux (mais voir busard des roseaux) et le contrôle de la végétation ligneuse tout en maintenant quelques bouquets de saules sont des actions favorables. L'extension des roselières est à étudier notamment à l'étang des Noës.</p> <p>Eviter tout dérangement sur les sites de nidification entre la mi-avril et la fin septembre : Nécessité de contrôler la population de sangliers Eviter les dérangements des sites pendant la saison de reproduction (chiens, pêche, chasse...) Contrôle des ragondins et du rat musqué si nécessaire</p>																																																					
Suivi de l'espèce	<p>Veille annuelle sur la population compte tenu de sa localisation et de ses faibles effectifs (chaîne des étangs de Hollande et étang des Noës) Suivi (périodique) précis de la localisation et de la fréquentation des différentes phragmitaies: début juin pour le cantonnement, mi-juillet pour la reproduction (<i>stagiaire</i>)</p>																																																					

Annexe T 7.3



Photo Alain Perthuis



Annexe T 7.4

Bondrée apivore *Pernis apivorus* Code Natura 2000: A 072

<p>Description</p>	<p>Taille: 50-58 cm Envergure: 135-150 cm Taille proche de celle de la buse mais tête plus fine. Plumage variable, du très sombre au très pâle. Dessous du corps et des ailes avec généralement des points noirs régulièrement alignés. 3 barres sombres sont visibles sur la queue étalée. <i>Mâle</i>: Tête gris cendré, dessus du corps brun- gris, dessous souvent fortement barré, rayé ou tacheté de brun. <i>Femelle</i>: plus brune (tête & dos). <i>Jeunes</i>: déterminables par leur couleur et l'absence de barres sous les rectrices, la barre terminale étant plus étroite que chez l'adulte</p>	
<p>Ecologie et type d'habitat</p>	<p>Espèce migratrice à large territoire (moyenne nationale 10 km²), arrivant pour nicher en Europe tardivement (début mai) et regagnant précocement l'Afrique centrale ou occidentale (fin septembre). La Bondrée semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de prairies. Elle occupe le bocage, les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus et évite les zones de grande culture. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés : lisières, coupes, clairières, marais, friches, forêts claires, prés et cultures. La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire. Elle niche plutôt à l'intérieur des massifs forestiers que sur les lisières. On note leur attirance pour les arbres à lierre</p>	
<p>Régime alimentaire</p>	<p>Les insectes hyménoptères (guêpes et bourdons) forment l'essentiel de son alimentation; la bondrée consomme également sauterelles et chenilles. Elle se nourrit aussi de grenouilles, serpents, oisillons, micro- mammifères La bondrée cherche fréquemment sa nourriture au sol en se déplaçant comme les corvidés</p>	
<p>Reproduction</p>	<p>Les parades nuptiales se traduisent par des vols en festons et des cris flûtés. La Bondrée apivore est monogame. La nidification a lieu dans de grands arbres (au moins 10 mètres), dans une enfourchure ou sur un ancien nid de corneille. Le nid de taille moyenne (diamètre 65- 80 cm), utilisé plusieurs années, est régulièrement garni de rameaux feuillés. Les 2 parents couvent 2 oeufs pendant 30 à 35 jours. Les jeunes sont nourris une quarantaine de jours jusqu'à leur envol dans la première quinzaine d'août</p>	
<p>Statuts juridiques</p>	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexes II de la Convention de Berne, de Bonn et de Washington Espèce protégée nationale en France</p>	
<p>EUROPE Répartition et Etat des populations</p>	<p>Bien que devenue rare dans certains pays, ses effectifs semblent stables dans l'ensemble, mais avec de fortes variations numériques, en lien avec les conditions météorologiques au début de la nidification. La Bondrée apivore niche en Europe moyenne et septentrionale, et en Asie occidentale. Elle est absente du pourtour méditerranéen, d'Islande et du nord de la Scandinavie, et rare dans les îles britanniques. En hiver, totalement absente d'Europe, elle se répartit dans la zone forestière d'Afrique tropicale. L'estimation des populations de bondrées en période de reproduction, donc après la pousse des feuilles des arbres, est difficile. Certaines études montrent que la sous-estimation peut être très forte . BIRDLIFE INTERNATIONAL estime les effectifs européens à plus de 110 000 couples et juge son statut de conservation favorable. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p>	
<p>FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations</p>	<p>En France, la récente enquête sur les rapaces nicheurs de France estime la population à 11 à 15 000 couples, soit plus du quart de la population totale d'Europe de l'Ouest. La tendance d'évolution des effectifs en France est difficile à apprécier, faute d'enquête antérieure analogue, mais la répartition géographique a peu évolué au cours des dernières décennies. La densité des couples dans les secteurs les mieux connus apparaît stable.(Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux) En Ile de France, la population était estimée à 150- 200 couples en 1995 (Source: Les Oiseaux d'Ile-de-France- P Le Maréchal-G Lesaffre 2000), l'enquête rapace de 2001 indiquait une fourchette de 180 à 260. L'espèce est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale. L'effectif actuel peut être évalué à 150-250 couples.(Source: Groupe experts du présent DocOb)</p>	

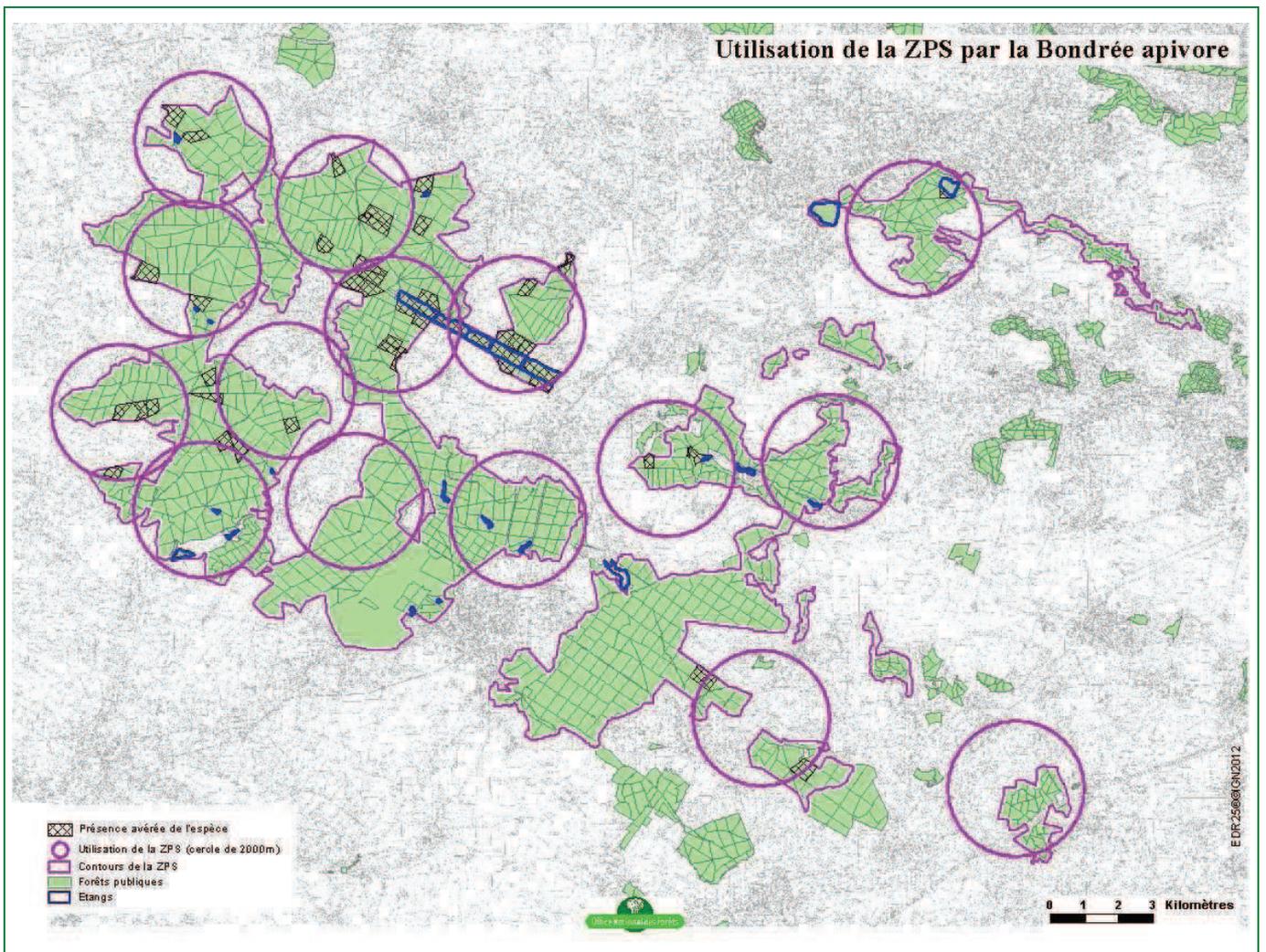
Annexe T 7.4

Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> Code Natura 2000: A 072																																																							
Dans la ZPS																																																							
Statut	Migrateur, nicheur																																																						
Secteurs, habitats fréquentés	Répartition homogène en Forêt Domaniale de Rambouillet (sauf sud Bois des Yvelines) Présente également aux étangs de St Hubert, en Forêts Domaniales de Port Royal - Bois de Trappes & Angervilliers (où elle est notée en 2009 en marge de la ZPS)																																																						
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 15%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 15%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence																																																							
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Période sensible																																																							
Etat des Populations	En 2009, 14 à 15 couples sur l'ensemble de la ZPS, dont 13 sur le massif de Rambouillet La densité sur la ZPS, 1 couple/1000ha, est analogue à celle communément observée Population stable depuis 40 ans: dans les années 1960, 12 couples avaient été recensés en forêt de Rambouillet																																																						
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
Stable	Majeur	Moyen																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	Exploitations forestières de printemps et d'été sur les sites de nidification (parcelle entière à exclure): les jeunes pour les plus tardifs, ne sont volants qu'à la fin d'août Coupe du lierre des arbres et des arbres à lierre Elimination des gros arbres à fourches																																																						
Mesures de conservation & Propositions d'actions	Porte essentiellement sur de bonnes pratiques sylvicoles <i>Limiter les grandes parcelles homogènes</i> sans clairières ni milieux ouverts intercalaires (larges allées forestières, landes, prairies...) <i>Eviter les coupes forestières en période de reproduction (mai à août)</i> sur les sites de nidification (parcelle entière à exclure) <i>Fauche tardive</i> (ou nulle) des annexes herbeuses forestières (talus, bermes) qui sont des sites d'alimentation																																																						
Suivi de l'espèce	Veille annuelle nécessaire en raison d'une fidélité faible au nid pour mise en œuvre des précautions de gestion sur les parcelles avec aire occupée Inventaire triennal à l'occasion du recensement rapaces diurnes généralisé (cf inventaire 2009)																																																						

Annexe T 7.4



Photo Frédéric Pelsy



Annexe T 7.5

Busard des roseaux *Circus aeruginosus* Code Natura 2000: A 081

Description	<p>Taille:48 - 55 cm Envergure:110 -125 cm Le plus grand des busards Grand rapace sombre (couleur du plumage variable) aux ailes longues et larges, sans tache blanche au croupion, bec court et fin, queue longue et arrondie, longues pattes jaunes <i>Mâle</i>: Plumage généralement brun, brun crème avec les ailes grises aux pointes noires <i>Femelle</i>: brun foncé, tête & épaules blanc crème <i>Jeunes</i>: brun chocolat foncé, parfois calotte & gorge jaune crème</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Il fréquente les grandes phragmitaies d'étangs, lacs, marais côtiers, rives des cours d'eau lents. Au cours des dernières décennies, la colonisation de milieux de plus en plus secs a été observée. En hiver et au cours de ses périodes migratoires, il chasse au-dessus de tous ces milieux, mais évite la haute altitude et les étendues densément boisées.</p> <p>La principale zone d'hivernage des oiseaux de l'Ouest paléarctique se situe en Afrique tropicale. Les busards gagnent ces contrées de mi-octobre à mi-novembre. Dès la fin février, la migration pré-nuptiale s'amorce, bat son plein de la mi-mars à la mi-avril.</p> <p>Les Busards des roseaux se rassemblent pour occuper des dortoirs situés surtout en milieux ouverts humides, parfois en zones boisées.</p>	
Régime alimentaire	<p>Espèce «opportuniste» se nourrissant uniquement de proies animales, il chasse des proies vivantes, des charognes et les oeufs d'autres espèces d'oiseaux.</p>	
Reproduction	<p>En mai- juin, construit dans les roseaux, un nid de grande taille, généralement entouré d'eau. 4 à 5 oeufs sont couvés 30 à 38 jours uniquement par la femelle. Les jeunes quittent le nid après 40 jours</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexes II des Conventions de Berne, de Bonn et de Washington Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Pour certains, il s'agit d'une seule espèce à large distribution géographique. Pour d'autres, la sous-espèce <i>C. a. aeruginosus</i> se limite à l'Europe - de la mer Méditerranée à l'Angleterre, au sud de la Suède et vers l'est en Asie jusqu'au fleuve Iénisséi, le sud de la Mer Noire, la forme <i>C. a. harterti</i>, plus claire, à répartition méridionale, étant limitée au sud de l'Espagne et à l'Afrique du Nord.</p> <p>Son statut de conservation est jugé favorable en Europe.</p> <p>Dans les années 1980, une grande vitalité est constatée en Grande-Bretagne, les Pays baltes et en Hollande (qui a vu ses effectifs doubler) . Fin des années 90, après une forte chute, s'est installée une évolution en «dents de scie» . La population nicheuse compterait actuellement 93 000 à 140 000 couples, dont 40 000 à 60 000 en Russie.(Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, c'est le busard le plus rare du pays. Il est considéré comme « à surveiller ».</p> <p>Il y a 2 zones de reproduction: l'une au nord d'un arc de cercle joignant la Gironde au Lyonnais et laissant des étendues non occupées, l'autre englobe la Camargue, les étangs littoraux du golfe du Lion jusqu'aux Pyrénées Orientales, quelques rares nicheurs corses sont également à noter.</p> <p>Plus on va vers le sud, plus les Busards des roseaux reproducteurs ont un comportement sédentaire.</p> <p>Il a connu un fort essor démographique dans les années 80. Les effectifs évalués entre 700 et 1 000 couples en 1982, ont été estimés entre 1 000 et 5 000 couples en 1997 puis entre 1 600 et 2 200 couples en 2000/2002. Cette augmentation ne semble plus à l'ordre du jour (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux).</p> <p>En Ile-de-France, l'espèce est en régression. On notait 10 à 15 couples en 1995 (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000), 2 couples lors de l'enquête rapaces diurnes de 2001-2002, également 2 couples en 2009 dans le département de l'Essonne (source: F David in Les cahiers de la surveillance rapaces_ bilan 2009)</p> <p>Les effectifs actuels se situent entre 7 et 12 couples. Cette espèce est classée "En danger critique" dans la liste rouge régionale.</p> <p>En 2010, le busard des roseaux a niché sur la ZPS des Boucles de la Marne.</p>	

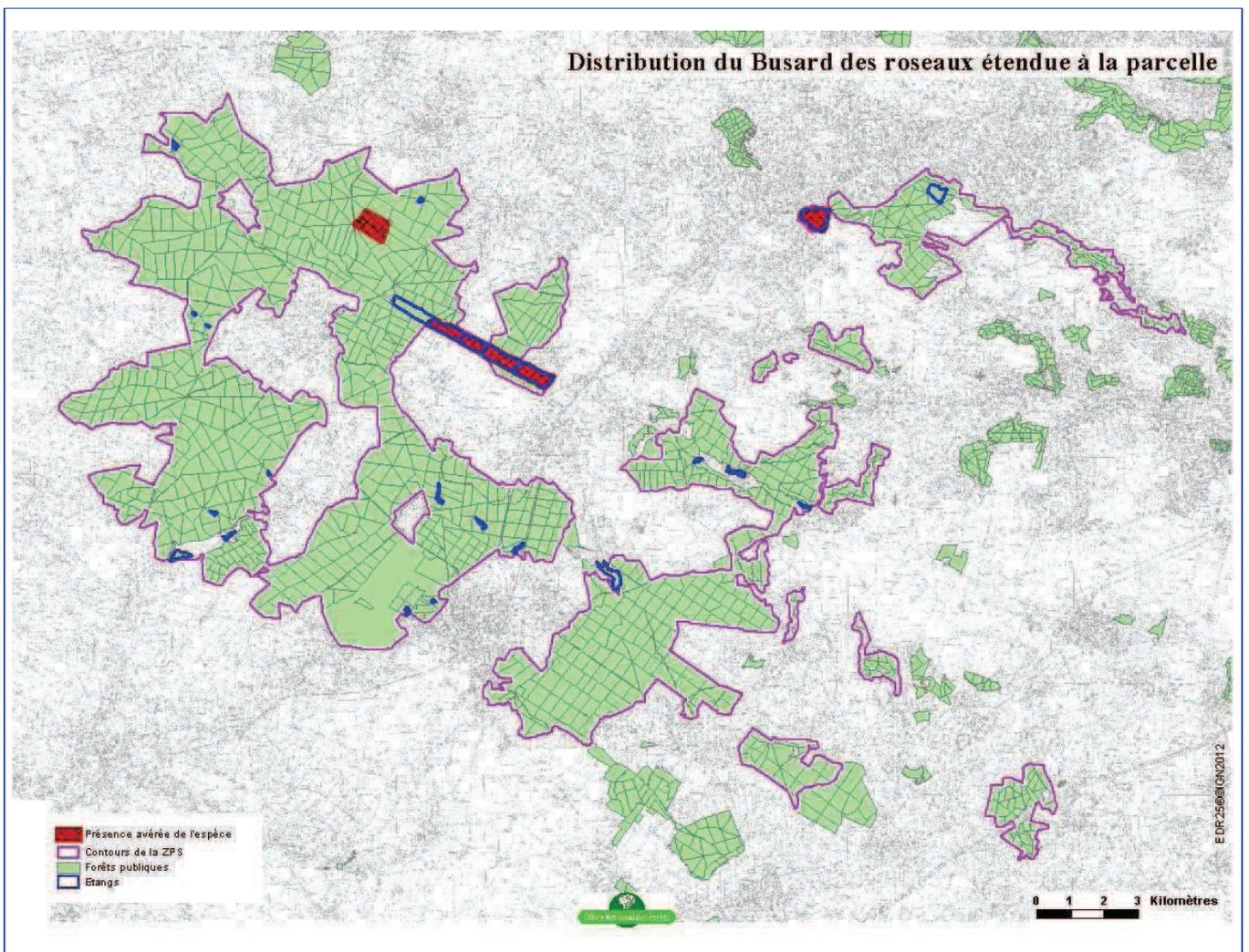
Annexe T 7.5

Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> Code Natura 2000: A 081																																																																															
Dans la ZPS																																																																															
Statut	migrateur, non nicheur, hivernant occasionnel																																																																														
Secteurs, habitats fréquentés	Noté en halte migratoire au dessus des phragmitaies de la chaîne des étangs de Hollande, à l'étang des Noës. Pas d'indice de nidification en 2009. Un couple observé sur les étangs de Hollande en avril 2010																																																																														
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 15%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td style="background-color: #90EE90;">■</td><td style="background-color: #90EE90;">■</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="12" style="background-color: #90EE90;"><i>hivernants</i></td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 15%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td style="background-color: #FF0000;">■</td><td style="background-color: #FF0000;">■</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="12" style="background-color: #FF0000;"><i>Pas d'indice de nidification en 2009, un couple présent en 2010</i></td> </tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		<i>hivernants</i>												Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		<i>Pas d'indice de nidification en 2009, un couple présent en 2010</i>											
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																			
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																																																			
	<i>hivernants</i>																																																																														
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																			
Période sensible	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																																																			
	<i>Pas d'indice de nidification en 2009, un couple présent en 2010</i>																																																																														
Etat des Populations	<p>Migrateur régulier, quelques données d'hivernants sur les étangs de Hollande.</p> <p>En 2009 : 1 observation en avril à l'étang des Noës</p> <p>En 2010 : En avril, 2 observations de parades à l'étang de Pourras, 1 couple, un mâle En mai, 2 femelles et peut-être 1 immature aux étangs de St Hubert En septembre, 1 observation à l'étang des Noës</p> <p><u>Données anciennes:</u> L'espèce a niché aux étangs de Saint-Hubert jusqu'en 1960 au moins Des transports de matériaux ont été notés en 1992 et 1994 par une femelle, ainsi que par un immature en 2000</p>																																																																														
Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire au niveau régional	Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau national																																																																														
Faible	Faible / Faible																																																																														
Facteurs défavorables à l'espèce	Disparition des zones humides et des grandes roselières (plusieurs hectares) Pollution (saturnisme, utilisation de bromadiolone et anti-coagulants et PCB) Très sensible aux dérangements																																																																														
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Espèce non nicheuse mais présente en période nuptiale (et en hivernage), Son installation potentielle nécessite des roselières étendues (<i>contra blongios nain</i>).</p> <p>Maintenir et restaurer les habitats favorables à l'espèce: Maintenir ou favoriser (par décapage, mise en eau, plantation et contrôle des ragondins) l'installation de grandes roselières inondées, limiter leur colonisation ligneuse (saules)</p> <p>Limiter le dérangement et l'accès aux zones où l'espèce s'installerait (mi-mars à fin août) : activités de loisirs divagation des chiens, pêche) travaux d'entretien</p> <p>Contrôle de la population de sangliers</p>																																																																														
Suivi de l'espèce	<p>Veille par les naturalistes locaux sur les velléités d'installation Et Suivi dans le cas d'installation d'un couple</p>																																																																														

Annexe T 7.5



Photo Yvan Orecchioni



Annexe T 7.6

Busard Saint Martin *Circus cyaneus* Code Natura 2000: A 082

Description	<p>Taille: 43 - 55 cm Envergure: 100 - 120 cm</p> <p>Mâle: dessus gris clair, dessous blanchâtre avec le bout des ailes noir.</p> <p>Femelle plus grosse que le mâle: dessus brun foncé nuancé de roux, dessous brunâtre, cou, poitrine et flancs fortement rayés avec le même croupion blanc que le mâle.</p> <p>Jeunes : comme la femelle, mais dessous plus jaune roussâtre, moins rayé, surtout au ventre.</p>	 <p style="text-align: right;"><i>Photo Alain Perthuis</i></p>
Ecologie et type d'habitat	<p>Essentiellement diurne, il chasse dans des milieux ouverts à végétation peu élevée (champs, prairies et friches basses surtout, mais aussi landes, coupes forestières et marais ouverts).</p> <p>En hiver, la France est fréquentée par des oiseaux venant du Nord et du Centre de l'Europe; elle accueillerait selon les années jusqu'à 35% (Russie exclue) de la population hivernante européenne [TOMBAL, inédit].</p> <p>Dès février, les busards hivernants remontent vers leurs sites de reproduction, se déplaçant isolément le jour et se regroupant le soir dans des dortoirs collectifs.</p> <p>En août et septembre, un grand nombre d'adultes gagnent leurs zones d'hivernage dans le sud de la France ou le nord de l'Espagne, quelques sédentaires restant sur place.</p>	
Régime alimentaire	<p>C'est un prédateur opportuniste. Les femelles plus grandes que les mâles, capturent des proies plus grosses.</p> <p>Alimentation à base de micro-mammifères (campagnols) et de petits oiseaux.</p>	
Reproduction	<p>Actuellement en France, il se reproduit probablement en majorité en milieux cultivés (blé et orge d'hiver). Les parades débutent généralement seconde quinzaine de mars et durent jusque fin avril, parfois en mai.</p> <p>Il construit un nid en herbes et branchettes à même le sol dissimulé dans une végétation assez haute en avril-mai</p> <p>4 à 6 œufs sont couvés 29 à 31 jours uniquement par la femelle. Les jeunes quittent le nid après 32-34 jours</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexe II de la Convention de Berne, de la Convention de Bonn, de la Convention de Washington</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE	<p>Il se reproduit en Europe et en Asie entre 40° et 70° de latitude nord, la limite méridionale pour l'Europe englobant la Péninsule Ibérique, l'Italie et les Balkans.</p>	
Répartition et Etat des populations	<p>Les populations nordiques sont migratrices, tandis que celles d'Europe de l'Ouest sont partiellement sédentaires.</p> <p>La population européenne est estimée entre 22 000 et 31 000 couples, les effectifs les plus importants étant en Russie (15 000-20 000 couples), en Finlande (2 000-4 000 couples) et en France .</p> <p>Il est considéré comme Vulnérable en Europe</p>	
FRANCE	<p>En France, rapace de plaines et collines, le Busard Saint-Martin niche sur une grande partie du territoire, principalement en Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes et Auvergne.</p> <p>Il est rare ou occasionnel dans les départements côtiers de Normandie, du nord de la Bretagne, de la Méditerranée, et en Ile-de-France. Il est absent des départements alpins et de Corse.</p> <p>En période hivernale, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire, fréquentant surtout les régions de plaine.</p> <p>La population française, estimée à 7 800-11 200 couples, n'est pas considérée comme menacée. Elle est classée "A surveiller" en période de reproduction et en hivernage (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux).</p> <p>Etat des populations</p> <p>En Ile de France, il n'existe pas de données récentes.</p> <p>L'effectif de 20 à 50 couples annoncé par <i>Le Maréchal & Lesaffre</i> semble largement sous-estimé au vu des 180 à 260 couples issu de l'enquête nationale de 2001-2002.</p> <p><i>A dire d'experts</i>, la population nicheuse francilienne s'élèverait entre 100 et 150 couples.</p>	

Annexe T 7.6

Busard Saint Martin <i>Circus cyaneus</i> Code Natura 2000: A 082																																																					
Dans la ZPS																																																					
Statut	Essentiellement migrateur hivernant , non nicheur, Quelques adultes sont observés à la recherche de proies en période de nidification.																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	En forêt: sur landes, régénérations (Harasserie, Epars,) & plaines agricoles internes du massif. Au Domaine national de Rambouillet : fréquentation irrégulière des cultures																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="border: none;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Présence</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="border: none;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> <p style="text-align: center; color: #4b0082;"><i>mais nidification non avérée dans la ZPS</i></p>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible				■	■	■	■	■				
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																									
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible				■	■	■	■	■																																													
Etat des Populations	Données ponctuelles dans la ZPS : 16 ^{ème} division de la forêt domaniale de Rambouillet en 2009. <u>Dans les années 1980-1985 :</u> Forêt domaniale de Rambouillet : Observations en période de nidification à l'Epars, sur le plateau des Yvelines (22 ^{ème} division). Un dortoir rassemblant 6 à 7 oiseaux était également signalé dans une jeune plantation sur Gambaeseuil.																																																				
Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau régional	Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau national																																																				
Faible / Faible	Faible / Faible																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	Disparition des landes de grande surface Dans les zones cultivées: moissons précoces, emplois d'intrants <i>Nota:</i> les différents types de milieux présents dans la ZPS ne sont pas suffisants pour satisfaire les exigences de l'espèce																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	Sans objet sur la ZPS																																																				
Suivi de l'espèce	Sans objet sur la ZPS																																																				
<i>Pas de Carte localisation espèce</i>																																																					

Annexe T 7.7

Butor étoilé *Botaurus stellaris* Code Natura 2000: A 021

<p>Description</p>	<p>Taille: 70 - 80 cm Envergure:100 - 130 cm Héron trapu au plumage brun doré tacheté et rayé de noir, semblable chez les 2 sexes: tête surmontée d'une calotte noire, bec encadré de 2 moustaches noires, bec et pattes verdâtres. <i>Mâles</i> légèrement plus grands que les femelles et au bec prenant une teinte bleutée à sa base pendant la saison de reproduction. <i>Jeunes</i> à teinte générale semblable à celle des adultes, généralement plus pâle dessous, la moustache pratiquement invisible.</p>	
<p>Ecologie et type d'habitat</p>	<p>Il fréquente principalement les roselières inondées, l'accessibilité aux ressources alimentaires étant un paramètre important de choix. Les individus hivernants occupent une plus grande variété d'habitats qu'en période de reproduction: marais à roselières, étangs, mais aussi espaces plus ouverts (gravières, prairies humides, bords de rivières, canaux et fossés en eau, petites zones humides). En dehors de la période de reproduction, il vit en solitaire, le plus souvent caché dans la végétation. Camouflé par son plumage strié, il se déplace parmi les tiges de roseaux grâce à ses longs doigts qui lui permettent de grimper et marcher sur la végétation flottante. Quand il est dérangé, il adopte une posture dressée parmi les roseaux, cou et tête tendus, le bec pointé vers le ciel. Le chant caractéristique, émis surtout à l'aube et au crépuscule, est un indice fiable de la présence de cet oiseau discret.</p>	
<p>Régime alimentaire</p>	<p>Dépendant des disponibilités alimentaires du site fréquenté, il est essentiellement composé d'invertébrés aquatiques et terrestres, de poissons et d'amphibiens.</p>	
<p>Reproduction</p>	<p>Le Butor étoilé est polygame. Les femelles s'occupent seules de l'incubation et de l'élevage des jeunes. Il niche au niveau du sol sur une plate-forme constituée principalement de roseaux secs, ce qui rend les poussins vulnérables aux élévations brusques de niveau d'eau. Les nids parfois très rapprochés (quelques dizaines de mètres), gagnent en volume par apports réguliers au cours de l'élevage. 3 à 5 œufs pondus entre début avril et mi-mai, sont couvés en moyenne 25 jours. L'envol se produit vers 55 jours, mais les poussins sont capables de s'éloigner du nid à partir de l'âge de 2 semaines environ.</p>	
<p>Statuts juridiques</p>	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux annexes II de la Convention de Berne et de la convention de Bonn Espèce protégée nationale en France En France, l'espèce bénéficie depuis 1999 d'un plan national de restauration</p>	
<p>EUROPE Répartition et Etat des populations</p>	<p>Le Butor étoilé occupe l'ensemble du paléarctique en période de nidification. Avec une population estimée entre 34 000 et 54 000 couples, son statut de conservation est considéré comme défavorable. En Europe, l'important déclin entre 1970 et 1990 n'est toujours pas compensé par la stabilité ou l'augmentation des effectifs observés entre 1990 et 2000. Le noyau principal de la population est centré sur l'est de l'Europe. En Europe de l'Ouest, l'effectif est souvent réduit à quelques centaines ou dizaines de couples du fait de la régression généralisée des habitats propices à l'espèce.</p>	
<p>FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations</p>	<p>En France, il est présent dans 7 régions, 2/3 de la population se concentrant sur le littoral méditerranéen et les marais et étangs de Picardie et de Lorraine. Migrateur partiel, le butor ne quitte son aire de reproduction que dans les régions à gels hivernaux fréquents. La France reçoit ainsi des migrants du nord et de l'est de l'Europe. L'hivernage, régulier dans les principaux sites de reproduction, l'est également dans des zones où l'espèce n'est pas nicheuse (comme la région parisienne). Le statut de conservation est considéré comme vulnérable, la population nicheuse ayant chuté de 35 à 45% en 30 ans. Population estimée à 500 mâles chanteurs au début des années 1970, puis à 300 en 2000, d'après l'enquête nationale sur le suivi des espèces nicheuses rares et menacées. Les effectifs hivernants estimés entre 50 à 200 individus selon <i>Rocamora & Yeatman-Berthelot</i>, sont probablement très sous-estimés au regard de la discrétion de l'espèce et seraient plutôt de l'ordre du millier d'individus (<i>Source Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>) En Ile de France, la population nicheuse est considérée comme disparue en 1995 (<i>Source Les oiseaux d Ile de France P le Maréchal & Lesaffre-2000</i>)</p>	

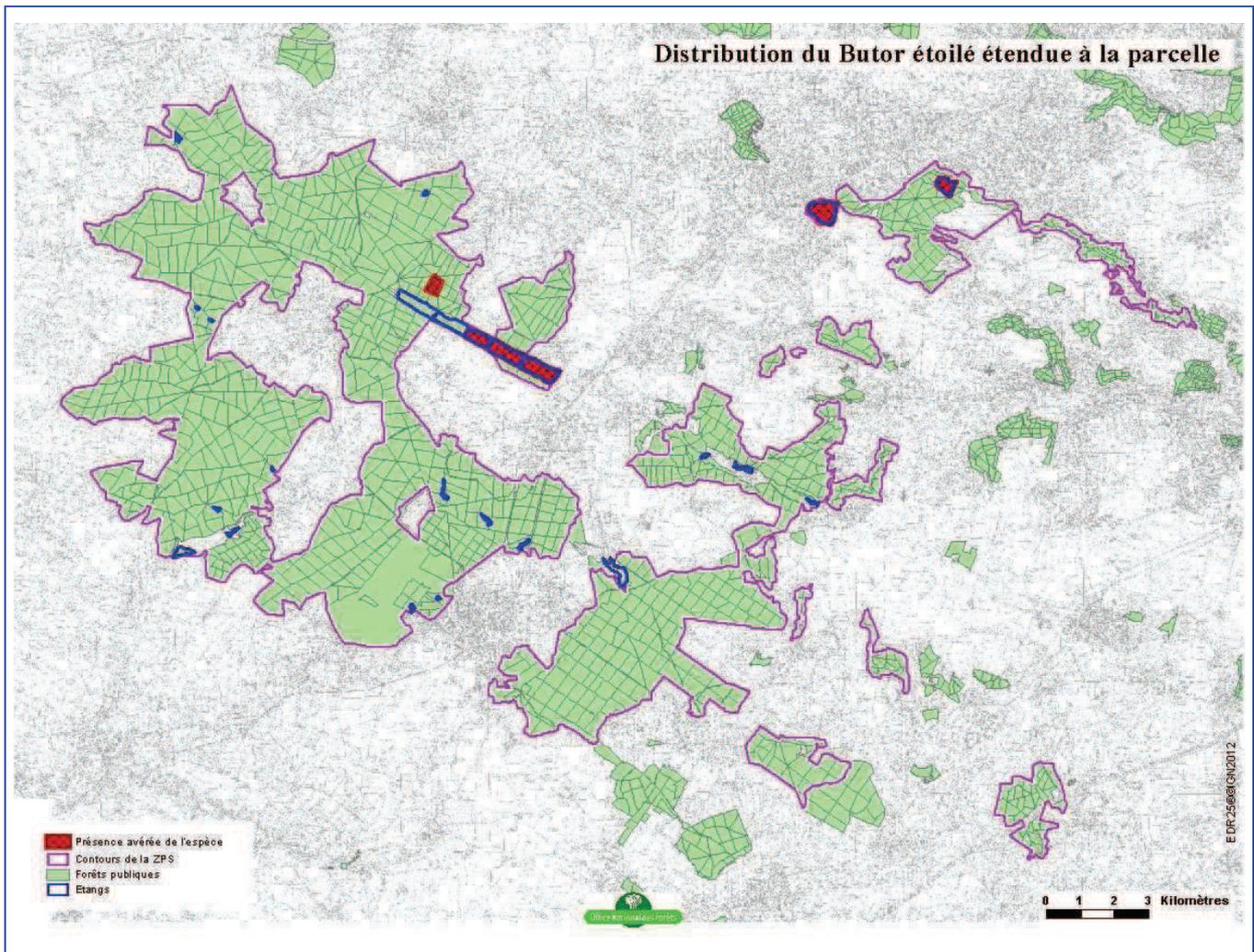
Annexe T 7.7

Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> Code Natura 2000: A 021																																																																																												
Dans la ZPS																																																																																												
Statut	Migrateur non nicheur, hivernant.																																																																																											
Secteurs, habitats fréquentés	Espèce cantonnée aux phragmitaies de la chaîne des étangs de Hollande : Pourras en particulier En février 2008: sur la roselière de l'étang des Noës En 2010: Une observation dans la cariçaie de l'Etang du Manet (FD Port Royal)																																																																																											
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>J</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>Jt</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présence</td> <td style="background-color: #90ee90;">■</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="background-color: #90ee90;">■</td> <td colspan="11"><i>hivernants</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="background-color: #ffff00;">■</td> <td colspan="11"><i>présence irrégulière</i></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>J</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>Jt</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Période sensible</td> <td style="background-color: #ff0000;">■</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="12"><i>période sensible en hivernage</i></td> </tr> </tbody> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		■	<i>hivernants</i>												■	<i>présence irrégulière</i>											Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		<i>période sensible en hivernage</i>											
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																																
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																																																																
	■	<i>hivernants</i>																																																																																										
	■	<i>présence irrégulière</i>																																																																																										
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																																
Période sensible	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																																																																
	<i>période sensible en hivernage</i>																																																																																											
Etat des Populations	Evolution des populations inconnue. Présence régulière d'individus en hivernage (1 ou 2 oiseaux). En 2008: 2 contacts au chant en mai, en décembre (rive sud de Saint Hubert), une observation en juin En 2009: aucun contact en période de nidification En 2010: une observation en avril à l'Etang du Manet (cariçaie de fond d'étang) En 2011, à l'étang des Noës: en janvier (1 à 2 oiseaux), ainsi qu'en décembre- janvier 2012																																																																																											
Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau régional	Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau national																																																																																											
Majeur / Majeur	Important / Important																																																																																											
Facteurs défavorables à l'espèce	Destruction des zones humides, disparition, atterrissement des roselières Type de gestion hydraulique, Travaux de fin d'été (septembre) Dégradation de la qualité de l'eau Dérangement par les activités de loisirs																																																																																											
Mesures de conservation & Propositions d'actions	Espèce présente en période inter- nuptiale (hivernage), l'objectif est d'assurer la tranquillité et la maintien de sites d'accueil pour cette espèce particulièrement sensible au dérangement Maintenir voire restaurer les sites d'accueil actuellement favorables à l'hivernage : <ul style="list-style-type: none"> - entretien des roselières: coupe du roseau en automne par rotation (plan de fauche) avec exportation des produits, entretien de chenaux - gestion adéquate des niveaux d'eau sur la roselière limitant son atterrissement et la colonisation ligneuse (saules) - maintien d'un niveau d'eau assez élevé (10 à 20 cm) en hivernage 																																																																																											
Suivi de l'espèce	Veille par les naturalistes locaux																																																																																											

Annexe T 7.7



Photo Frédéric Pelsy



Annexe T 7.8

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* Code Natura 2000: A 224

Description	<p>Taille: 25 - 28 cm Envergure: 54 - 60 cm Oiseau élané volant à la façon d'un faucon. Son plumage brun-gris le camoufle au sol dans les feuillages et les branchages Le mâle se distingue de la femelle par des taches blanches au bout des ailes et aux bords de la queue, bien visibles en vol. Son bec très court et échancré ressemble à celui du martinet</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Migrateur transsaharien, il hiverne en Afrique tropicale. Il est présent dans nos régions de fin avril à début septembre Oiseau crépusculaire et nocturne, il se repose le jour couché au sol ou sur une branche basse. Il fréquente les espaces semi-ouverts, semi-boisés, à zones buissonnantes et plages de sol nu. Il évite les sols trop humides Il s'installe dans les friches, landes et coupes forestières. En forêts de plaine traitées en futaie régulière, il affectionne les vastes coupes rases pendant une quinzaine d'années où il peut atteindre de fortes densités. Il occupe les parcelles feuillues et résineuses en régénération, utilisant quelques arbres comme postes de chant. Il peut s'installer dans des jeunes peuplements forestiers en croissance s'il trouve une clairière d'une surface supérieure à un hectare.</p>	
Régime alimentaire	<p>L'Engoulevent d'Europe part en chasse d'un vol léger et silencieux au crépuscule. Son régime insectivore est largement basé sur les papillons de nuit; il capture également des coléoptères, gros et petits</p>	
Reproduction	<p>Nichant au sol, l'engoulevent recherche un substrat sec, sablonneux ou pierreux, se réchauffant facilement le jour. La femelle pond ses 2 oeufs, à même le sol, dans une simple cuvette, généralement dans une zone dégagée, une petite clairière. Deux pontes ont lieu, en mai-juin et en juillet-août. Incubation et élevage prennent une vingtaine de jours chacun, suivis d'une émancipation rapide des jeunes.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne. Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Présent en période de reproduction sur l'ensemble de l'Europe, son statut de conservation est défavorable. L'espèce a subi un déclin général, sauf en Europe centrale. Par contre, en Grande-Bretagne, après un déclin dans les années 1970, il a retrouvé 75% de ses effectifs d'antan. La population européenne (Turquie incluse) est estimée à 470 000 - 1 million de couples.</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, présent partout, mais plus rare au nord d'une ligne Le Havre- Besançon, il n'occupe pas tous les sites favorables. On le rencontre surtout en plaine jusqu'à l'étage collinéen (plus rare au-delà de 800 m). Les effectifs sont estimés entre 50 000 et 100 000 couples, soit plus de 10% de la population européenne, avec des effectifs élevés dans la moitié sud du pays, moindres dans l'Est, le Nord, et en montagne. Depuis quelques années, les régions à faibles effectifs subissent un déclin lié pour partie à une intensification des pratiques agricoles (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>). En Ile de France, en 1995, la population était estimée à 150- 200 couples, dont 50 à Fontainebleau (<i>Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal & Lesaffre-2000</i>). L'effectif actuel est évalué à 250 - 300 couples (<i>Source: Groupe experts du présent DocOb</i>). Son état de conservation ne semble pas défavorable dans la région, même s'il est classé "Quasi menacé" dans la liste rouge régionale. Pour la ZPS des Boucles de Moisson, le DocOb fait état de 9- 14 couples sur le site (2009).</p>	

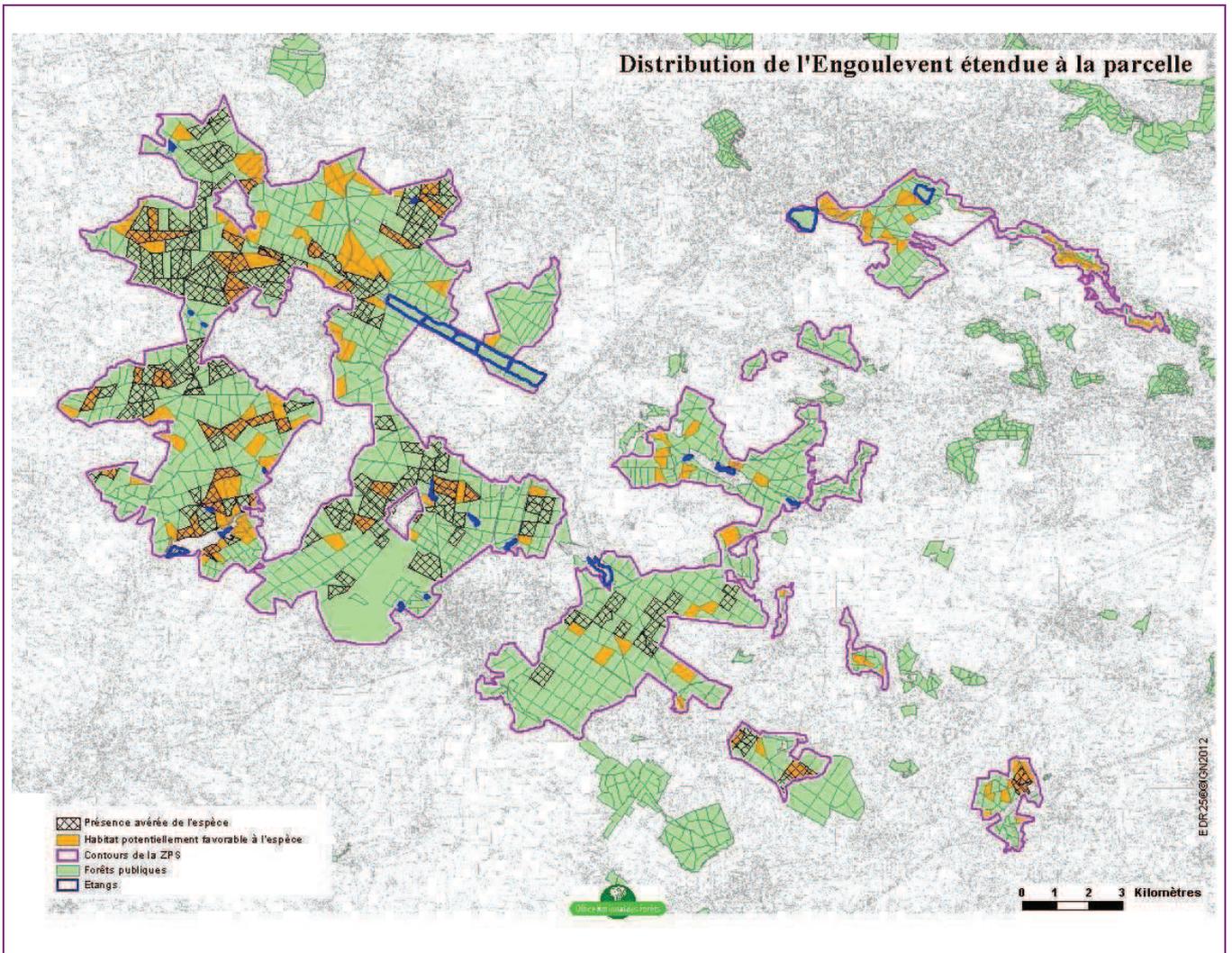
Annexe T 7.8

Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> Code Natura 2000: A 224																																																						
Dans la ZPS																																																						
Statut	Migrateur, nicheur																																																					
Secteurs, habitats fréquentés	<p>Présent en forêt dans la plupart des parcelles en régénération ou jeunes plantations de pins & les milieux landicoles.</p> <p>En forêt domaniale de Rambouillet, le canton de la Harasserie est un bastion important de l'espèce.</p> <p>Petite population stable en FD d'Angervilliers.</p> <p><u>A noter</u></p> <p>Bois de Rochefort (en bordure de la ZPS): en juin 2007, un inventaire collectif ((<i>Bonnelles Nature-CERF-CORIF-PNRHVC</i>) a comptabilisé 12 chanteurs.</p>																																																					
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="border: none;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="border: none;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>		Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Présence																																																						
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Période sensible																																																						
Etat des Populations	<p>Effectifs de la ZPS: environ 140 couples (comptages de 2005 à 2008):</p> <ul style="list-style-type: none"> • 130 sur la forêt domaniale de Rambouillet • 4 au Domaine national de Rambouillet • 5-7 en forêt domaniale d'Angervilliers <p>Fort accroissement des populations après la tempête de 1999</p>																																																					
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																				
En augmentation	Majeur	Faible																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Travaux sylvicoles (surtout mécaniques) de printemps, dans les régénérations forestières</p> <p>Prolifération du Sanglier (prédation sur une espèce nichant au sol.)</p> <p>Disparition de ses habitats: landes...</p> <p>Utilisation d'insecticides (diminue la disponibilité en nourriture)</p>																																																					
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Offrir à l'échelon des massifs forestiers, un ensemble d'habitats favorables analogue à celui d'aujourd'hui, aussi bien dans les peuplements de moins de 3 mètres de hauteur que sur les secteurs ouverts favorables à l'espèce ce qui correspond pour les régénérations, plantation, jeunes peuplements, à moins de 5% de la surface forestière gérée, surface à augmenter avec les milieux ouverts (landes...) et chemins forestiers également fréquentés par l'engoulevent</p> <p>Parcelles en régénération ou jeunes plantations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tendre vers une surface proche de celle requise pour l'équilibre des classes d'âges dans les aménagements forestiers installer des cloisonnements sylvicoles dans les régénérations forestières proscrire les insecticides <p>Secteurs landicoles potentiellement favorables : maintenir ou restaurer leurs capacités d'accueil</p> <p>Eviter tout dérangement sur les zones de reproduction avérées durant la période de nidification (mai à août) :</p> <ul style="list-style-type: none"> activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses) travaux sylvicoles (entretien cloisonnements, dégagements des peuplements) <p>Fermeture à la circulation motorisée d'un maximum de routes et allées forestières (accroissement de mortalité induite par la circulation nocturne)</p> <p>Contrôle de la population de sangliers (prédation des nichées au sol)</p> <p>Sensibilisation des agents et ouvriers forestiers à la présence et au comportement de l'espèce au moment des interventions sylvicoles</p>																																																					
Suivi de l'espèce	<p>Inventaire à prévoir sur la forêt domaniale de Port Royal (secteurs potentiellement favorables)</p> <p>Veille par les naturalistes locaux</p> <p>Etat des lieux précis l'année précédant la révision du DocOb</p>																																																					

Annexe T 7.8



Photo Patrice Moreau



Annexe T 7.9

Fauvette pitchou *Sylvia undata* Code Natura 2000: A 302

Description	<p>Taille: 12,5 - 13 cm</p> <p>Petite et mince, la Fauvette pitchou peut avoir l'air d'une "boule". Sa longue queue étroite est de même longueur que son corps</p> <p>Les adultes ont le cercle orbitaire rouge</p> <p>Dos gris foncé, gorge pointillée de blanc, poitrine et flancs rouge vineux chez le mâle</p> <p>La femelle et les jeunes sont plus ternes</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Espèce diurne et considérée comme sédentaire, la Fauvette pitchou est sensible aux épisodes froids et prolongés de l'hiver qui régulent temporairement les effectifs.</p> <p>En dehors de la période de défense de son territoire (début avril), sa présence reste très discrète.</p> <p>Dans le Midi, elle habite les fruticées denses et basses (inférieures à 2 m) de natures variées.</p> <p>Ailleurs, elle fréquente les landes calcifuges d'ajoncs et de bruyères (surface d'au moins 5000 m²).</p> <p>Elle tolère la présence en densité modérée d'arbres et arbustes de moins de 3 mètres et peut fréquenter les jeunes plantations forestières associées à la présence d'Ericacées.</p>	
Régime alimentaire	<p>Elle se nourrit d'insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères, lépidoptères) et d'araignées ; les chenilles sont largement chassées pendant l'élevage des jeunes. Des baies sont consommées à la mauvaise saison.</p>	
Reproduction	<p>Elle construit son nid dans un buisson épineux, de préférence proche du sol, et élève une nichée 2 fois par an, entre avril et juillet.</p> <p>4 œufs sont couvés 12-13 jours. Les jeunes quittent le nid à 11-13 jours.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexe II de la Convention de Berne</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Espèce des régions méditerranéennes et littorales, la Fauvette pitchou occupe le pourtour méditerranéen et la façade atlantique jusqu'au sud de la Grande-Bretagne.</p> <p>L'effectif européen est estimé entre 1,9 et 3,7 millions de couples.</p> <p>La population européenne serait globalement stable mais sans avoir retrouvé le niveau antérieur à son déclin dans les années 1970- 1990, son statut de conservation est encore estimé défavorable (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>).</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, considérée «à surveiller», elle est fréquente dans tout le bassin méditerranéen, bien présente en Bretagne, en Poitou-Charentes, en Gironde et dans les Landes.</p> <p>L'effectif national peut être considéré comme globalement stable depuis les années 1970 mais la population de la façade atlantique est soumise à des fluctuations notables largement dues aux hivers rigoureux. (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p> <p>En Ile de France: Uniquement connue à Fontainebleau, son apparition est récente ailleurs: fin années 90 à Sénart, en 2008 à Rochefort en Yvelines et dans les Boucles de Moisson.</p> <p>Effectif évalué à moins de 50 couples en 1997 (<i>Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000</i>), une enquête menée en 2001 sur Fontainebleau donnait 25 à 30 couples.</p> <p>Actuellement, la population francilienne est estimée entre 30 et 50 couples. L'espèce est classée "En danger" dans la liste rouge régionale.</p>	

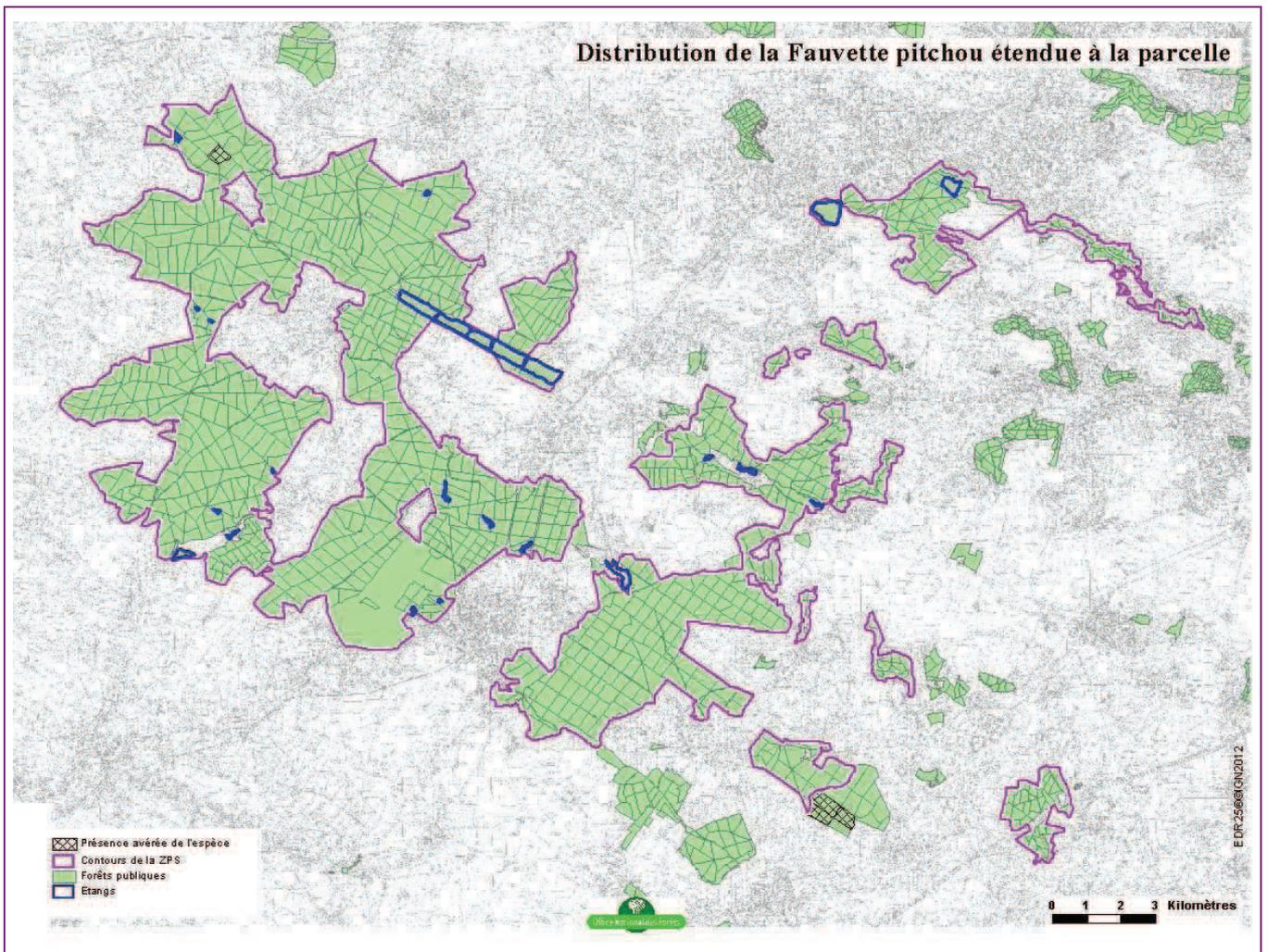
Annexe T 7.9

Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i> Code Natura 2000: A 302																																																					
Dans la ZPS																																																					
Statut	nicheur à proximité																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	En marge de la ZPS, dans le Bois de Rochefort , elle fréquente des landes à callune peu boisées, à massifs épais de bruyères hautes (80cm à 1m), formant des clairières d'environ 5000m ² .																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible			■	■	■	■	■	■				
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																									
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible			■	■	■	■	■	■																																													
Etat des Populations	<p>En 2009 : Malgré l'hiver très froid 2008-2009, le Bois de Rochefort en limite de ZPS, avec 1 couple cantonné et 1 mâle chanteur inventoriés, était la seule station connue dans la région de Rambouillet.</p> <p>D'autres habitats potentiels (FD Angervilliers, landes en FD de Rambouillet) ont été explorés la même année sans résultats.</p> <p>En 2010 : Au mois d'avril, un mâle chanteur est signalé en 2^{ème} division de la forêt domaniale de Rambouillet (parcelle 2.22)</p> <p><u>A noter:</u> En 1978, un couple avait été observé en forêt domaniale de Rambouillet sur le canton de la Pommerai, parcelle 16.17. Depuis, il n'y a jamais eu d'autres observations sur ce secteur.</p>																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	Travaux forestiers de printemps = destruction de nichées Disparition des landes, des bruyères Hivers froids																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Maintenir les habitats actuellement favorables : Bois de Rochefort: Maintenir les callunaies peu boisées, à massifs épais de bruyères hautes (80cm à 1m), par une restauration et un entretien régulier à saison adéquate (extraction ligneux, broyages localisés de la callune (en privilégiant l'exportation des produits)</p> <p>Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des secteurs à observations récentes, ou potentiellement favorables:</p> <p style="padding-left: 20px;">FD Rambouillet : - Etang neuf de Gambaiseuil (parcelle 2.22) - Landes de la Houssine, du Cerisaie</p> <p style="padding-left: 20px;">FD Angervilliers : landes</p> <p>Eviter tout dérangement sur les zones de reproduction avérées durant la période de nidification (mars à juillet) : activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses) travaux forestiers (entretien peuplements ou voirie)</p>																																																				
Suivi de l'espèce	<p>Veille par les naturalistes locaux</p> <p>Bois de Rochefort: veille annuelle pour suivre l'évolution de la population (nombre de couples, secteurs fréquentés...).</p> <p>Forêt domaniale de Rambouillet (2^{ème} division) : un inventaire à réaliser pour confirmer l'observation de 2010 et le cas échéant suivi annuel</p> <p>Secteurs potentiels en FD Rambouillet (Houssine, Cerisaie), en FD Angervilliers (landes) : inventaire à réaliser, et le cas échéant suivi annuel</p>																																																				

Annexe T 7.9



Photo Julien Thurel



Annexe T 7.10

Martin pêcheur *Alcedo atthis* Code Natura 2000: A 229

Description	<p>Taille: 15 -17 cm Envergure : 24 - 26 cm</p> <p>Petit oiseau à silhouette et couleurs caractéristiques.</p> <p>Dos bleu brillant, ventre et joues orange vif, ailes bleu vert, long bec noirâtre, taches blanches au cou et aux joues.</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Fréquente les rives de cours d'eau et lacs, les étangs, les gravières en eau, les marais et canaux.</p> <p>Il recherche des zones poissonneuses peu profondes avec des postes d'affût au-dessus de l'eau (branches, souches). Un boisement en bordure d'eau lui est donc favorable.</p> <p>Il préfère nicher près de l'eau, dans des berges meubles érodées favorables au forage de son terrier, mais peut s'en éloigner.</p> <p>Sédentaire en France, il est très sensible au froid et fuit les zones gelées en cas d'hiver rigoureux.</p> <p>Territorial, farouche et solitaire, il se perche souvent à l'affût sur les berges, en agitant nerveusement tête et queue. Son vol très rapide, direct, au ras de l'eau fait penser à une "flèche bleue".</p>	
Régime alimentaire	<p>Le Martin-pêcheur est largement piscivore.</p> <p>Il plonge depuis des perchoirs où il est à l'affût pour pêcher de petits poissons ou encore des larves d'insectes et de batraciens. Il peut aussi voler sur place pour guetter le poisson et plonger.</p>	
Reproduction	<p>Il creuse un terrier pour nicher (50 à 90 cm de profondeur) dans une berge escarpée d'étang ou de rivière, voire dans une sablière.</p> <p>Ces terriers sont ensuite ré-utilisés mais rarement par les mêmes individus. Il fréquente aussi des nichoirs artificiels adaptés, des chablis, parfois loin de l'eau.</p> <p>Les couples élèvent d'avril à août, 2 à 3 nichées par an.</p> <p>6 à 7 oeufs sont couvés 19 à 21 jours. Les jeunes s'envolent 23 à 27 jours plus tard et sont rapidement indépendants.</p> <p>Les effectifs reproducteurs varient fortement d'une année à l'autre (>50%) en raison de la grande sensibilité aux rigueurs hivernales</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexe II de la Convention de Berne.</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>En Europe du Nord et de l'Ouest, migrateur partiel, il effectue des déplacements plus ou moins importants.</p> <p>Son statut de conservation est jugé défavorable en raison d'une chute des effectifs variable selon les pays, au cours de la période 1970-1990.</p> <p>Depuis 1990, les effectifs nicheurs semblent se maintenir sauf en Espagne, Slovaquie, Slovénie et Grèce.</p> <p>La surveillance de l'espèce est encore d'actualité, compte tenu de la taille relativement faible de la population européenne estimée entre 80 000 et 160 000 couples.</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, il se reproduit sur l'ensemble du territoire jusqu'à 1500 m d'altitude, avec de faibles densités, voire une totale absence sur une partie des Pyrénées et des Alpes, en Beauce et Brie.</p> <p>En hiver, des oiseaux venant d'Angleterre, Belgique, Pays-Bas ou d'Europe centrale viennent grossir les rangs de la population hexagonale, en majorité sédentaire.</p> <p>La France accueillerait la plus forte population européenne (10 à 30 000 couples), suivie de la Russie (12 à 25 000 couples).</p> <p>Considéré «à surveiller», ses effectifs ont subi de nombreuses fluctuations au cours du XX^{ème} siècle et sont actuellement compris entre 100 et 1 000 couples dans chaque région, sauf en Ile de France (entre 50 et 150 couples) et la Corse (5 à 10 couples). Aujourd'hui, il tend à progresser vers le sud du pays et régresse dans les zones les plus aménagées. (Source: <i>Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>)</p> <p>En Ile de France, on comptait 100 à 150 couples en 1995 (<i>Les oiseaux d'Ile de France</i> P le Maréchal G Lesaffre-2000), entre 50 et 150 en 2010. Il n'est pas considéré comme menacé ("Préoccupation mineure" dans la liste rouge régionale).</p>	

Annexe T 7.10

Martin pêcheur *Alcedo atthis* Code Natura 2000: A 229

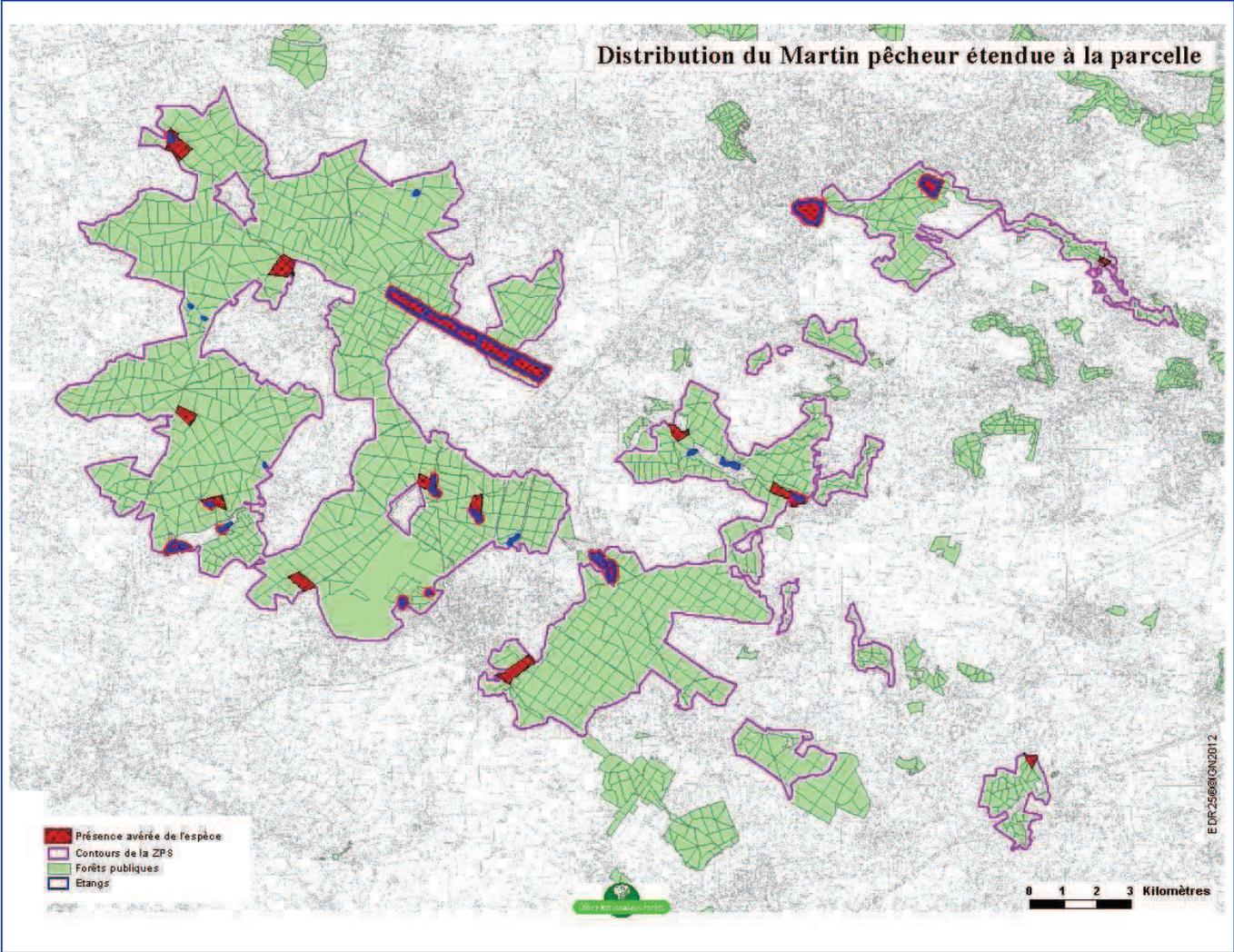
Dans la ZPS

Statut	nicheur , migrateur et hivernant peu commun																																																					
Secteurs, habitats fréquentés	<p>Il existe peu d'habitats potentiels pour sa nidification dans la ZPS.</p> <p>Des oiseaux sont observés sur les étangs (pêche),</p> <ul style="list-style-type: none"> • surtout sur les étangs de Hollande, mais aussi sur l'étang de la Tour, • en forêt domaniale de Rambouillet : sur des étangs forestiers comme les étangs de l'Abbaye, de Cernay, des Roches, d'Or, l'étang du Roi, sur des mares (mare de Poulampont...) ou ruisseaux : Ru des Mares au Vinaigre, Ru des Ponts Quentins, • sur l'étang des Noës, l'étang du Manet... • aux marais de Maincourt (en limite de la ZPS) 																																																					
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>		Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible			■	■	■	■	■	■				
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																										
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																										
Période sensible			■	■	■	■	■	■																																														
Etat des Populations	<p>Etat des populations et évolution peu connus.</p> <p>Très peu d'observations ont été faites lors de la campagne 2009 ou à l'occasion de pointages ponctuels en 2010. L'hiver 2008-2009 semble avoir décimé les populations locales.</p> <p>2009: Etangs de St Hubert, effectifs maximaux observés: 3 Etang des Noës, une observation en avril En bordure de ZPS, au marais de Maincourt, nidification à noter</p> <p>2010: Un oiseau observé en juin et en juillet aux Etangs de St Hubert</p> <p>2011 : espèce plus présente au moins sur les étangs de Hollande, observations en mars (2 individus) puis régulièrement de mai à août (1 à 2 oiseaux)</p>																																																					
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																				
En régression	Moyen à faible	Faible																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Dégradation et destruction des milieux humides</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Rectification des cours d'eau, profilage des berges, enrochements et travaux de consolidation de berges</p> <p>Dérangements (parcours de pêche, activités récréatives...)</p>																																																					
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Objectif : conserver et créer des sites de nidification favorables</p> <p><i>Etablir une cartographie fine des sites de nidifications potentiels</i> (berges d'étangs, de rus...) puis le cas échéant, proposer la création de parois artificielles meubles, la pose de nichoirs en particulier lors de la réfection des digues</p> <p><i>Préserver les boisements rivulaires à vieux arbres, à végétation dense, avec réseau racinaire développé au niveau des berges</i> (dissimulation du nid, perchoirs).</p> <p><i>Conserver la tranquillité des sites de nidification en période de reproduction (mars à août)</i> activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses...) travaux d'entretien, interventions sylvicoles</p>																																																					
Suivi de l'espèce	<i>Inventaire précis</i> des sites de reproduction actuellement inconnus (stagiaires, technicien de rivière)																																																					

Annexe T 7.10



Photo Laurent Charbonnier



Annexe T 7.11

Pic mar *Dendrocops medius* Code Natura 2000: A 238

Description	<p>Taille: 20 - 22 cm Envergure: 33 - 36cm Sexes très semblables (femelle plus terne) Dessus noir taché de blanc, dessous blanc, flancs rayés de noir, et bas ventre rose. Tête ornée d'une calotte rouge clair sans bordure noire, la joue blanche est surlignée par une barre noire s'interrompant à l'arrière de la tête. Son bec fin ne lui permet pas de forer du bois sain.</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Sédentaire, il vit dans les forêts de feuillus avec une nette préférence pour les chênaies, les chênaies- charmaies. Exceptionnel en hêtraies pures, il évite les résineux. Il recherche les derniers stades forestiers où dominent les gros chênes. Il lui faut au minimum 20 gros arbres à l'hectare pour nicher régulièrement (optimum: au moins 40 arbres/ ha, de diamètre à 1m30 du sol au moins égal à 50 cm, les densités peuvent alors dépasser 2 à 3 couples/ 10 ha). Il peut également nicher en densité faible dans des stades plus jeunes bordant les vieilles parcelles. Discret, il est souvent difficile à contacter. Il tambourine rarement et chante durant la courte période de délimitation des territoires, en fin d'hiver début de printemps.</p>	
Régime alimentaire	<p>Insectivore, le Pic mar prospecte les branches de houppiers des arbres, capturant ses proies dans les crevasses des écorces, sous les écorces décollées, à la surface des feuilles... Il profite aussi des coulées de sève en fin d'hiver et au début du printemps</p>	
Reproduction	<p>Le chant émis par le mâle en période de nidification est lent, nasillard et plaintif. Le Pic mar recherche des chandelles pourries, des arbres dépérissants (surtout chêne) dont le bois est facile à travailler pour y creuser entre 1,5 et 5 m de hauteur, une loge à entrée circulaire de 5 cm de diamètre. Pondus entre fin avril et mai, les 5 à 6 oeufs sont couvés par les 2 parents pendant 2 semaines. Les jeunes s'envolent 3 semaines plus tard et deviennent indépendants 10 à 14 jours après leur envol.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Espèce européenne sédentaire, elle se limite au Paléarctique occidental. Elle est absente des îles britanniques, de la Scandinavie et de presque toute la zone méditerranéenne, hors les Balkans. On constate un recouvrement de son aire de répartition avec celle du Charme sans que l'on puisse l'expliquer. Jugée en situation favorable (généralement stable depuis 1970, mais en déclin au sud-est depuis 1990) avec une fourchette d'effectifs de 140 000-310 000 couples, l'amélioration de la connaissance de sa répartition et des estimations basées sur des inventaires font revoir les effectifs à la hausse.</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, il est rare dans le nord et l'extrême sud-ouest, absent de la bordure méditerranéenne et des montagnes au-dessus de 700 mètres. Ailleurs, sa distribution est irrégulière, offrant localement des densités élevées. Évalués dans les années 1990 à moins de 1 000 couples, on comptait 25 000-100 000 couples en 2004. Une partie de cette augmentation peut être due à une amélioration de l'estimation. Des données locales montrent que les effectifs nationaux sont certainement encore sous-estimés (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>). Il n'en demeure pas moins que cette espèce a connu une lente progression depuis les années 1960, avec des augmentations d'effectifs et d'aire de répartition constatées dans de nombreuses régions depuis le début des années 1990. En Ile de France, l'effectif était estimé à plus de 1000 couples en 1998 (<i>Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000</i>), et entre 1 000 et 2 000 couples en 2010. L'espèce n'est pas considérée menacée ("Préoccupation mineure" dans la liste rouge régionale).</p>	

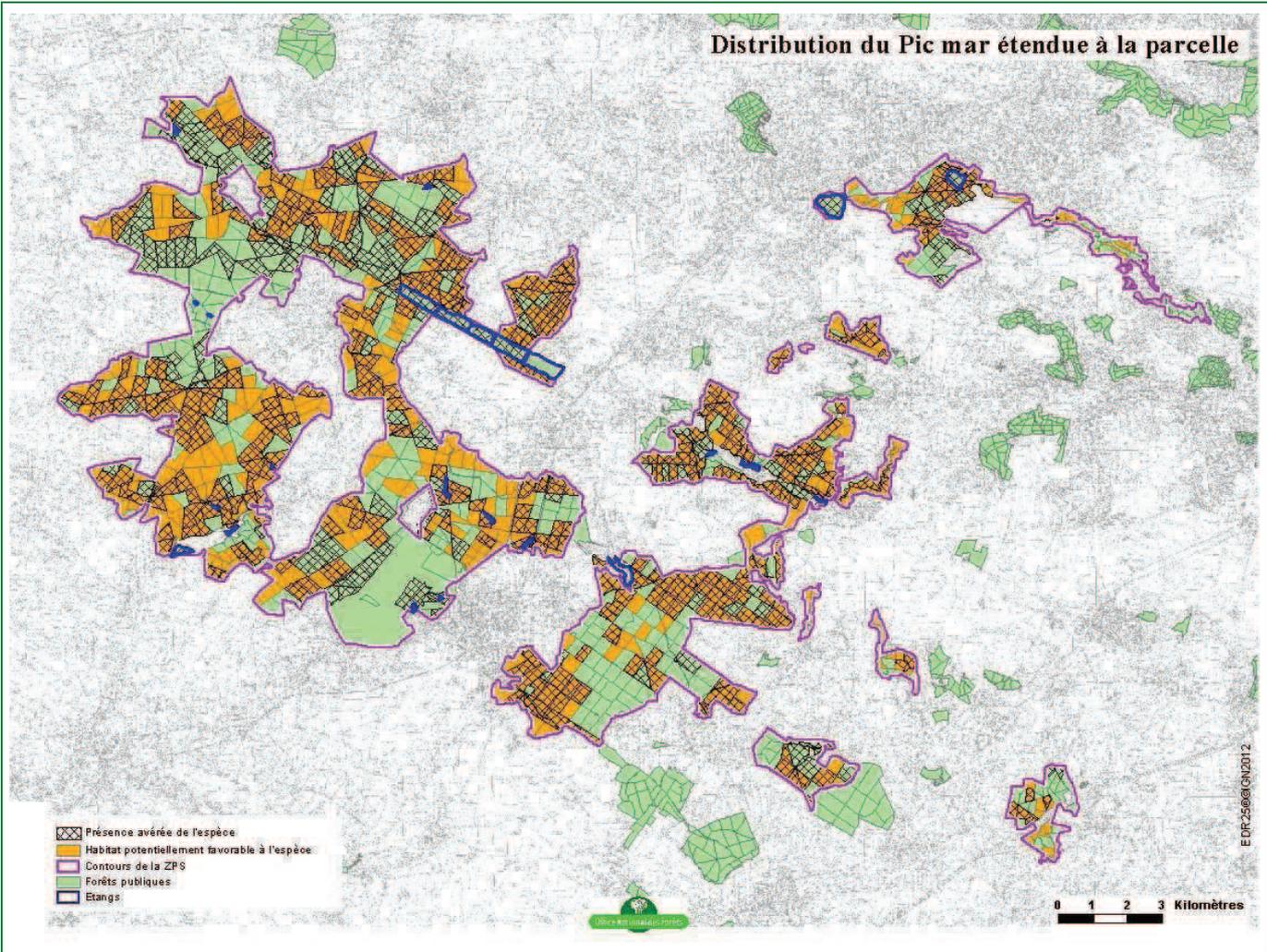
Annexe T 7.11

Pic mar <i>Dendrocops medius</i> Code Natura 2000: A 238																																																							
Dans la ZPS																																																							
Statut	Espèce nicheuse et sédentaire																																																						
Secteurs, habitats fréquentés	Le Pic mar est réparti sur l'ensemble des peuplements forestiers feuillus de la ZPS. Il occupe les peuplements de chênes matures et futaies feuillues de diamètre moyen > 45 cm.																																																						
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible			■	■	■	■	■					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																											
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Période sensible			■	■	■	■	■																																																
Etat des Populations	<p>Les premières données de Pic mar sur le massif sont récentes (1991). Actuellement, on dépasse probablement la centaine de couples sur l'ensemble de la ZPS (<i>Groupe experts du présent DocOb</i>)</p> <p>Présent sur la moitié de la surface du territoire de la ZPS (cf. carte de répartition), sa densité est très variable suivant les cantons : de 0,9 couple aux 10 hectares à 1 couple aux 5 hectares, avec très localement des territoires de 3 hectares par couple: cas de la forêt domaniale de Rambouillet en 6^{ème} division (<i>quadrat ONF de 2000</i>) et en 20^{ème} division (<i>relevés LPO de 2009</i>).</p>																																																						
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
En augmentation	Moyen	Faible																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	Exploitations forestières de printemps (période de nidification) Disparition des arbres morts et dépérissants ou porteurs de loges Disparition des bois tendres (Tremble, Bouleau...), souvent utilisés en substitution d'arbres plus favorables. Rajeunissement des chênaies Disparition des taillis sous futaie																																																						
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Porte essentiellement sur de bonnes pratiques sylvicoles maintenant des habitats favorables à l'espèce:</p> <p>Conserver les forêts feuillues, principalement les chênaies et chênaies- charmaies Lors de l'élaboration des aménagements forestiers, préconiser un âge d'exploitabilité de la futaie régulière de chêne permettant de maintenir des arbres de diamètres moyens supérieurs ou égaux à 55 cm</p> <p>Maintenir de gros chênes en proportions suffisantes par création d'un réseau d'îlots de vieux bois (vieillessement et sénescence) suffisamment dense (Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : objectif à terme des aménagements forestiers: 3 % d'îlots de vieux bois) et/ou de RBI</p> <p>Conserver des arbres morts et dépérissants en densité suffisante Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : constituer une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, avec, s'ils sont présents : - au moins un arbre mort ou sénescant par hectare de 35cm de diamètre minimum, - et au moins 2 arbres par hectare, arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres</p> <p>Conserver des bois tendres de gros diamètre (Tremble, Bouleau...)</p> <p>Proscrire les interventions forestières (coupes, plantations...) à proximité de nids, en période de reproduction (mars à juin)</p>																																																						
Suivi de l'espèce	Sondage aléatoire (avec magnétophone) en mars avril sur 40 points de milieux favorables à établir dans les 3 ans puis tous les 6 ans																																																						

Annexe T 7.11



Photo Alain Perthuis



Annexe T 7.12

Pic noir *Dryocopus martius* Code Natura 2000: A 236

Description	<p>Taille: 45 -47 cm Envergure: 65 - 70cm Le plus grand pic européen (taille d'une corneille)</p> <p>Plumage noir, bec et œil clairs, tête ornée d'une calotte rouge un peu huppée pour le mâle, d'une tâche rouge à la nuque pour la femelle A la sortie du nid, jeunes au plumage +/- nuancé de brun, bec nettement plus court</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Espèce sédentaire à large territoire ((200 à 500 ha) composé d'arbres de gros diamètre donc âgés (120 ans pour le Hêtre), d'un accès facile aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid, avec du bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches) et des fourmilières.</p> <p>Le Pic noir fréquente les vieilles futaies feuillues ou résineuses pouvant renfermer des peuplements plus clairs ou arbustifs.</p> <p>Il utilise tous les types de peuplements et stades forestiers pour se nourrir ou pour creuser sa loge.</p> <p>En plaine, il préfère les hêtraies pour nicher et les résineux pour se nourrir mais creuse volontiers sa loge dans les pins.</p> <p>Solitaire hors de la période de reproduction, c'est un oiseau diurne qui défend un territoire limité aux environs du nid (quelques dizaines d'hectares)</p>	
Régime alimentaire	Insectivore, le pic noir se nourrit de fourmis et d'insectes xylophages mais aussi de baies.	
Reproduction	<p>La formation des couples dure de 10 à 15 semaines, les manifestations territoriales commencent dès janvier</p> <p>Pour creuser sa loge, le Pic noir recherche des arbres au fût dégagé sur plusieurs mètres, de bon diamètre (au moins 45 cm) et situé dans un environnement dégagé.</p> <p>Il s'attaque préférentiellement à un arbre malade ou mort. La loge, à entrée ovale de 12 cm de long, est forée sur le tronc ou sur une branche maîtresse verticale (hêtre, épicéa, pin, aulne, tremble, parfois chêne..) entre 5 et 20 m de hauteur. Cette loge peut être utilisée à plusieurs reprises.</p> <p>4 à 5 oeufs sont pondus en avril. Les jeunes élevés essentiellement par le mâle restent au nid durant 24 à 28 jours.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux</p> <p>Annexe II de la convention de Berne</p> <p>Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Le pic noir est présent dans le nord et le centre de la région paléarctique.</p> <p>Son statut de conservation est jugé favorable en Europe.</p> <p>On ne dispose cependant pas de données comparatives précises sur l'évolution des effectifs en Europe.</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, il est présent dans presque toutes les régions sauf en Corse, une partie de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, du sud de la Provence.</p> <p>Il a atteint Finistère et Morbihan en Bretagne et la Manche en Normandie.</p> <p>Estimée à moins de 5 000 couples à la fin de la décennie 1990-2000 puis entre 20 000 et 30 000 couples dans les années 2000, la population française actuelle est prospère.</p> <p>La répartition a complètement changé depuis une cinquantaine d'années. Auparavant, l'espèce nichait uniquement dans les régions montagneuses. En 1957, on note sa nidification en Côte d'Or et en 2004, il est présent dans presque toutes les régions. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p> <p>En Ile de France, l'estimation de l'effectif était évalué à au moins 200 couples en 1995 (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000). La population est sans doute encore en augmentation bien que presque tous les milieux favorables soient aujourd'hui occupés.</p> <p>Elle est estimée entre 300 et 500 couples en 2010. (Source: Groupe experts du présent DocOb).</p> <p>Il n'est pas considéré menacé ("Préoccupation mineure dans la liste rouge régionale).</p>	

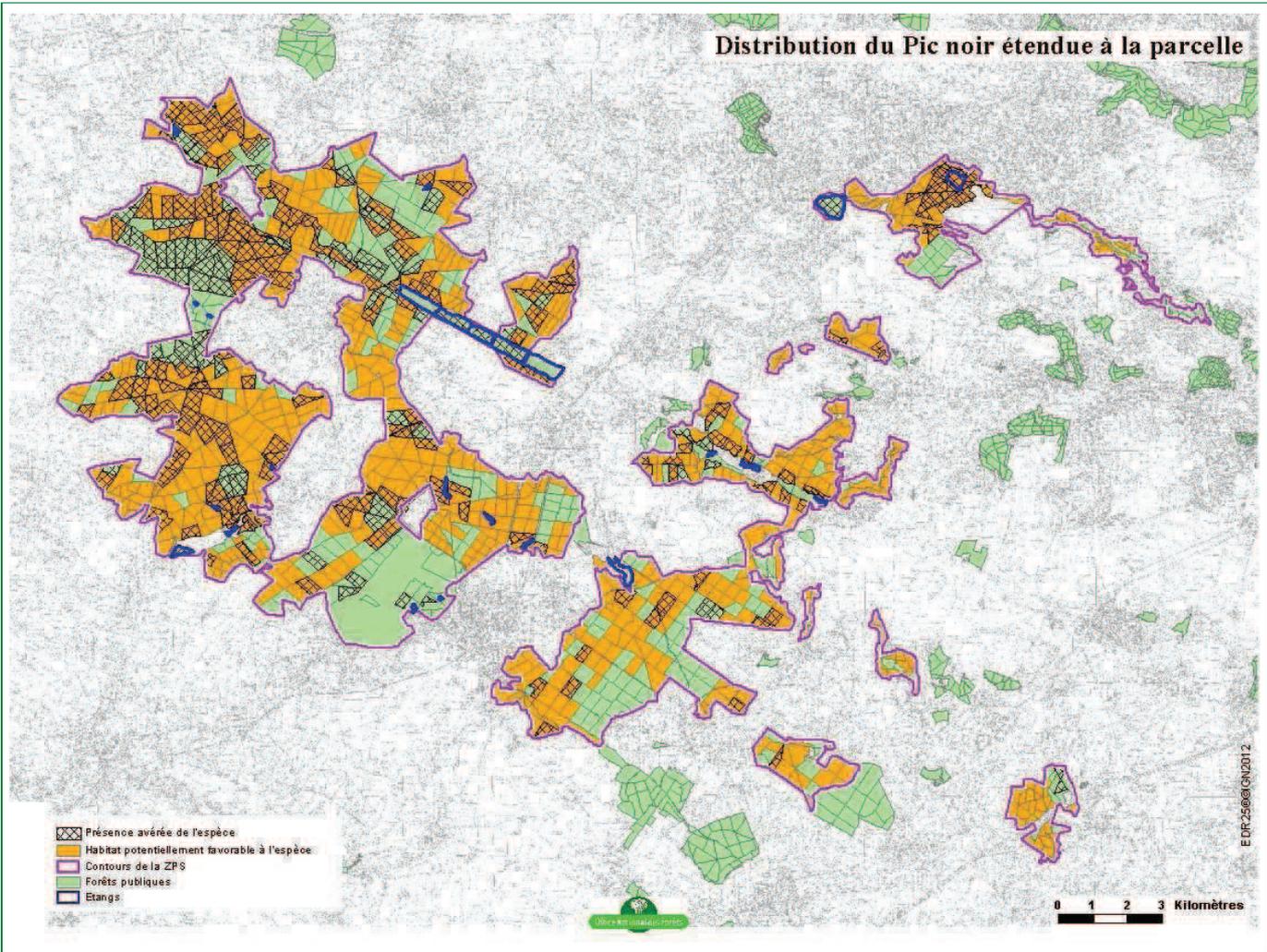
Annexe T 7.12

Pic noir <i>Dryocopus martius</i> Code Natura 2000: A 236																																																																
Dans la ZPS																																																																
Statut	Espèce nicheuse et sédentaire																																																															
Secteurs, habitats fréquentés	Présent sur l'ensemble de la ZPS où il fréquente les futaies mélangées de feuillus ou résineux.																																																															
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="font-size: small;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="font-size: small;">Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td>□</td><td>□</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>□</td><td>□</td><td>□</td><td>□</td><td>□</td> </tr> </table>												Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible	□	□	■	■	■	■	■	□	□	□	□	□
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																				
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																																				
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																				
Période sensible	□	□	■	■	■	■	■	□	□	□	□	□																																																				
Etat des Populations	Effectifs non connus (n'a jamais fait l'objet d'inventaires généralisés), on peut estimer les effectifs entre 30 à 60 couples (<i>Groupe experts du présent DocOb</i>) Espèce assez commune, les habitats favorables à l'espèce représentent près des 3/4 du territoire ZPS.																																																															
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional				Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																											
	Stable				Majeur				Important																																																							
Facteurs défavorables à l'espèce	<p><i>Nota:</i> Si l'espèce n'est pas menacée, sa prise en compte dans les pratiques forestières est importante du fait de son rôle indispensable à l'installation des autres espèces cavicoles.</p> Exploitations forestières, dérangements lors de travaux forestiers (surtout en avril et mai) Disparition des arbres morts et dépérissants ou arbres porteurs de loges																																																															
Mesures de conservation & Propositions d'actions	Porte essentiellement sur de bonnes pratiques sylvicoles : <i>Conserver de vieux arbres sans branches basses</i> (prioritairement le Hêtre, en veillant à son renouvellement) <i>Conserver des arbres morts et dépérissants en densité suffisante</i> Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : constituer une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, avec, s'ils sont présents : <ul style="list-style-type: none"> - au moins un arbre mort ou sénescant par hectare de 35cm de diamètre minimum, - et au moins 2 arbres par hectare, arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres <i>Conserver les arbres porteurs de loges</i> (important pour toute la faune cavicole) ainsi que le maximum d'arbres en contact lors du marquage de coupes, en particulier tous les hêtres. <i>Créer des îlots de vieux bois (vieillessement et sénescence)</i> , en privilégiant les secteurs proches des sites de nids (Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : objectif à terme des aménagements forestiers: 3 % d'îlots de vieux bois) <i>Proscrire les interventions forestières</i> (coupes) à proximité de nids de mars à juin																																																															
Suivi de l'espèce	<i>Cartographie des loges</i> pour prise en compte dans la gestion puis vérification triennale de l'occupation des loges																																																															

Annexe T 7.12



Photo Alain Perthuis



Annexe T 7.13

Sterne pierregarin *Sterna Hirundo* Code Natura 2000: A193

Description	<p>Taille: 34 - 37 cm Sterne de taille moyenne au plumage clair</p> <p>Adultes en période nuptiale: calotte noire, manteau et ailes gris clair, cou, ventre & sous-caudales blanc pur, bec rouge vif, pattes rouge orangé Jeunes: front blanc comme l'adulte en hiver, bec à racine orangée</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Espèce migratrice, inféodée aux milieux aquatiques (lacs, rivières, littoral...), elle passe l'hiver en Afrique subsaharienne. Elle est présente dans nos contrées de la fin mars à la mi-août.</p> <p>En période de nidification, elle niche généralement en colonie sur des îlots, des bancs de sable, de galets ou de graviers ou sur les dispositifs artificiels créés pour elle (radeaux de nidification)</p> <p>La fidélité au site est importante tant qu'il reste favorable (faible colonisation par les grandes herbes et les ligneux). La compétition pour les sites de nid est forte en début de saison et lorsque les nids sont proches les uns des autres.</p>	
Régime alimentaire	<p>Elle se nourrit surtout de poissons repérés en vol et capturés en plongeant, mais également de crustacés et d'insectes. L'eau doit être suffisamment claire pour permettre le repérage des proies en vol. Elle s'éloigne parfois de 5 à 10 km du nid pour chercher sa nourriture.</p>	
Reproduction	<p>Elle niche fréquemment en colonie mixte avec la Mouette rieuse et la Mouette mélanocéphale et souffre de la dominance de ces espèces qui occupent déjà leur nid lorsque la Sterne cherche à s'installer.</p> <p>Le nid est une dépression creusée dans le substrat, sur des terrains à faible recouvrement végétal. Il peut être nu, tapissé ou délimité par divers débris végétaux.</p> <p>La ponte de 1 à 3 oeufs débute mi-mai.</p> <p>L'incubation dure 3 semaines et les jeunes s'envolent à l'âge de 3 à 4 semaines.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>En Europe, le statut de conservation est jugé favorable, la population est considérée comme globalement stable depuis 1990 (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>) même si des déclinis nationaux ont été constatés dans les années 1990 (<i>Source: DocOb ZPS Boucle de Moisson</i>).</p> <p>La population est estimée entre 270 000 et 570 000 couples (<i>Source: BirdLife International, 2004</i>). Les effectifs les plus importants étant à l'Est (50 000 à 250 000 couples pour la Russie, 50 000 à 70 000 pour la Finlande et 40 000 à 55 000 pour l'Ukraine).</p> <p>En Europe de l'ouest, les populations les plus importantes sont aux Pays-Bas (18 000 à 19 500 couples), au Royaume-Uni (12 000) et en Allemagne (8 900 - 9 600).</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, considérée comme non menacée, elle est classée en « préoccupation mineure » dans la Liste rouge des oiseaux de France (<i>Source: MNHN & Comité français UICN, 2008</i>).</p> <p>La population, estimée à 5 000 - 5 900 couples dans les années 2000 (<i>Dubois et al, 2008</i>), se divise en 3 populations distinctes: 2 000 couples pour la façade atlantique, 1 500 couples pour la zone méditerranéenne et 2 000 couples pour la population continentale répartie le long des fleuves et affluents.</p> <p>En Ile-de-France, la Sterne pierregarin est un nicheur assez rare apparu dans les années 1960. La population se répartit sur les vallées alluviales et se reproduit presque exclusivement sur les îlots des carrières de granulats. Les vallées de la Marne et de la Seine en amont de Paris accueillent l'essentiel des couples, le total régional étant estimé à 190-260 couples pour les années 2000.</p> <p>Les îlots très favorables peuvent héberger plus de 50 couples. Opportunistes, les colonies se déplacent au gré de l'évolution des milieux, ce qui rend parfois ardu le suivi annuel des populations.</p> <p>La tendance récente semble être à la diminution, avec notamment de plus faibles effectifs en Bassée en 2009 (Siblet, comm. or.), mais avec une répartition plus éclatée grâce à l'installation de radeaux sur les gravières.</p> <p>Elle est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale.</p>	

Annexe T 7.13

Sterne pierregarin *Sterna Hirundo* Code Natura 2000: A193

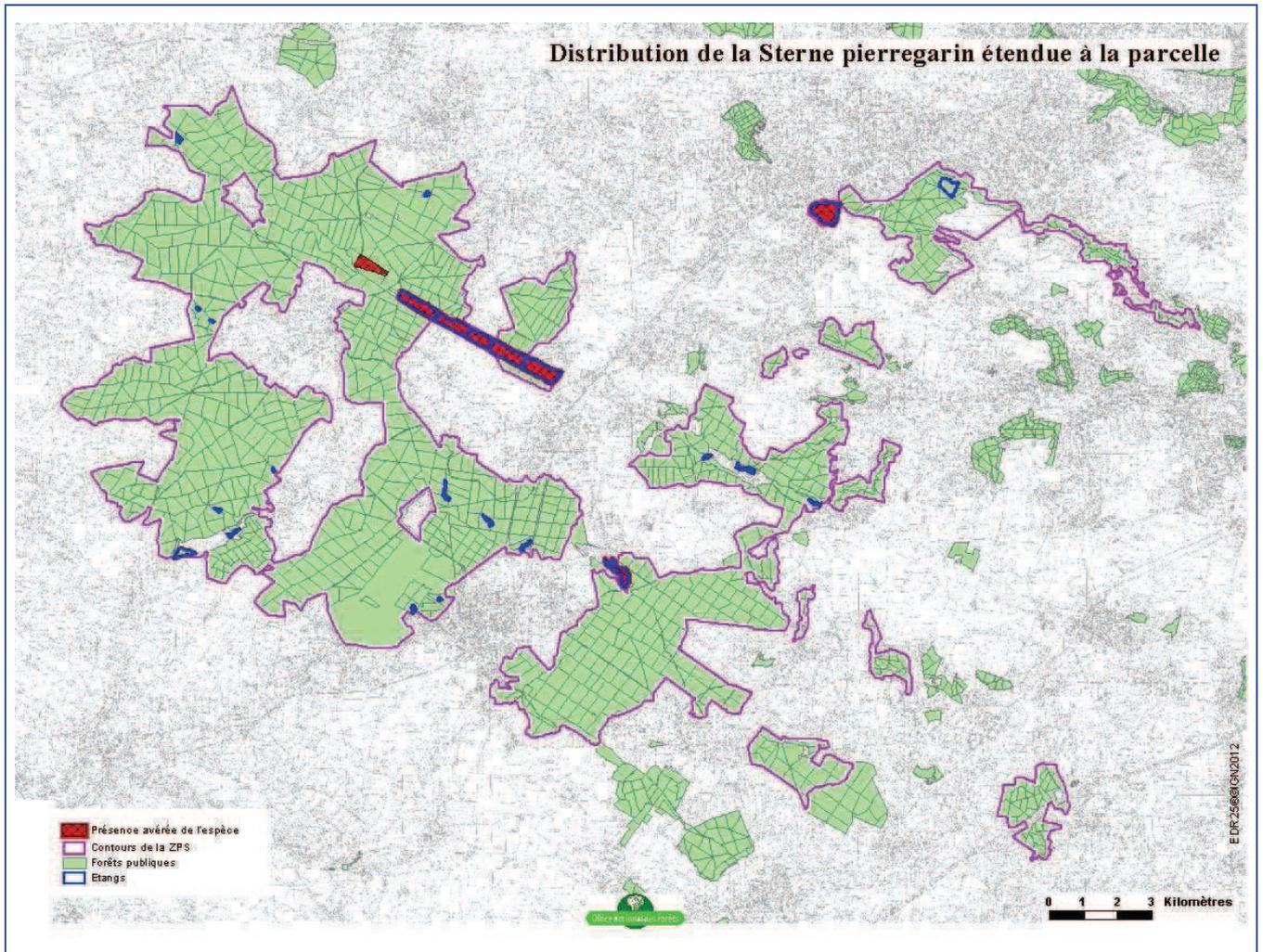
Dans la ZPS

Statut	migrateur, non nicheur																																																						
Secteurs, habitats fréquentés	Principalement la chaîne des étangs de Hollande, mais aussi Etang des Noës, Etang de la Tour en 2010																																																						
Période de présence dans la ZPS	<table border="1"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td> <td>F</td> <td>M</td> <td>A</td> <td>M</td> <td>J</td> <td>Jt</td> <td>A</td> <td>S</td> <td>O</td> <td>N</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td> <td>F</td> <td>M</td> <td>A</td> <td>M</td> <td>J</td> <td>Jt</td> <td>A</td> <td>S</td> <td>O</td> <td>N</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td> </tr> </table>			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Présence																																																							
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																											
Période sensible																																																							
Etat des Populations	<p><i>Selon la Synthèse faite dans le cadre du DocOb par le CORIF :</i> 100 données ont été relevées entre 1995 et 2008, et ce, entre les mois d'avril à septembre, le pic des observations ayant lieu en juin et juillet. L'essentiel des observations (88 sur 100) a été réalisé sur la chaîne des étangs de Hollande. Aucune preuve de nidification n'a encore été apportée.</p> <p><i>Etat de la population :</i> L'effectif maximal observé le 21 août 2008 est de 17 individus sur la chaîne des étangs de Hollande. A l'étang des Noës, il est de 6 oiseaux le 6 juillet 2011</p>																																																						
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
Inconnu	Enjeu potentiel moyen à important	Faible																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	Concurrence avec les autres Laridés (mouettes et goélands), la bernache du Canada Dérangements humains																																																						
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>L'espèce n'est pas actuellement nicheuse sur la ZPS</p> <p><i>Créer et entretenir des habitats favorables</i> (substrat de graviers): Mise en place de radeaux artificiels (envisagée par le SMAGER sur la chaîne des étangs de Hollande) et/ou aménagement d'îlots sur certains secteurs favorables à l'espèce (étang de Pourras, étang des Noës) Un entretien annuel sera à prévoir pour garantir leur attractivité (maintien d'un couvert végétal limité)</p> <p><i>Limiter le dérangement et l'accès aux zones où l'espèce s'installerait (avril à fin août) :</i> activités de loisirs (divagation des chiens, pêche) mise en place d'une signalétique adaptée</p> <p><i>Contrôle de la population de sangliers, de la bernache du Canada</i></p>																																																						
Suivi de l'espèce	<p><i>Veille annuelle</i> après l'installation des radeaux (ou l'aménagement d'îlots) pour en juger de l'efficacité : 2 passages par aménagement entre mai et juillet pour contrôle du nombre de couples cantonnés, de couples reproducteurs et du succès de la reproduction</p>																																																						

Annexe T 7.13



Photo Frédéric Pelsy



Annexe T11.F1

Action n° F1
Priorité 1

ENTRETIEN ET/OU RESTAURATION DE LANDES

A32301P,
A32304R,
A32305R
en milieu ouvert

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Restaurer, agrandir ou entretenir des landes vieilles ou colonisées par les ligneux ou la fougère aigle
Espèce(s) concernée(es) relevant de la Directive Oiseaux	A 246 Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> A 302 Fauvette Pitchou <i>Sylvia undata</i> A 224 Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> A 072 Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>
Habitats et Espèce(s) concernée(es) relevant de la Directive Habitats	4030- Landes sèches européennes 4010- Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> 4020*- Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 1324- <i>Myotis myotis</i> – Grand Murin
Périmètre d'application	Landes incluses dans le périmètre ZPS (à entretenir, agrandir ou restaurer) et particulièrement : <u>FD Rambouillet :</u> à l'Etang Neuf /Haut Beaussart: Parcelles 2.22, 2.25 (Bruyères de Neuville), pare-feu P 2.27 à la Houssine (9 ^{ème} division : parcelle 35, 36...) au Cerisaie (14 ^{ème} division parcelles 4,8, 10) éventuellement à la Claye (24 ^{ème} division p5&6) proche du Bois départemental de Rochefort <u>Domaine National de Rambouillet:</u> Butte de Lamballe, Butte de la Justice <u>FD Angervilliers :</u> landes (parcelles forestières 6, 7, 9, 26 et 32)
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

Privilégier les landes ayant ou pouvant atteindre après restauration une surface minimale de 2 hectares
Intervenir hors périodes sensibles (périodes de reproduction des oiseaux)
Ne pas utiliser de produits agro-pharmaceutiques, amendements néfastes susceptibles de modifier le milieu
Déconseiller agrainage, dépôt de goudron pierres à sel et l'interdire à terme lors des renouvellements de baux de chasse
En préalable à la signature du contrat, diagnostic et plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
En fonction du diagnostic préalable, les travaux d'entretien, agrandissement ou restauration pourront être programmés (et éventuellement étalés sur plusieurs années) : ▲ Enlèvement de ligneux par coupe ou broyage ▲ Exportation des produits ▲ Débroussaillages localisés avec évacuation des broyats ▲ Décapages ponctuels	Période de travaux: entre septembre et février Produits de coupes exportés et/ou mis en tas dans un lieu défini au préalable dans le diagnostic Ne pas intervenir sur la totalité de l'habitat la même année. Conserver, s'ils existent quelques arbres adultes (pour l'engoulevent d'Europe essentiellement)	Investissement et/ ou Actions récurrentes (entretien)

➤ **Rémunération**

Sur présentation de devis et de factures acquittées.

La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ **Eléments de contrôle**

Contrôle d'un "cahier de suivi des travaux" avec dates, interventions, cartes de localisations des interventions
Photographies avant et après interventions, dans la mesure du possible
Présentation des factures acquittées des entreprises ou déclaration sur l'honneur d'exécution de travaux
Période de réalisation des travaux

En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11.F2

Action n°F2
Priorité 2

ENTRETIEN DE LANDES PAR GESTION PASTORALE

A32303P
A32303R
en milieu ouvert

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Restaurer, entretenir des landes vieilles ou colonisées par les ligneux, les genêts
Espèce(s) concernée(es) relevant de la Directive Oiseaux	A 246 Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> A 302 Fauvette Pitchou <i>Sylvia undata</i> A 224 Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> A 072 Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>
Habitats et Espèce(s) concernée(es) relevant de la Directive Habitats	4030- Landes sèches européennes 4010- Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> 4020*- Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 1324- <i>Myotis myotis</i> – Grand Murin
Périmètre d'application	Landes ayant une surface minimale d'un seul tenant, de 2 hectares et pouvant offrir des conditions de surveillance et de sécurité suffisantes pour gérer un troupeau . En particulier : <u>au Domaine Présidentiel</u> : Butte de Lamballe, Butte de la Justice <u>éventuellement en FD Angervilliers</u> : landes (parcelles forestières 6, 7, 9, 26 et 32)
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

<p>Composition du troupeau (espèce, race, sexe...) compatibles avec la sauvegarde de la race Mérinos pour le Domaine National de Rambouillet</p> <p>Pâturage et travaux d'entretien hors périodes sensibles (périodes de reproduction des oiseaux)</p> <p>Ne pas fertiliser ni travailler le sol, actions susceptibles de modifier le milieu</p> <p>En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.</p>
--

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
<p>En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Restauration éventuelle de la lande ▲ Installation puis entretien des équipements pastoraux (clôture, points d'eau...) ▲ Déplacement du troupeau ▲ Suivi vétérinaire ▲ Fauche des refus ▲ Affouragement complémentaire 	<p>Période du pâturage et des travaux complémentaires : entre septembre et février</p> <p>Charge, race et composition du troupeau à définir au moment du diagnostic</p> <p>Suivi sanitaire non préjudiciable à l'entomofaune</p> <p>Suivi sanitaire évitant la transmission de maladies aux moutons Mérinos</p>	<p>Investissement et/ ou</p> <p>Actions récurrentes (entretien)</p>

➤ **Rémunération**

Sur présentation de devis et de factures acquittées.
La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ **Eléments de contrôle**

<p>Contrôle d'un "cahier de suivi du pâturage » avec dates, type et densité du troupeau, carte de localisation</p> <p>Photographies avant et après pâturages, dans la mesure du possible</p> <p>Présentation des factures acquittées des entreprises ou déclaration sur l'honneur d'exécution de travaux</p> <p>Périodes de pâturage</p>
En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11.F3

Action n°F3
Priorité 1

ENTRETIEN DE PELOUSES ET MILIEUX PRAIRIAUX

A32304R,
A32305R
A32301P
en milieu ouvert

➤ Descriptif et objectifs

Objectifs de la mesure	Entretien prairies et pelouses rases en vue de maintenir ou favoriser les espèces qui leur sont inféodées
Espèce(s) concernée(es) relevant de la Directive Oiseaux	A 246 Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> A 072 Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> A 082 Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>
Espèce(s) concernée(es) de la Directive Habitats	1078- <i>Euplagia quadripunctaria</i> (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>) – Ecaille chinée
Périmètre d'application	Pelouses et prairies rases au sein de la ZPS (à entretenir, agrandir ou restaurer) ayant une surface minimale de 2 ha Secteurs à végétation rases : <u>FD Rambouillet :</u> Bois de l'Epars/ Harasserie/ Bocquet : sur et à proximité des secteurs actuellement occupés <u>Domaine National de Rambouillet:</u> Vieilles Bergeries, Buttes de Lamballe & Justice, en particulier <u>Forêts:</u> Linéaires constitués de routes forestières & layons herbeux (entretien relevant de la charte)
Durée de l'engagement	5 ans

➤ Engagements non rémunérés

Intervenir hors périodes sensibles (périodes de reproduction des oiseaux)
Ne pas utiliser de produits agro-pharmaceutiques, amendements néfastes susceptibles de modifier le milieu
Déconseiller tout agrainage, dépôt de goudron et pierres à sel et l'interdire à terme lors des renouvellements de baux de chasse
En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.

➤ Engagements rémunérés

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) : <ul style="list-style-type: none"> ▲ Fauchage ▲ Débroussaillage et extraction des ligneux ▲ Exportation des produits de coupe ▲ Décapages localisés 	<u>Pour les prairies :</u> Période des travaux: entre septembre et février Produits de coupes exportés et/ou mis en tas dans un lieu prédéfini Pour le fauchage, ne pas intervenir sur la totalité de la parcelle une même année <u>Pour les routes et chemins</u> Fauchage automnal après le 20 septembre	Actions récurrentes (entretien)

➤ Rémunération

Sur présentation de devis et de factures acquittées.

La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ Eléments de contrôle

Contrôle d'un "cahier de suivi des travaux" avec dates, interventions, cartographie
Photographies avant et après interventions, dans la mesure du possible
Présentation des factures acquittées des entreprises ou déclaration sur l'honneur d'exécution de travaux
Période de réalisation des travaux

En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11.F4

Action n° F4 Priorité 2	ACTIONS EN FAVEUR DE LA NIDIFICATION DU BALBUZARD PECHEUR EN FORET	F 22705 en milieu forestier
--	---	--

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Faciliter une nidification « naturelle » dans un secteur favorable
Espèce(s) concernée(es)	A094 : Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>
Périmètre d'application	Secteurs forestiers du site Natura 2000 proches de la chaîne des étangs de Hollande fréquentés par l'espèce – préférentiellement secteur Nord-Ouest de la forêt domaniale
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

<p>Marquage de l'éclaircie avant intervention</p> <p>Tenue d'un inventaire des arbres marqués et localisation cartographique de l'aménagement</p>

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
<ul style="list-style-type: none"> ▲ Elagage de l'arbre dominant ▲ Coupe d'arbres en périphérie ▲ Etude préalable au choix du site 	<p>Sur secteur préalablement sélectionné :</p> <p>Elagage d'un arbre dominant (préférentiellement pin sylvestre tabulaire) potentiellement accueillant</p> <p>Eclaircir son environnement immédiat en réservant quelques arbres perchoirs (dans un rayon de quelques dizaines de mètres)</p> <p>Période d'intervention : septembre à février</p> <p>Secteur préférentiel: parcelles classées en réserve, sites peu accessibles au public</p>	Investissement

➤ **Rémunération**

<p>Sur présentation de devis et de factures acquittées.</p> <p>La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.</p>
--

➤ **Eléments de contrôle**

<p>Mise en place d'un "cahier de suivi des travaux" avec dates, interventions, cartographie</p> <p>Photographies avant et après interventions, dans la mesure du possible</p> <p>Présentation des factures acquittées des entreprises ou déclaration sur l'honneur d'exécution de travaux</p> <p>Période de réalisation des travaux</p>
<p>En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.</p>

Annexe T11.E1

Action n° E1 Priorité 1	ENTRETIEN DES ROSELIERES EXISTANTES	A32310R
--	--	----------------

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Assurer le renouvellement des roselières par fauche des roseaux et exportation des produits
Espèce(s) concernée(s) relevant de la Directive Oiseaux	A 022, Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> A 021, Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> A 081, Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>
Périmètre d'application	Phragmitaies des étangs
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

<p>Établissement du plan de fauche Période d'autorisation des travaux de fin septembre à février Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.</p>

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
<p>En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Coupe des roseaux ▲ Évacuation des roseaux 	<p>Période des travaux : entre fin septembre et février</p> <p>Produits de coupes exportés et/ou mis en tas dans un lieu défini au préalable dans le diagnostic</p> <p>Espacer les fauches d'au moins 2 ans</p> <p>Ne pas intervenir sur la totalité de l'habitat la même année.</p> <p>Plan de fauche à établir pour les parties âgées des roselières</p>	<p>Actions récurrentes (entretien)</p>

➤ **Rémunération**

<p>Sur présentation de devis et de factures acquittées.</p> <p>La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.</p>
--

➤ **Eléments de contrôle**

<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions Réalizations conformes effectuées Vérification des factures Photographies avant et après interventions</p> <p>En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.</p>

Annexe T11.E2

Action n° E2 Priorité 1	REOUVERTURE DES ROSELIERES	A32301P
--	-----------------------------------	----------------

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Réouverture de roselières par opération de débroussaillage/abattage manuel avec débardage des ligneux (principalement de saules)
Espèce(s) concernée(s) relevant de la Directive Oiseaux	A 022, Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> A 021, Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> A 081, Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>
Périmètre d'application	Phragmitaies boisées des étangs
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

<p>Établissement du plan d'entretien Période d'autorisation des travaux de fin septembre à février Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.</p>
--

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
<p>En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Enlèvement des ligneux par coupe ▲ Exportation des végétaux ligneux 	<p>Période des travaux : entre fin septembre et février Produits de coupes exportés et/ou mis en tas dans un lieu défini au préalable dans le diagnostic Ne pas intervenir sur la totalité de l'habitat la même année. L'ensemble des roselières devra être parcourue pendant la phase du DocOb, puis la périodicité des interventions sera calée en fonction des repousses ou de nouvelles colonisations.</p>	<p>Actions récurrentes (entretien)</p>

➤ **Rémunération**

Sur présentation de devis et de factures acquittées.
La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ **Eléments de contrôle**

<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions Réalizations conformes effectuées Vérification des factures Photographies avant et après interventions</p>
En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11.E3

Action n°E3 Priorité 1	ENCADREMENT DE L'ACCES AUX ROSELIERES	A32324P
---	--	----------------

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Contenir tous types de dérangements dans et aux abords des roselières en période de reproduction
Espèce(s) concernée(es) relevant de la Directive Oiseaux	A 022, Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> A 021, Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> A 081, Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>
Périmètre d'application	Phragmitaies des étangs
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

Réunions de concertation pour définir signalétique et travaux nécessaires, les modifications à apporter aux circuits existants
 Période d'autorisation des travaux de septembre à février
 Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
 En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) : <ul style="list-style-type: none"> ▲ Clôtures, ▲ Barrières, ▲ Création de fossés ▲ Linéaires de végétation écran, ▲ Entretien des équipements, ▲ Études et frais d'expert 	Période des travaux : entre septembre et février	Investissement et/ ou Actions récurrentes (entretien)

➤ **Rémunération**

Sur présentation de devis et de factures acquittées.

La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ **Éléments de contrôle**

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
 Réalisations conformes effectuées
 Vérification des factures

En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11 E4

Action n° E4
Priorité 2

**RÉALISATION DE STRUCTURES ARTIFICIELLES
POUR LA STERNE PIERREGARIN**

A32323P

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	<p><u>Création îlots</u>, construction d'un ou plusieurs îlots par apport de grave (surface conseillée > 20m²), non végétalisés et au substrat de graviers pour faciliter l'installation de l'espèce.</p> <p><u>Construction de radeaux</u>, construction d'un ou plusieurs radeaux flottants (surface conseillée 20m²), non végétalisés et au substrat de graviers pour faciliter l'installation de l'espèce.</p> <p>NB: le contrôle de la végétation sur la structure est ensuite nécessaire annuellement.</p>
Espèce(s) concernée(es) relevant de la Directive Oiseaux	A 193, Sterne Pierregarin <i>Sterna Hirundo</i>
Périmètre d'application	Tous les grands plans d'eau des étangs de la ZPS : principalement la chaîne des étangs de Hollande, étang de Noés
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

Période d'autorisation des travaux, de septembre février
Régulation de la population de bernache du Canada
Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
Entretiens ultérieurs de la (les) structure(s)

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
<p>En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Aménagements spécifiques :radeaux, abris, îlots ▲ Etude et frais d'expert 	<p><u>La création îlots</u>, permet d'offrir une superficie supérieure à celle des radeaux flottants mais nécessite la prise en compte des variations normales des niveaux d'eau afin d'être à l'abri des inondations.</p> <p><u>La construction de radeaux</u>, présente l'avantage de ne pas être dépendant du niveau d'eau et son positionnement et sa conception limitent les risques de prédation naturelle (existe également en version plateforme, voir <i>Beaud 2006</i>).</p> <p>Mise en place pour mars au plus tard</p>	Investissement

➤ **Rémunération**

Sur présentation de devis et de factures acquittées.

La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ **Éléments de contrôle**

Nombre de structures mises en place
Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
Vérification de la cohérence des factures

En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11.E5

Action n°E5 Priorité 2	EXTENSION DE ROSELIERES PAR SEMIS OU PLANTATION	A32327P
---	--	----------------

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Accroître la superficie des roselières par réimplantation de rhizomes, tiges ou graines de phragmites
Espèce(s) concernée(s) relevant de la Directive Oiseaux	A 022, Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> A 021, Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> A 081, Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>
Périmètre d'application	Phragmitaies des étangs
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

<p>Intervenir hors périodes sensibles (périodes de reproduction des oiseaux)</p> <p>Tenue du cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat</p>

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
<p>En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Préparation du terrain ▲ Semis de graines ▲ Plantation de rhizomes 	<p>Période des travaux : entre fin septembre et février</p> <p><i>Référence :</i> Roselières: gestion fonctionnelle et patrimoniale Sinnassamy J-M. & Mauchamp A. (2001) ATEN, cahier technique n°63.</p>	Investissement

➤ **Rémunération**

Sur présentation de devis et de factures acquittées.
La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ **Eléments de contrôle**

<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>Réalisations conformes effectuées</p> <p>Vérification des factures</p> <p>Photographies avant et après interventions</p>
En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11.T1

Action n° T1
Priorité 1

INFORMATION, SENSIBILISATION DES USAGERS

A32326P
F22714

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Conception et mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation des usagers
Espèce(s) concernée(s) relevant de la Directive Oiseaux	Les espèces prioritaires de la ZPS
Périmètre d'application	Ensemble de la ZPS
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
 Respect de la charte graphique ou des normes existantes
 En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
Les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) : <ul style="list-style-type: none"> ▲ Conception des panneaux ▲ Fabrication ▲ Pose ▲ Entretien 	Ne pas utiliser de structures creuses Nombre et emplacements des panneaux définis en lien avec les différents propriétaires et/ou gestionnaires concernés	Investissement puis Actions récurrentes (entretien)

➤ **Rémunération**

Sur présentation de devis et de factures acquittées.

La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ **Éléments de contrôle**

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
 Réalisations conformes effectuées
 Vérification des factures

En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11.T2

Action n° T2 Priorité 2	CONSTRUCTION D'AIRES ARTIFICIELLES POUR LE BALBUZARD PECHEUR	A32323P
--	---	----------------

➤ Descriptif et objectifs

Objectifs de la mesure	Installation de plate formes sur support naturel ou artificiel à destination du balbuzard pêcheur.
Espèce(s) concernée(es) relevant de la Directive Oiseaux	A094 : Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>
Périmètre d'application	La ZPS, prioritairement le massif forestier de Rambouillet et la chaîne des étangs de Hollande
Durée de l'engagement	5 ans

➤ Engagements non rémunérés

<p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</p> <p>En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.</p>

➤ Engagements rémunérés

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
<p>En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Construction et installation de plates formes ▲ Etude et frais d'experts 	<p>Cette opération ne peut se réaliser qu'après expertise permettant de cibler les secteurs favorables (<i>cf Nadal & Tariel</i>).</p> <p>En forêt domaniale, se référer à la note 9200-12-DLCA SAM-011 du 9 mai 2012.</p>	Investissement

➤ Rémunération

<p>Sur présentation de devis et de factures acquittées.</p> <p>La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.</p>
--

➤ Eléments de contrôle

<p>Contrôle d'un "cahier de suivi des travaux" avec dates, interventions, cartes de localisations des interventions</p> <p>Nombre de plates-formes réalisées</p>
<p>En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.</p>

Annexe T11.T3

Action n° T3
Priorité 2

**CREATION DE SITE DE REPRODUCTION
POUR LE MARTIN-PECHEUR**

A323323P

➤ **Descriptif et objectifs**

Objectifs de la mesure	Regroupe deux types d'opérations: - <i>création de petits talus verticaux en terrain meuble</i> à proximité des zones humides où l'espèce est susceptible de creuser naturellement son terrier pour la reproduction - <i>pose de nichoirs artificiels</i> en plus dans les talus précédemment créés NB: dans les deux cas de figure, l'inventaire des sites actuellement occupés est un préalable
Espèce(s) concernée(s) relevant de la Directive Oiseaux	A 229: Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>
Périmètre d'application	Linéaire des berges et environnement proches des rus et étangs inclus dans la ZPS
Durée de l'engagement	5 ans

➤ **Engagements non rémunérés**

<p>Période préférentielle d'interventions : automne, hiver Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions En préalable à la signature du contrat, un diagnostic et un plan de réalisation des travaux seront réalisés et annexés au contrat.</p>
--

➤ **Engagements rémunérés**

Nature des travaux	Conditions de réalisation	Nature de la mesure
<p>En fonction du diagnostic préalable, les travaux suivants pourront être programmés (et étalés éventuellement sur plusieurs années) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Réalisation de talus ▲ Evacuation du surplus de terre ▲ Conception et pose de nichoirs 	Période des travaux : entre septembre et février	Investissement

➤ **Rémunération**

Sur présentation de devis et de factures acquittées.
La rémunération de l'investissement est effectuée sur présentation des factures. Elle est de 100% du devis ou de 100% des factures si leur montant total est inférieur à celui du devis. Les frais d'experts sont plafonnés à 10% du montant des travaux.

➤ **Eléments de contrôle**

<p>Contrôle d'un "cahier de suivi des travaux" avec dates, interventions, cartes de localisations des interventions Nombre de talus aménagés et/ou nichoirs posés.</p>
En cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Annexe T11.Charte

SITE FR 11 1201 MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES CHARTÉ NATURA 2000

PREAMBULE

La loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux donne la possibilité aux propriétaires (et plus généralement les titulaires de droit réel et personnels) des parcelles situées dans les sites Natura 2000, de signer une charte Natura 2000.

La présente charte répond aux enjeux majeurs de conservation définis dans le Document d'Objectifs. Son objectif est d'orienter la gestion sur les parcelles concernées de manière à favoriser la conservation des espèces d'intérêt communautaire et d'éviter la destruction de leurs habitats. Toutefois, ces orientations ne remettent pas en cause les activités économiques existantes sur le site.

La signature d'une charte Natura 2000 marque l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels. Elle comporte des engagements qui pourront être contrôlés par l'administration.

La mise en œuvre de cette charte n'est pas rémunérée, mais en compensation, tout propriétaire ou ayant-droit signataire est notamment exonéré de la taxe sur le foncier non bâti liée aux parcelles gérées selon la Charte.

Son territoire d'application couvre l'ensemble des parcelles incluses dans le site Natura 2000 sur lesquelles le signataire dispose de droits réels ou personnels.

La charte Natura 2000 porte sur une durée de 5 ans ou 10 ans dans le cas d'une propriété forestière au choix du signataire.

Des contrôles du respect de la charte seront effectués sur place par les services de la D.D.T., l'adhérent étant prévenu au moins 48 heures à l'avance. Lorsque le signataire de la charte ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.

Toute résiliation avant terme doit être officialisée par le Préfet. Elle équivaut à l'arrêt des engagements du propriétaire et ***a pour conséquence la reprise de la taxation foncière sur les parcelles contractualisées.*** En outre, toute nouvelle adhésion à la charte sera interdite pendant une durée d'un an suivant la résiliation.

Annexe T11.Charte

ENSEMBLE DES SITES NATURA 2000

Recommandations :

Ne pas autoriser ou procéder soi-même à l'épandage d'intrants chimiques à l'exception de traitements spécifiques strictement définis (stérilisation des œufs de bernache du Canada..)

Sur secteurs sensibles, limiter au maximum les perturbations dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements

Préconiser l'implantation de cloisonnements sylvicoles dans les parcelles à régénérer

Engagements :

- ▲ N°1 :
Maîtriser les dérangements dans les secteurs sensibles, en période de reproduction, notamment les perturbations liées à la divagation des chiens ou à l'organisation de certaines manifestations.
points de contrôle : adaptation, modifications (localisation, période, intensité...) apportées aux manifestations autorisées
- ▲ N°2 :
Maîtriser les populations du sanglier :
Déconseiller tout agrainage, dépôt de goudron, pierres à sel et l'interdire à terme lors des renouvellements de baux de chasse concernés
points de contrôle : suivi des tableaux de chasse
- ▲ N°3 :
Cartographier et compléter certains inventaires (cartographie des boisements rivulaires, inventaires martin-pêcheur d'Europe, engoulevent d'Europe, recensement des arbres à loges Pic noir)
points de contrôle : rendus d'études
- ▲ N°4 :
Inventaires et suivis des espèces prioritaires
points de contrôle : rapports de suivis
- ▲ N°5 :
Ne pas autoriser ou procéder soi-même à l'introduction de nouvelles espèces -animales ou végétales- non autochtones ou invasives
points de contrôle : contrôle sur place

ÉTANGS ET ZONES HUMIDES

Recommandations

Maintenir des arbres morts, dépérissants ou présentant des cavités au sein des ripisylves

Eviter l'utilisation de produits phytosanitaires et fertilisants à proximité des zones humides

Engagements

- ▲ N°1 :
Maintenir de mars à août, un niveau d'eau optimum de 20 à 30 cm dans les roselières
points de contrôle : relevés mensuels des niveaux d'eau (échelle millimétrique) consignés dans un cahier d'interventions
- ▲ N°2 :
Encadrer l'accès aux roselières de mars à août (période de reproduction)
points de contrôle : clauses particulières mentionnés dans les baux, contrats et autorisations
- ▲ N°3 :
Contrôler certaines espèces envahissantes par piégeage : rongeurs aquatiques (rat musqué, ragondin), Réguler la population de bernache du Canada spécialement sur les sites de sterne pierregarin
points de contrôle : nombre d'opérations organisées

Annexe T11.Charte

MILIEUX FORESTIERS ET ASSOCIES

Recommandations :

- Veiller à maintenir la qualité écologique des lisières présentes
- Favoriser , maintenir le sous étage sauf si la gestion sylvicole l'exige (relevé de couvert préalable à l'ensemencement naturel)
- Favoriser le mélange d'essences de manière à atteindre à terme 20 à 30% d'essences secondaires
- Favoriser la régénération naturelle des peuplements feuillus

Engagements :

- ▲ N°1 : Mettre en place une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts et déperissants), tel que préconisé dans l'instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009
Conserver de vieux arbres sans branches basses (prioritairement le Hêtre)
points de contrôle : contrôle sur place des arbres marqués lors du passage en coupe, fiches de martelages
- ▲ N°2 : Maintenir des stades de chênaies âgées à gros bois et très gros bois
Dans les aménagements, en chênaies et chênaies charmaies, fixer des âges d'exploitabilité permettant de conserver des peuplements de chêne à gros et très gros bois (diamètre au moins égal à 55 cm à hauteur d'homme)
points de contrôle : diamètres et âges d'exploitabilité retenus dans les aménagements
- ▲ N°3 : Créer, pour chaque forêt n'en possédant pas, des îlots de vieux bois représentant un minimum de 3 % de la surface forestière
points de contrôle : contrôles sur place
- ▲ N°4 : Conserver les arbres à nids (aires de rapaces, loges de pics), les bois tendres de gros diamètres
points de contrôle : liste des arbres repérés avec leur localisation
- ▲ N°5 : Adapter les périodes d'interventions de manière à limiter les effets néfastes et les perturbations sur les espèces relevant de la directive (clauses particulières des coupes, indication de période de travaux dans les parcelles concernées); pour cela, il sera nécessaire de se référer aux objectifs de conservation précisés dans le Document d'objectifs.
points de contrôle : Clauses de Vente de coupes de bois, modalités reprises dans le programme de travaux

MILIEUX OUVERTS (LANDES, PRAIRIES...)

Recommandations

- Exporter les rémanents à la suite des fauches ou coupes de ligneux
- Favoriser l'entretien des prairies par pâturage extensif avec une charge raisonnée
- Conserver les clairières intra-forestières existantes

Engagements

- ▲ N°1 : Ne planter aucune essence arborée sur les landes sèches, les pelouses et les prairies
points de contrôle : contrôle sur place
- ▲ N°2 : Ne pas pratiquer d'amendements ou de traitements phytosanitaires
points de contrôle : contrôle sur place
- ▲ N°3 : Ne pas réaliser de travail du sol (superficiel ou profond) en dehors des zones de culture ou des interventions nécessaires à la redynamisation du milieu
points de contrôle : contrôle sur place.
- ▲ N°4 : Proscrire les traitements anti-parasitaires du bétail au pré en cas de pâturage
points de contrôle : cahier de suivi sanitaire
- ▲ N°5 : Adapter les périodes d'interventions de manière à limiter les effets néfastes et les perturbations sur les espèces relevant de la directive (indication de période de travaux); pour cela, il sera nécessaire de se référer aux objectifs de conservation précisés dans le Document d'objectifs.
points de contrôle : cahier d'enregistrement des interventions

Document d'objectifs Natura 2000

« Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

CARTES : LISTE et ANNEXES

LISTE DES CARTES	COMMENTAIRES
LOCALISATION DU SITE	SITUATION DE LA ZPS EN ILE DE FRANCE : PAGE 14 DU DOCOB
CARTE OFFICIELLE (FSD) DES LIMITES DU SITE	CARTE DES CONTOURS DE LA ZPS : PAGE 9 DU DOCOB
PROPRIETES DU SITE	CARTE ANNEXE C1
AIRES PROTEGEES SUR LE SITE	CARTE ANNEXE C2
ACTIVITES HUMAINES	CARTES ANNEXES C3.1 ET C3.2
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (79/409)	CARTES INSEREES DANS LES FICHES «OISEAUX» EN ANNEXES TABLEAUX T7.1 A T7.13





NATURA 2000
Document d'objectif

FR 1112011
Massif de Rambouillet et
zones humides proches

Annexe C1
Propriétés du site

Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale
de Versailles
Date : octobre 2012

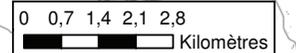


Contour de la ZPS

Propriétés du site

Type de propriétaire

- Etat - ministère de l'agriculture
- Etat - syndicat (SMAGER)
- Région
- Département
- Communauté d'agglomération et de gestion (CASQY)
- Commune (SYMEN)
- Propriétés privées





NATURA 2000
Document d'objectif

FR 1112011
Massif de Rambouillet et
zones humides proches

Annexe C2
Les aires protégées sur le site

Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale
de Versailles
Date : octobre 2012

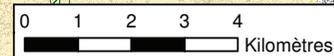


Aires protégées

-  Contour de la ZPS
-  ZSC (Zones Spéciales de Conservation)
-  ZNIEFF de type 1 de deuxième génération (en cours de validation)
-  Forêts publiques (parcellaire)
-  Réserves biologiques dirigées
-  Réserves biologiques intégrales
(réserves validées ou en cours de validation)
-  Réserves naturelles nationales
-  Réserves naturelles régionales
-  Arrêtés de protection de Biotope
-  Contours du Parc Naturel Régional

Sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits





NATURA 2000
Document d'objectif

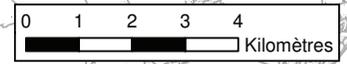
FR 1112011
Massif de Rambouillet et
zones humides proches

Annexe C3.1
Activités humaines
Les grandes orientations de gestion

Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale
de Versailles
Date : octobre 2012



-  Contour de la ZPS
-  Surfaces en eau (IGN/BDTopo)
- Objectifs de gestion principaux**
-  Production de bois et accueil diffus
-  Production de bois et accueil
-  Accueil du public
-  Intérêt écologique
-  Intérêt écologique et accueil du public
-  non défini (plan en cours de révision)
ou hors ZPS





NATURA 2000
Document d'objectif

FR 1112011
Massif de Rambouillet et
zones humides proches

Annexe C3.2
Activités humaines
Accueil du public

Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale
de Versailles
Date : octobre 2012



- Parking
- Contour de la ZPS
- Camping
- Zones d'accueil du public
- Itinéraire ouvert à la circulation
- Sentier de grande randonnée
- Piste cyclable
- Sentier
- Ruisseau (permanent ou intermittent - IGN/BDTopo)
- Surfaces en eau (IGN/BDTopo)
- Bâti
- Routes
- Parcelle forestier
- Forêts publiques
- Zone de végétation (source BDtopo /IGN)

